



L'avifaune du Parc des Volcans d'Auvergne

-

Bilan des connaissances



Photos : R.Riols

Décembre 2008
P. Tourret

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Délégation Auvergne
Association indépendante

Siège social : 2 bis rue. du Clos Perret 63100 Clermont-Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 36 39 79-Fax +33 (0)4 73 36 98 74 Mél : auvergne@lpo.fr



SOMMAIRE

Préambule	3
Liste des espèces – Caractéristiques	4
Avifaune et PNRVA : les enjeux	8
La migration et l'hivernage.....	67
Indicateurs et fonctionnalité des milieux	70
Bilan final	80
Bibliographie sommaire	83
Annexes.....	84

PREAMBULE

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne souhaite établir une stratégie et un programme d'actions en faveur de son patrimoine naturel. Pour leur donner de la cohérence et de l'efficacité, le Parc se base sur une réflexion et sur une identification du réseau écologique de son territoire. Pour atteindre cet objectif, un bilan des connaissances naturalistes de son territoire et leurs analyses sont indispensables.

La LPO Auvergne est chargée de la réalisation d'un document et de cartes de synthèse qui reprennent l'ensemble des données actuellement disponibles pour l'avifaune sur le territoire du Parc, afin de montrer quel est l'état des connaissances concernant l'avifaune dans le territoire du parc.

On trouvera donc dans la suite de ce rapport :

- la liste mise à jour à fin 2008 des espèces observées dans le parc, avec leur statut, la phénologie de ces espèces, les caractéristiques par rapport à l'avifaune régionale ;
- une analyse des principales voies de migration et de l'hivernage dans le parc, avec les espèces hivernantes pour lesquelles le parc joue un rôle important ;
- une liste des espèces nicheuses considérées comme importantes par leur répartition et/ou les effectifs présents dans le parc ;
- des propositions d'espèces cibles en relation avec les grands types de milieux, en vue de suivre l'évolution de ces milieux et leur aspect fonctionnel dans le territoire du parc ;
- enfin, une analyse des enjeux que représente le parc pour l'avifaune, en mettant l'accent sur les espèces remarquables : espèces déterminantes, liste rouge, directive oiseaux.

Les données utilisées dans ce rapport sont les suivantes :

- données issues de l'atlas régional des oiseaux nicheurs 2000-2006 et leur suite : informatisées par commune au minimum, elles ont permis de réaliser les cartographies communales. Ces données représentent un jeu complet pour les années 2000 à 2006, partiel pour 2007 et 2008 ;
- données issues de la base de données antérieure à l'atlas : on a retenu les données de la décennie 1990-2000 pour les utiliser dans le cadre des analyses, sachant que ces données informatisées ne représentent qu'une partie seulement de l'ensemble des données ;
- données non informatisées : seules les espèces patrimoniales ont été utilisées pour l'analyse, mais on a cherché pour l'ensemble des espèces le statut correspondant au territoire du parc.

L'ensemble de ce jeu de données représente environ 500 000 données pour la partie informatisée.

LISTE DES ESPECES – CARACTERISTIQUES

Au total, 268 espèces ont été observées au moins une fois dans le territoire du parc entre 1974 et 2008 (voir liste en annexe), à comparer avec les quelques 370 taxons observés en Auvergne dans la même période. Si l'on enlève les espèces très rares et accidentelles, on trouve 200 espèces dans le parc contre 290 en Auvergne. Cela signifie qu'entre 2/3 et 3/4 des espèces décrites en Auvergne ont été vues dans le parc régional.

Les espèces nicheuses du parc sont au nombre de 144. La région compte 193 espèces qui se sont reproduit au moins 1 fois dans la même période, mais seulement 164 espèces nicheuses, si l'on prend en compte la période 2000-2006 de l'atlas régional des oiseaux nicheurs. Le parc comprend donc, si on excepte les nicheurs accidentels, plus de 80 % de la richesse régionale du point de vue de l'avifaune nicheuse. Cela n'est pas très étonnant, si l'on considère la diversité des milieux présentés dans l'ensemble du territoire envisagé. Seuls manquent quelques milieux de plaine et bien sûr l'ensemble de la vallée alluviale de l'Allier. Mais cela est compensé en partie par l'existence encore bien significative (en terme de nombre et de surface favorable) de zones humides de moyenne altitude qui jouent un grand rôle à la fois pour certaines espèces nicheuses et comme sites importants pour les trajets et les haltes migratoires.

La liste en annexe donne les renseignements suivants à la suite des noms français et scientifiques de chaque espèce :

- une abondance estimée en 5 classes (TC très commune, C commune, AC assez commune, R rare, TR très rare), d'après des estimations des populations du parc par rapport aux populations régionales ;
- un classement assez grossier en 4 catégories de grands milieux : milieux aquatiques et zones humides, milieux ouverts et semi-ouverts, milieux forestiers, milieux rupestres, avec des précisions parfois pour certaines espèces (landes subalpines par exemple) ;
- son statut :

N : espèce nicheuse dans la zone d'étude, donc présente au moins du printemps à l'automne

NS : espèce nicheuse et sédentaire, donc présente toute l'année (au moins pour la plus grande partie de ses effectifs)

M : espèce rencontrée lors des déplacements migratoires pré ou postnuptiaux

H : espèce hivernante.

Bien entendu, une même espèce peut à la fois être, par exemple nicheuse et migratrice, ou nicheuse et hivernante.

- la Directive communautaire n° 79/409 : toutes les espèces, sauf celles de l'annexe 2 (espèces gibier de la législation française) et celles classées "nuisibles" par les Préfets, sont protégées par la Directive oiseaux. L'annexe 1 énumère les espèces les plus menacées de la Communauté qui doivent faire l'objet de mesures de préservation spéciales.
- la Convention de Bonn du 23 juin 1979 : cette convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage comprend deux annexes. Pour les espèces de l'annexe 1 (2 pour la France), les états doivent engager tous les moyens

possibles pour préserver l'espèce (habitat, contrôle des facteurs de menaces...). Pour les espèces de l'annexe 2, il faut développer et signer des accords internationaux de conservation réalisés dans le cadre de la convention.

la Convention de Berne du 19 septembre 1979 : relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, elle a pour objet d'assurer la conservation des espèces énumérées en annexe, en particulier par la protection des habitats. Pour les espèces de l'annexe 2, toute forme de destruction est interdite.

- Statut juridique en France

- : "P" : oiseaux intégralement protégés, pour lesquels sont interdits la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation, et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat, ainsi que l'enlèvement ou la destruction des nids, et l'altération ou la dégradation de leurs milieux. Cette protection intégrale est issue de la loi du 10/07/1976 (art. L-211... du code rural) et figurent à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié le 05/03/1999. L'art. 4 de l'arrêté du 05/03/1999 ajoute à la liste des espèces intégralement protégées des espèces rares (voire non observées en France) mais vivant sur le territoire de l'Union,

- p : oiseaux partiellement protégés, pour lesquels il existe des exceptions aux interdictions du paragraphe précédent.

"p1" : le ministre de l'environnement peut autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs ou de leurs nids (*Larus ridibundus*, *Phalacrocorax carbo sinensis*, *Larus argentatus*, *Larus cachinnans*, *Corvus monedula*, *Passer domesticus*) (art. 2 de l'arrêté du 17/04/1981 modifié le 05/03/1999).

"p2" : pour deux espèces de rapaces (*Accipiter gentilis*, *Accipiter nisus*), le prélèvement exceptionnel d'un poussin au nid peut être autorisé par le ministre, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (art. 4 bis de l'arrêté du 17/04/1981) pour l'exercice de la chasse au vol.

Déroptions : s'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou de la sécurité aérienne, pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux élevages ou aux pêcheries, pour la protection de la faune et de la flore, l'art. 2 de l'arrêté du 05/03/1999 permet leur destruction, capture ou enlèvement ainsi que des œufs ou des nids.

- Oiseaux non protégés :

oiseaux chassables "C" : le ministre fixe la liste limitative des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26/06/1987 modifié).

oiseaux classés nuisibles : parmi les espèces chassables, certaines, inscrites sur une liste nationale (*Columba palumbus*, *Corvus frugilegus*, *Corvus corone*, *Garrulus glandarius*, *Pica pica*, *Sturnus vulgaris*) sont susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet.

Espèces oubliées "?" : non inscrites sur les listes précédentes, ces oiseaux ne peuvent néanmoins ni être chassés ni détruits, pas plus que capturés, transportés ou commercialisés.

- Listes rouges: catégories de menace U.I.C.N. (liste rouge mondiale, France et Auvergne)

RE : éteint en France ou dans la région considérée

CR : au bord de l'extinction

EN : en danger

VU : vulnérable
 NT : potentiellement menacé
 DD : données insuffisantes
 LR : faible risque nt : quasi menacé
 lc : préoccupation mineure
 NE : non évalué
 NA : non applicable

- classification de BirdLife International : elle concerne l'Europe (BirdLife International, 2004) et donne un statut de conservation spécial pour toutes les espèces menacées à un titre ou à un autre. Les espèces sont identifiées à la fois en fonction de leur statut mondial et européen, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs populations européennes. Deux classifications sont proposées :

➤ SPEC catégorie (Species of European Conservation Concern) :

- 1 : Espèces mondialement menacées
- 2 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), et qui ont un statut de conservation défavorable
- 3 : Espèces dont les populations ne sont pas concentrées en Europe, mais qui ont un statut de conservation défavorable en Europe
- 4 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe
- h : Se rapporte aux populations hivernantes

➤ Statut de conservation défavorable en Europe :

- E : En danger
- V : Vulnérable
- D : en Déclin
- R : Rare
- DP : n'a pas récupéré après une diminution des effectifs
- L : Localisée
- I : Insuffisamment connue (mais susceptible d'appartenir aux catégories E, V, R, D, L)

➤ Statut de conservation favorable en Europe :

S : en Sécurité (plus de 10 000 couples ou plus de 40 000 hivernants, pas de diminution, pas localisée)

➤ () : Statut provisoire

Dans la liste en annexe, dans la colonne statut, certaines espèces sont marquées d'une croix ; il s'agit de nicheurs accidentels ou qui n'ont jamais été retrouvés nicheurs depuis 1990 et qu'on peut considérer comme disparues. C'est le cas de 3 espèces : Canard pilet (*Anas acuta*) et Chevalier gambette (*Tringa totanus*) dans le Cantal, Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) dans le Puy-de-Dôme.

D'autres portent un point d'interrogation. Ce sont :

- N ? : des oiseaux donnés au moins une fois comme nicheurs, mais pour lesquels la reproduction n'a jamais été prouvée et reste donc entachée d'un doute. On a dans ce cas : le Busard des roseaux, la Fauvette à lunettes et le Gobemouche noir ;

- M ? : des espèces normalement non migratrices mais pour lesquelles il n'existe qu'une observation sans suite (Gélinotte des bois) ou migratrices rares non homologuées (le Faucon lanier) ;

Les hivernants (et espèces sédentaires) sont au nombre de 119 espèces. Ce nombre est bien entendu un maximum, le total de tous les taxons observés sur l'ensemble de la période; il est bien plus bas annuellement en moyenne.

Les caractéristiques biogéographiques de l'avifaune du parc sont finalement assez similaires à celles de l'avifaune régionale (Boitier, 2000). Le tableau ci-dessous liste ces catégories :

Catégories	PNRVA (%)	Auvergne (%)
Méditerranéennes	14	15
Européenne-Turkmène	9	8
Européenne	16	15
Paléarctique – Paléomontagnarde	40	39
Holarctique	21	23

AVIFAUNE ET PNRVA : LES ENJEUX

Les espèces à statut notées dans le parc sont bien évidemment assez nombreuses et peuvent être classées de la manière suivante :

	Annexe 1 de la DO	Liste rouge monde	Liste rouge Europe	Liste rouge France (nicheurs)	Liste rouge Auvergne (nicheurs)	Liste rouge Auvergne (migrateurs et hivernants)
Nombre d'espèces	69	12	109	65	115	64
Pourcentage (par rapport au nombre total d'espèces en Auvergne)	26 %	4 %	41 %	33 %	43 %	24 %

Le parc héberge également plusieurs ZPS, en totalité (FR 8310066 Monts et Plomb du Cantal) ou en partie (FR 8312005 Planèze de St Flour, FR 8312013 Pays des Couzes et FR 7412001 Gorges de la Dordogne).

On se rend bien compte en consultant la liste d'espèces d'une part, et en voyant ces chiffres d'autre part, que la proportion d'espèces dites patrimoniales est très importante. Si on considère uniquement les espèces nicheuses du Parc, cette proportion, si on prend en compte la liste rouge des oiseaux nicheurs en Auvergne, représente 44 % des espèces régionales, ce qui est considérable.

Afin de poser de manière plus concrète quels sont les enjeux que représente l'avifaune par rapport au parc, on a cherché à établir une liste des espèces les plus représentatives de ces enjeux. Pour cela, les critères suivants ont été utilisés et appliqués en totalité ou en partie :

- appartenance à une des catégories de la liste rouge régionale ;
- aire de répartition englobant le parc ;
- répartition dans le parc significative par rapport à la région (à l'aide des effectifs quand ils sont connus, ou de la répartition sinon) ;
- densités dans le parc en moyenne supérieures à celles de la région ;
- présence pendant au moins la période de nidification, et/ou
- présence significative pendant une autre période (migration, hivernage) ;
- intérêt régional de l'espèce ;
- types de milieux utilisés (originalité par rapport aux habitats régionaux ou français) ;
- population régionale significative (par rapport aux populations françaises) ;

- enjeu de conservation régional ou local (actuel ou potentiel).

Finalement, le Grand Corbeau est la seule espèce n'appartenant pas à une catégorie « liste rouge », mais elle a néanmoins été maintenue en raison de son statut d'espèce historiquement rare dans la région (bien que cela soit de moins en moins vrai) et surtout de son habitat rupestre (bien que là aussi, les évolutions récentes tempèrent fortement cette assertion), ainsi que de sa répartition très dense dans le parc par rapport à ce qu'on peut trouver ailleurs dans la région.

Ces espèces à enjeux sont également réparties dans la plupart des grands milieux offerts par le territoire du parc. On a schématiquement partagé ceux-ci en

- milieux aquatiques et zones humides
- milieux ouverts et semi-ouverts
- milieux forestiers
- milieux rupestres

A partir de cette liste d'espèces, on a sélectionné les taxons les plus emblématiques du parc à partir des critères suivants :

- répartition dans la région versus répartition dans le territoire du parc (on a utilisé des cartographies par communes pour bien faire ressortir cet aspect) ;
- présence dans le parc à des densités supérieures à la moyenne régionale (on a utilisé les connaissances disponibles pour faire ce tri, soit la bibliographie, soit à dire d'expert) ;
- espèces à statut de conservation dégradé ;
- espèces très représentatives d'un des grands milieux (cf. plus haut) ;
- espèces emblématiques pour la région (par leur statut de rareté), dont plus de 20% des sites se retrouvent dans le territoire du parc ;

Enfin, on a classé chaque espèce par rapport à une classe d'abondance dont le découpage est très simple et répandu :

- TC : très commune
- C : commune
- AC : assez commune
- R : rare
- TR : très rare

On effectué ce classement en prenant en compte la population régionale et en estimant la part propre au parc.

Il faut noter que, d'une part, on a pris en compte l'ensemble des espèces, qu'elles soient nicheuses ou de passage, et d'autre part, que pour les espèces étant à la fois nicheuses et migratrices – la majorité d'entre elles, on a considéré, pour calculer la classe d'abondance, le statut le plus commun.

La liste finale figure dans le tableau ci-dessous :

ESPECES		Abondance	Milieux	Enjeu pour le parc	Emblématique du parc
ANATIDAE					
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
ACCIPITRIDAE					
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	R	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	AC	Milieux forestiers + Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts + zones humides	X	X
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	R	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	R	Milieux forestiers	X	
FALCONIDAE					
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	R	Milieux rupestres	X	X
RALLIDAE					
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
CHARADRIIDAE					
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C	Milieux ouverts + zones humides	X	
SCOLOPACIDAE					
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	X
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	AC	Milieux forestiers + Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	AC	Milieux ouverts + zones humides	X	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	
LARIDAE					
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	
STRIGIDAE					
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	R	Milieux rupestres	X	X
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	TR	Milieux forestiers	X	X
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	R	Milieux ouverts + zones humides	X	X
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	R	Milieux forestiers	X	X
CAPRIMULGIDAE					
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
UPUPIDAE					
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
PICIDAE					

Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	C	Milieux forestiers	X	
ALAUDIDAE					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
HIRUNDINIDAE					
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	AC	Milieux rupestres	X	X
MOTACILLIDAE					
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	C	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
CINCLIDAE					
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides	X	
PRUNELLIDAE					
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	R	Rochers subalpins	X	X
TURDIDAE					
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts + zones humides	X	X
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	C	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	R	Pelouses et éboulis d'altitude	X	X
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	R	Milieux forestiers	X	X
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	R	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
SYLVIDAE					
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides	X	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	AC	Milieux forestiers	X	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	AC	Milieux forestiers	X	
PARIDAE					
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	C	Milieux forestiers	X	
CERTHIIDAE					
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	AC	Milieux forestiers	X	
LANIIDAE					
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	AC	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	X
CORVIDAE					
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	R	Milieux rupestres	X	X
FRINGILLIDAE					
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	C	Milieux forestiers	X	
EMBERIZIDAE					
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	AC	Milieux forestiers	X	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	R	Milieux ouverts et semi-ouverts	X	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides	X	

Soit 51 espèces au total (espèces à enjeux), parmi lesquelles 27 taxons sont répertoriés comme emblématiques du parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

Le nombre d'espèces à enjeux par milieux se déclinent de la manière suivante :

Milieux	Zones humides	Rivières	Milieux ouverts	Milieux forestiers	Milieux rupestres
Nombre d'espèces	16	2	25	14	4
Pourcentage des espèces à enjeux par milieux	30%	4%	47%	26%	8%

(les pourcentages sont supérieurs à 100 en raison du classement de plusieurs espèces dans plusieurs milieux simultanément)

Les données issues de l'atlas des oiseaux nicheurs, données datant des années 200 à 2006 ont été utilisées, avec des données de 2007 et 2008, pour réaliser des cartographies de présence de ces espèces au niveau communal.

Les pages suivantes présentent donc sommairement les espèces à enjeux du parc avec une cartographie régionale permettant de mieux visualiser l'importance du parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour elles en terme de répartition.

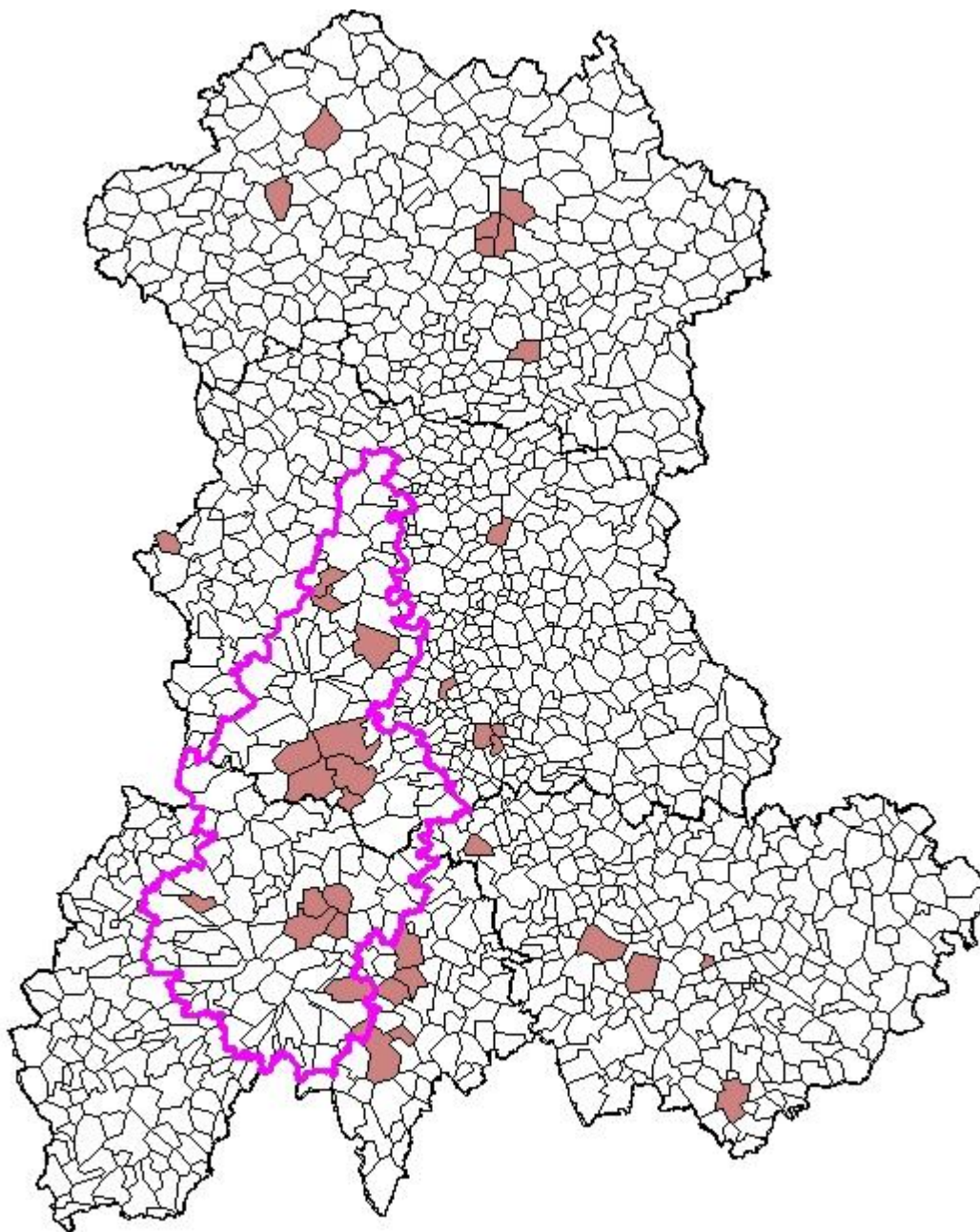
Ces cartes sont uniquement basées sur des données de présence/absence, la partie quantitative est donnée dans le tableau des pages 10 et 11 sous forme de classes d'abondance.

Deux types de cartes coexistent en fonction des données disponibles :

- données nicheuses de l'atlas 2000-2006 sur une base communale ;
- données hors période de reproduction issues du portail www.faune-auvergne.org
- données anciennes pendant et hors période de reproduction issues du portail www.faune-auvergne.org

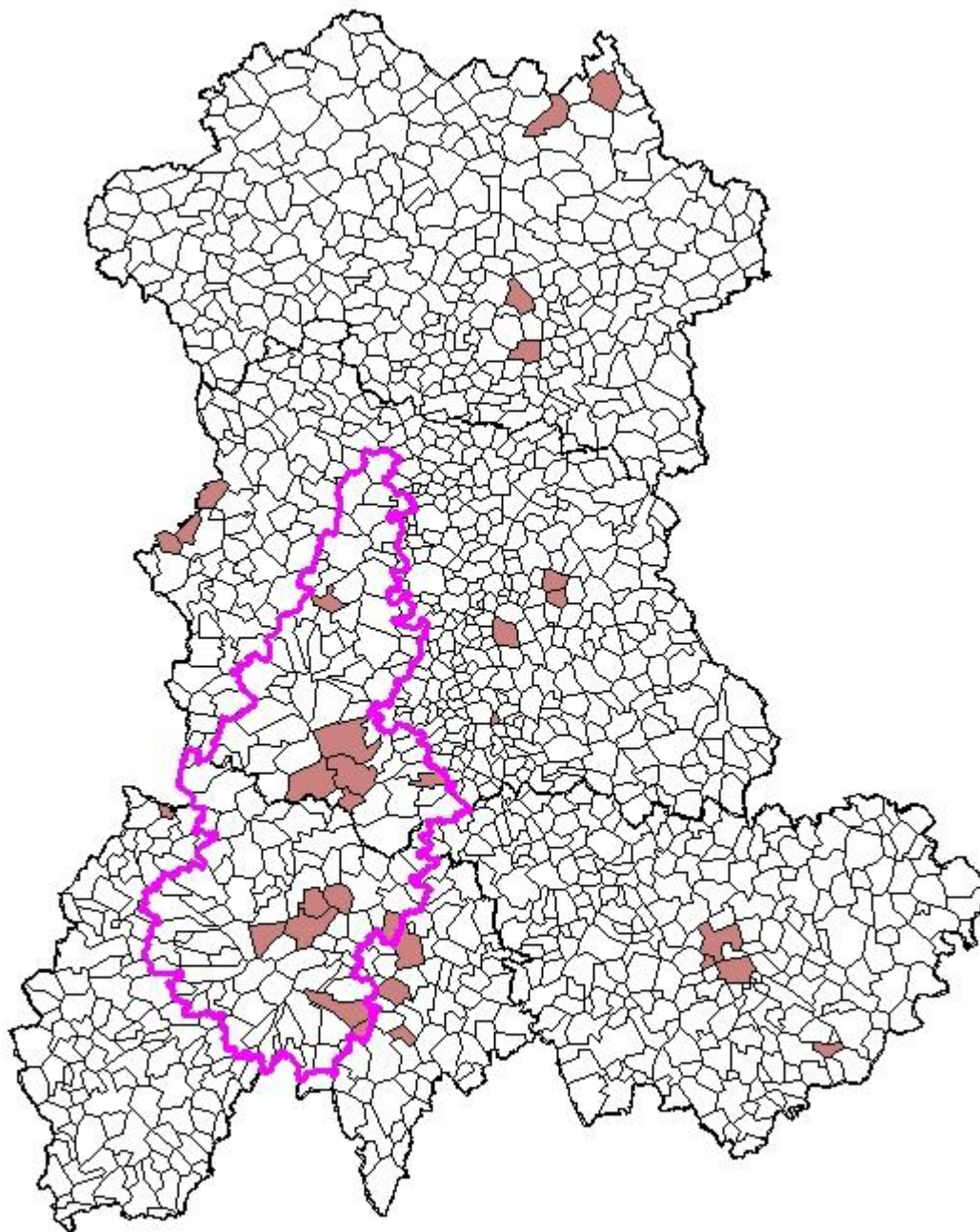
Sarcelle d'hiver *Anas crecca*

Comme la Sarcelle d'été, l'espèce se rencontre surtout sur des plateaux d'altitude où l'on trouve encore des zones humides favorables à son installation et en assez bon état de conservation (Cézallier, Planèze, Plateau du Devès). Dans le Cantal, bastion de l'espèce en Auvergne, la nidification a été prouvée durant l'enquête à la Narse de Lascols (Commune de Cussac), au Lac de Sauvage (commune de Dienne), au Lac du Jolan (commune de Ségur-les-Villas) et à la tourbière de Chandroux (commune de Vernols). Des indices « probable » ont aussi été obtenus au Lac de Fressanges (commune de Sériers). Dans le Puy-de-Dôme la reproduction semble régulière sur le seul site du lac l'Esclauze (Egliseneuve d'Entraigues avec 1 ou 3 couples selon les années). Tous ces sites se caractérisent par une végétation ou un couvert végétal important sur les berges qui assurent une protection aux oiseaux contre les prédateurs, en particulier les jeunes. Ils sont également tranquilles et connectés à un réseau de zones humides périphériques.



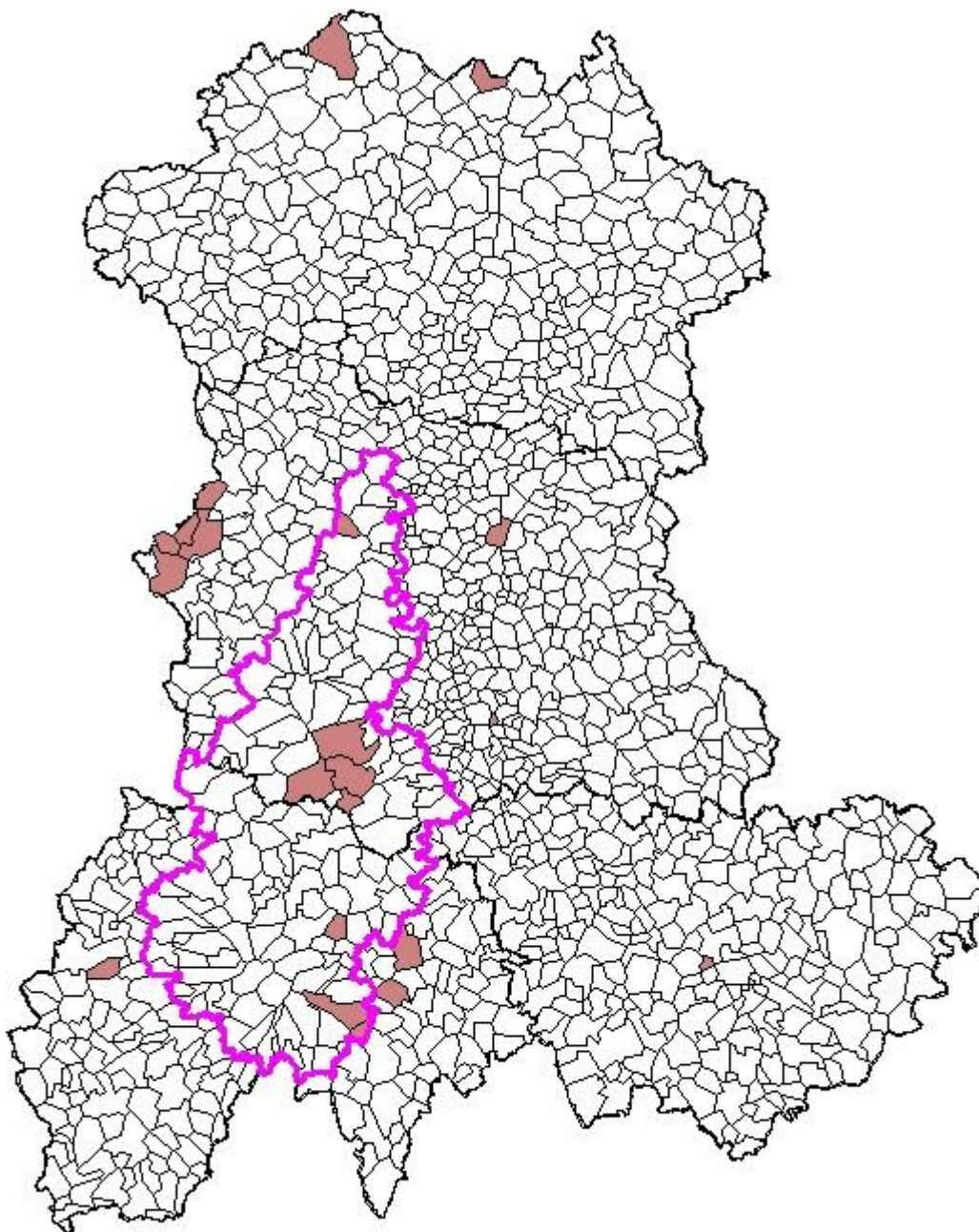
Sarcelle d'été *Anas querquedula*

Au cours de l'enquête atlas, des indices de reproduction ont été obtenus dans les quatre départements, mais la nidification n'a été prouvée que dans le Cantal et la Haute-Loire. L'espèce se rencontre surtout sur des plateaux d'altitude où l'on trouve encore des zones humides favorables à son installation et en assez bon état (Cézallier méridional, Planèze, Plateau du Devès). Les sites les plus importants sont les zones humides des plateaux volcaniques (lacs, lacs-tourbières, marais d'altitude ceinturés de prairies permanentes) du Cantal et de Haute-Loire. Ce sont sur ces sites qu'elle a été trouvée nicheuse certaine durant l'enquête atlas à la Narse de Lascols (Cussac, 15), au Lac du Jolan (Segur-les-Villas, 15) au lac de Freycenet (Borne, 43) et au marais de Marminhac (Polignac, 43). Dans le Puy-de-Dôme, un indice probable a été obtenu à Rentières, au Pré du Perché. Toutes ces zones humides peu profondes se caractérisent par un important couvert végétal sur les berges, indispensable à la reproduction.



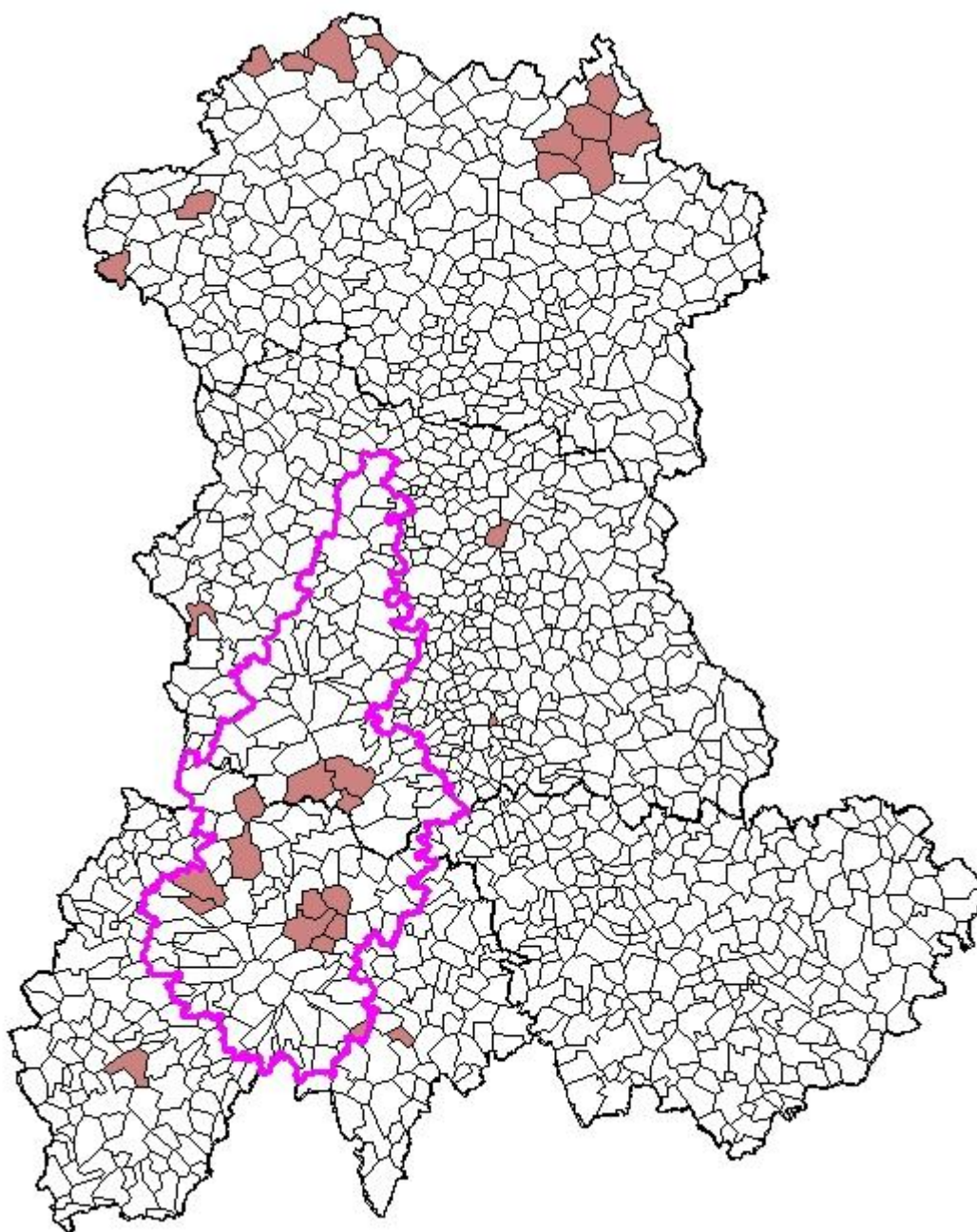
Canard souchet *Anas clypeata*

Le Canard souchet est un nicheur rare. Par ailleurs, il est difficile de distinguer les migrateurs tardifs des nicheurs potentiels précoces. Cette espèce fréquente d'une part les étangs de l'Allier et d'autre part les lacs et étangs des plateaux de la Planèze, du Cézallier et du Devès. Cependant, il n'y a aucun indice certain de nidification depuis plusieurs années et aucun pendant la période atlas 2000-2006. Le Canard souchet fréquente les étendues d'eau peu profondes ceinturée par une végétation basse. Le choix de ses habitats est limité par son mode d'alimentation par filtration de proies planctoniques principalement.



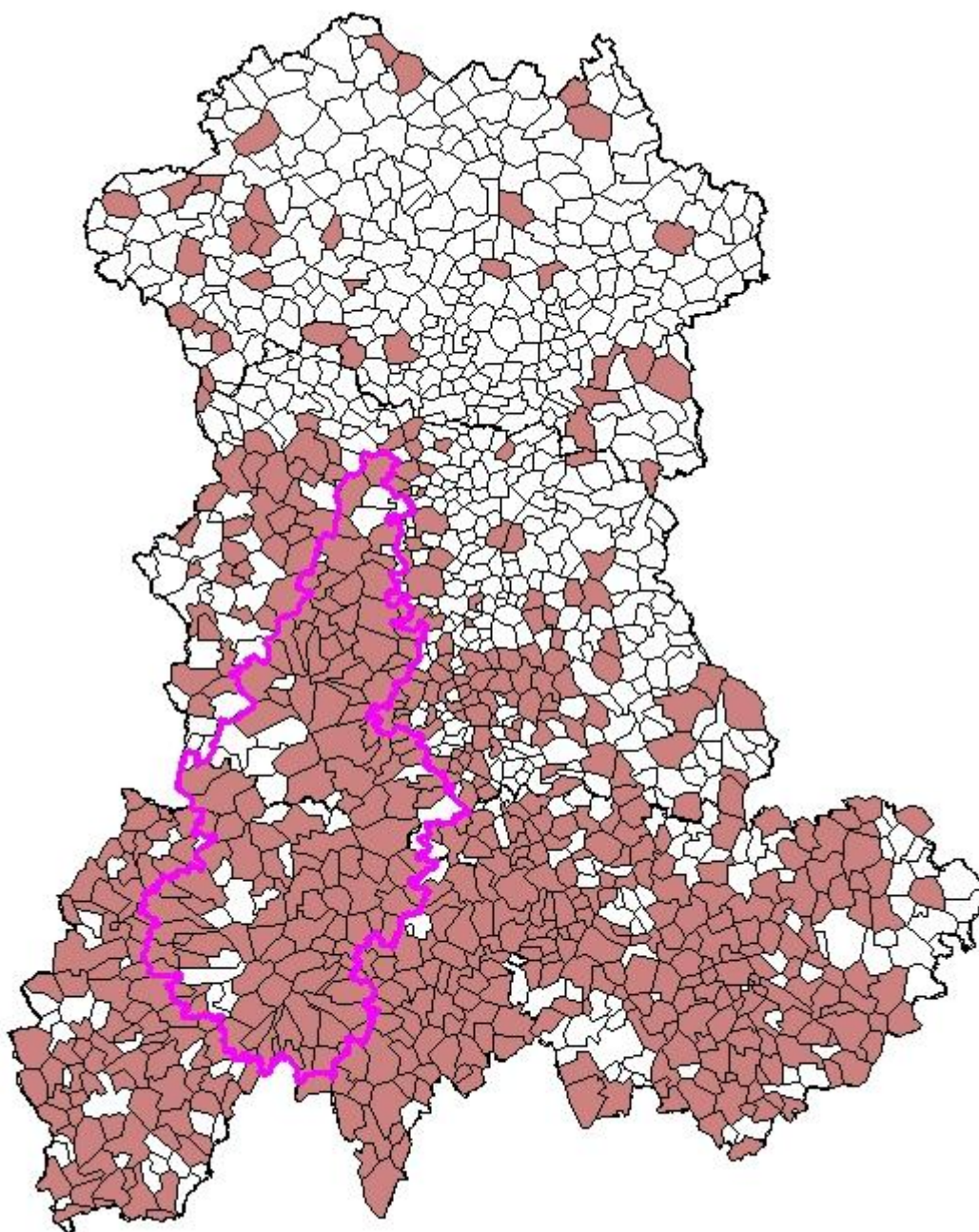
Fuligule milouin *Aythia ferina*

En Auvergne la carte de répartition du Fuligule milouin indique trois zones de nidification : deux au nord de l'Allier (étangs du bocage de l'Aumance et de la Sologne bourbonnaise) et une dans le Cantal (lacs des plateaux volcaniques du Cézallier méridional, au nord du département), mais l'espèce a sans doute niché aussi durant la période atlas au lac de Veirrières (Saint-Vincent-de-Salers, dans l'ouest du massif) et sur la planèze de Saint-Flour (Lac de Sériers). C'est dire que l'espèce est peu abondante ! Elle reste marginale dans le contexte national, à l'une des limites sud de son aire de répartition, ce qui la rend vulnérable, mais lui donne un intérêt national vu les altitudes atteintes, sans doute un record pour la France. Le Fuligule milouin recherche, pour nicher, des plans d'eau en milieu ouvert tels que lacs ou étangs, avec de la végétation immergée et rivulaire. Il préfère ceux comportant des ceintures denses ou des îlots inaccessibles aux prédateurs. Il se nourrit de végétaux aquatiques (graines, bulbes, feuilles) et d'invertébrés (crustacés, vers, insectes). Les lacs utilisés dans le Cantal, de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares sont tous plus ou moins artificiels, créés dès le moyen âge comme le lac Sauvages, ou résultant de l'immersion artificielle de tourbières.



Milan royal *Milvus milvus*

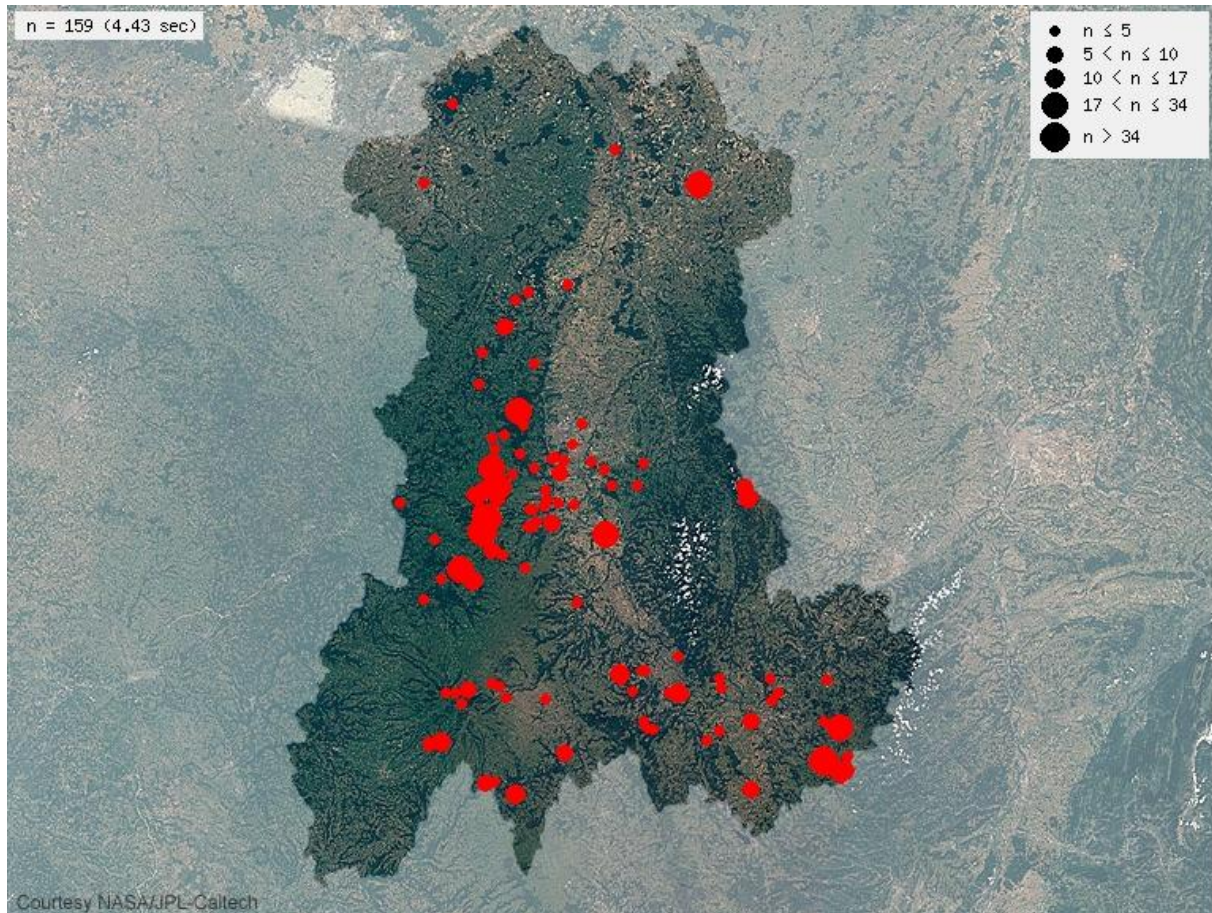
Le Milan royal occupe la presque totalité des départements du Cantal et de la Haute-Loire ainsi qu'une grande moitié sud-ouest du Puy-de-Dôme. En Auvergne, le Milan royal niche essentiellement en zone de moyenne montagne entre 500 et 1 000 m d'altitude, plus rarement au-delà (jusqu'à 1 150 m à Murat et Dienne – 15), ses territoires de chasse l'emmènent en revanche régulièrement sur les estives d'altitude (massifs du Sancy, du Cantal, du Mézenc et plateaux du Cézallier). La large répartition du Milan royal en Auvergne s'explique par l'étendue des milieux de moyenne montagne qui lui sont favorables : boisements mixtes des grandes vallées encaissées et vastes plateaux assez ouverts ou faiblement bocagers dédiés à l'élevage et aux prairies de fauches dans lesquels subsiste un habitat rural traditionnel. Opportuniste, le Milan royal chasse volontiers au-dessus des routes, autour des fermes et hameaux, voire même en pleine ville comme à Saint-Flour, mais ce sont avant tout les vastes espaces prairiaux qui constituent son domaine vital. Il semble particulièrement apprécier les zones relativement intensifiées où la pratique de l'ensilage lui offre des surfaces d'herbe rase dès la période de naissance des jeunes ; ses proies sont alors plus facilement accessibles. Dans les grands complexes de gorges du sud de la région (Allier, Loire et Truyère), il affectionne les derniers espaces ouverts : landes sèches et parcours à moutons mais aussi les rives des barrages hydro-électriques.



Vautour fauve *Gyps fulvus*

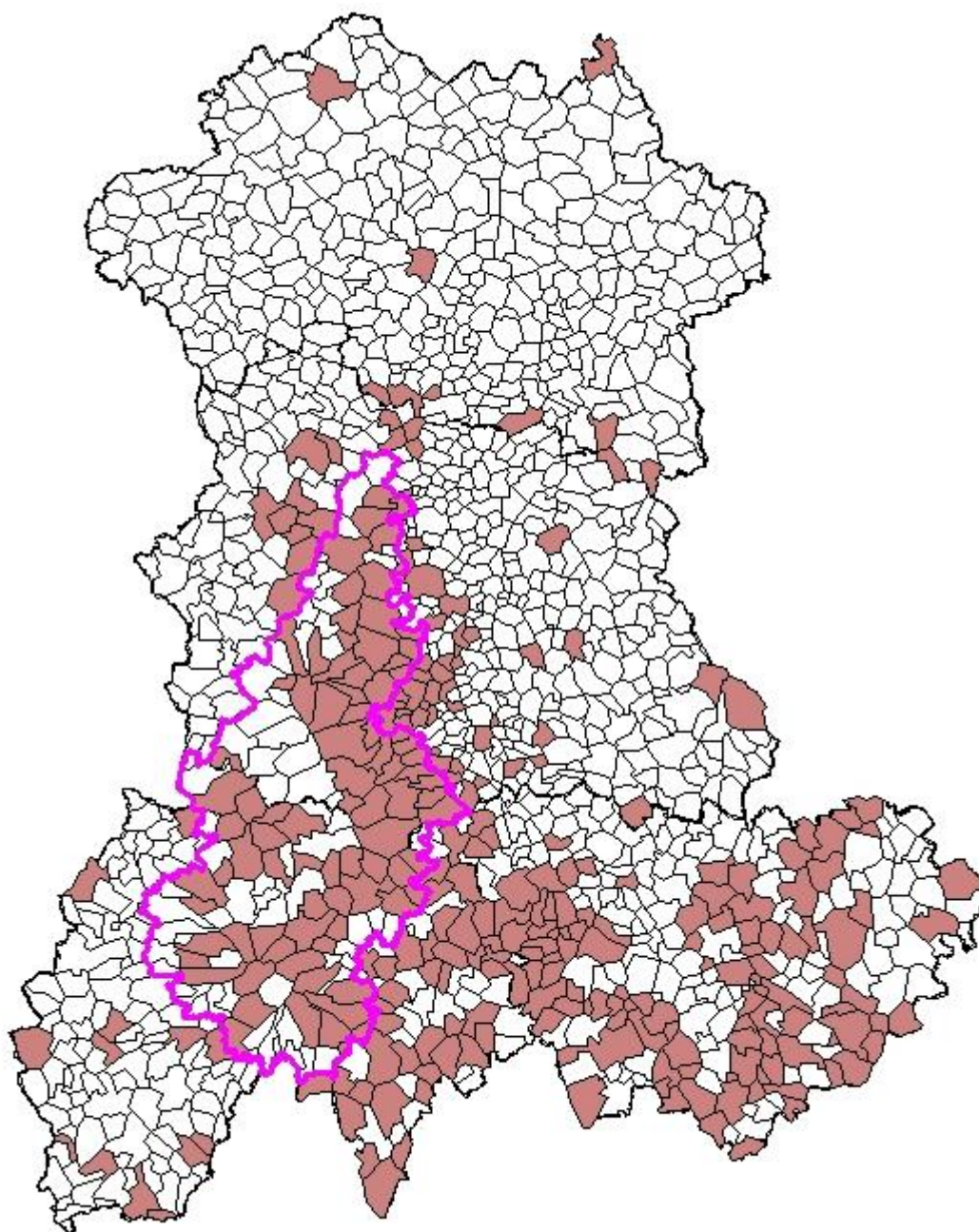
Non nicheur mais estivant, ce vautour vient des grands causses proches où une population maintenant florissante essaime régulièrement vers le nord à partir du printemps et en été, restant souvent en groupes plus ou moins nombreux sur des secteurs d'élevage, comme les estives, à la faveur de la découverte d'animaux morts, phénomène assez fréquent à cette période, notamment dans ces zones d'estive. L'enjeu pour le parc est devenu la pérennisation de cette présence maintenant très régulière et l'accueil de cette population estivante.

La carte ci-dessous montre l'ensemble des données entre 2000 et 2008 sur la région.



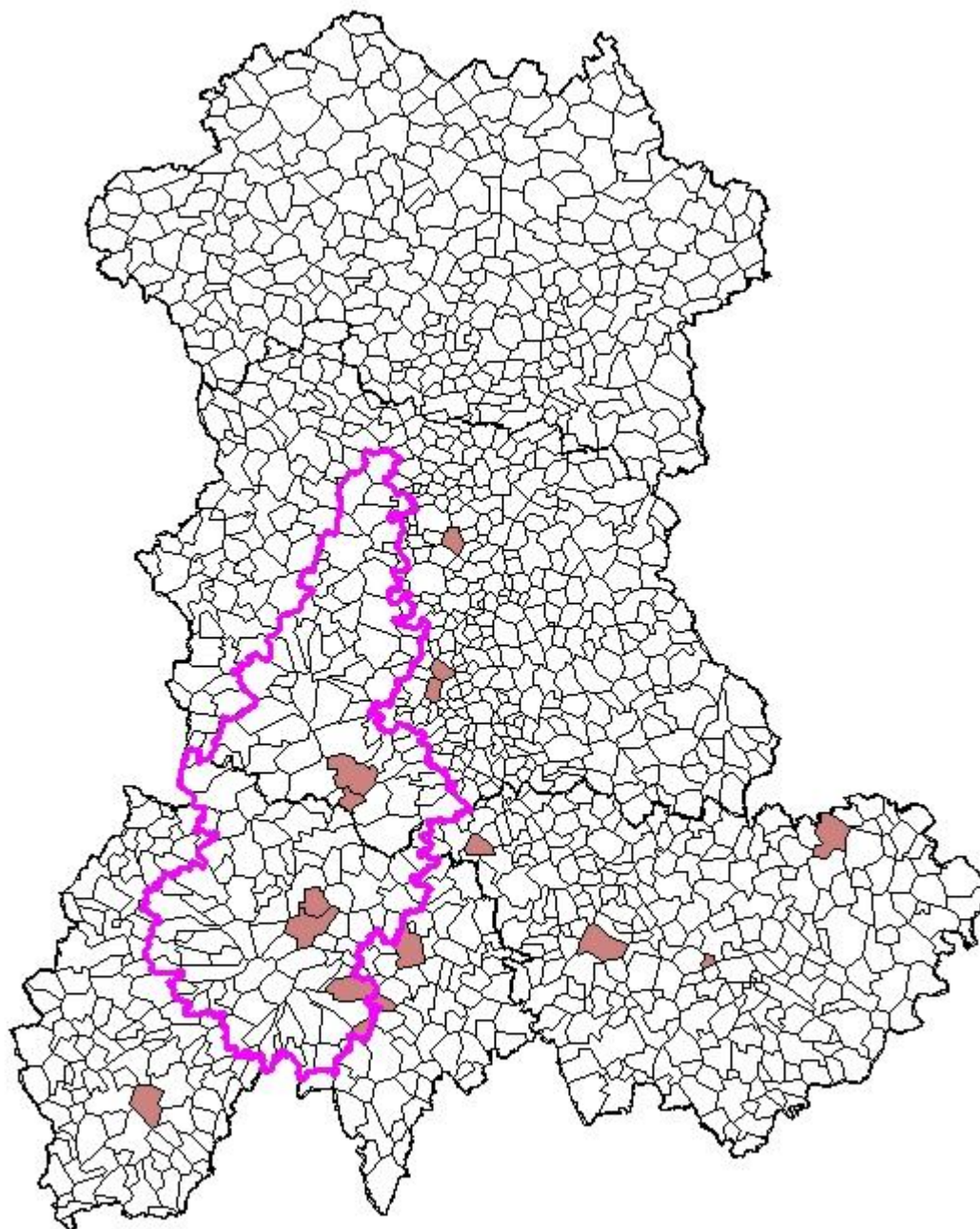
Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Le Circaète Jean-le-Blanc occupe largement le département du Cantal, l'espèce se rencontrant dans les grandes vallées et gorges du département : Dordogne, Rhue, Cère, même si peu d'indices ont été obtenus dans la partie ouest du département lors de cette enquête, et surtout Truyère, Lot, Sianne et Alagnon. Les vallées du massif du Cantal et les pourtours immédiats des hauts plateaux de l'Aubrac sont aussi largement occupés. Dans le Puy-de-Dôme, les principales populations se trouvent dans le Pays des Couzes jusqu'au pied des massifs du Sancy et du Cézallier. On rencontre également de petites populations dans les Gorges de la Sioule et celles de la Dordogne, sur le flanc est de la chaîne des Puys (le long de la faille de Limagne) au nord de Clermont-Ferrand, ainsi que dans le Pays des Buttes. Le Circaète possède un régime alimentaire unique dans l'avifaune européenne, composé en majorité de reptiles, en particulier de serpents. Le Circaète se rencontre principalement en Auvergne dans les vallées profondes qui lui offrent des sites de nidification relativement tranquilles (boisements mixtes et pinèdes des pentes abruptes) et des zones de chasse favorables (landes, éboulis rocheux, pelouses sèches...). Mais les oiseaux poussent leur recherche alimentaire jusqu'en altitude, sur les plus hautes crêtes de la région, les zones de plateaux, les tourbières....



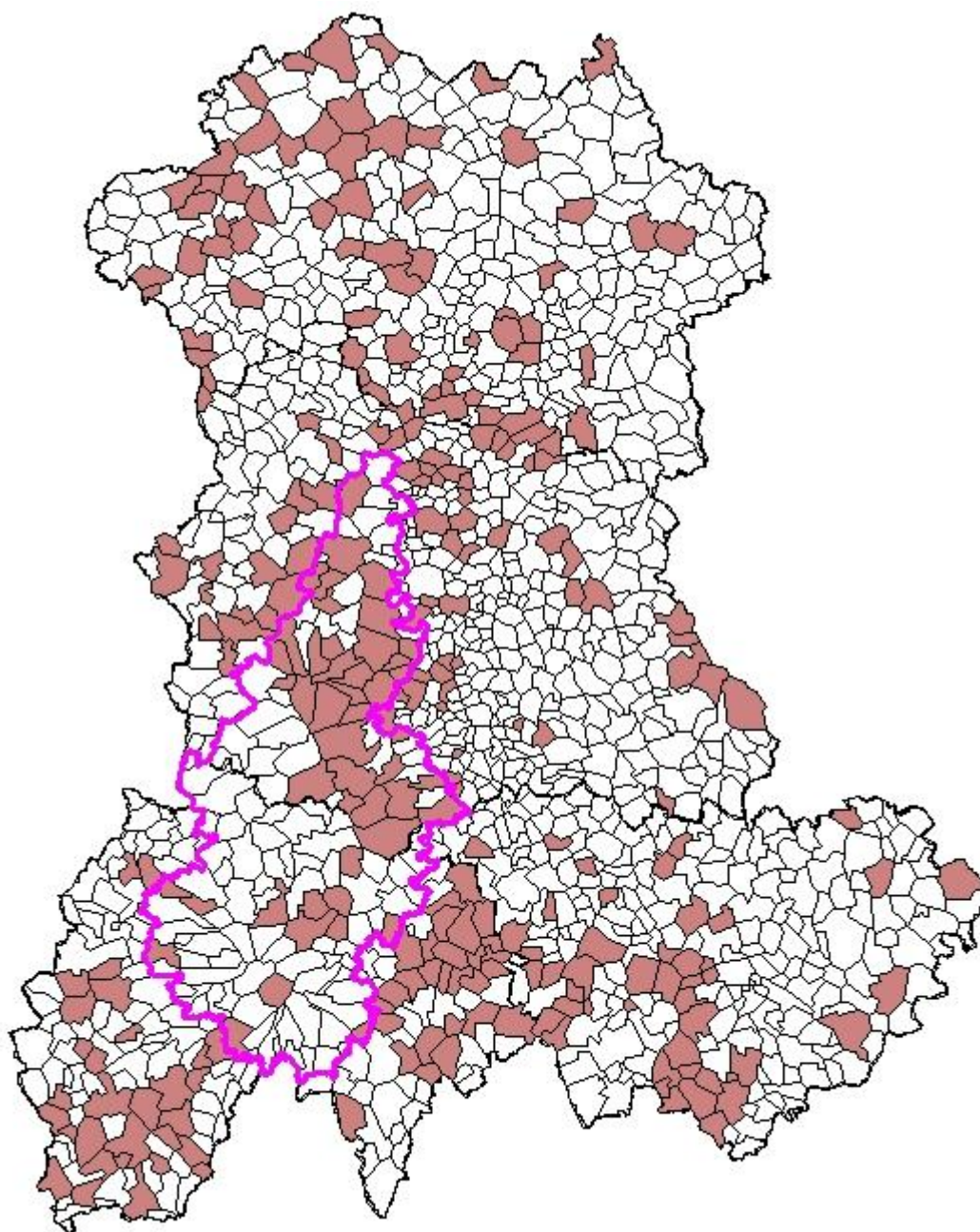
Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Le Busard des roseaux peut être observé au passage dans tous les départements auvergnats mais sa nidification dans la région n'est que possible et les indices les plus sérieux (dates tardives fin mai et juin et présence de femelle) sont localisés vers la Planèze de Saint-Flour (Cantal), le Cézallier (Cantal et Puy-de-Dôme), et divers sites de la Haute-Loire (narcès d'Espalem et Devès). Mais aucun indice probant ne permet de confirmer son statut de nicheur dans ces secteurs durant l'enquête atlas. Le Busard des roseaux est un rapace des zones humides ouvertes de moyenne altitude comportant des surfaces de végétation dense (phragmites, scirpes, typhas), indispensables à l'installation de son nid.

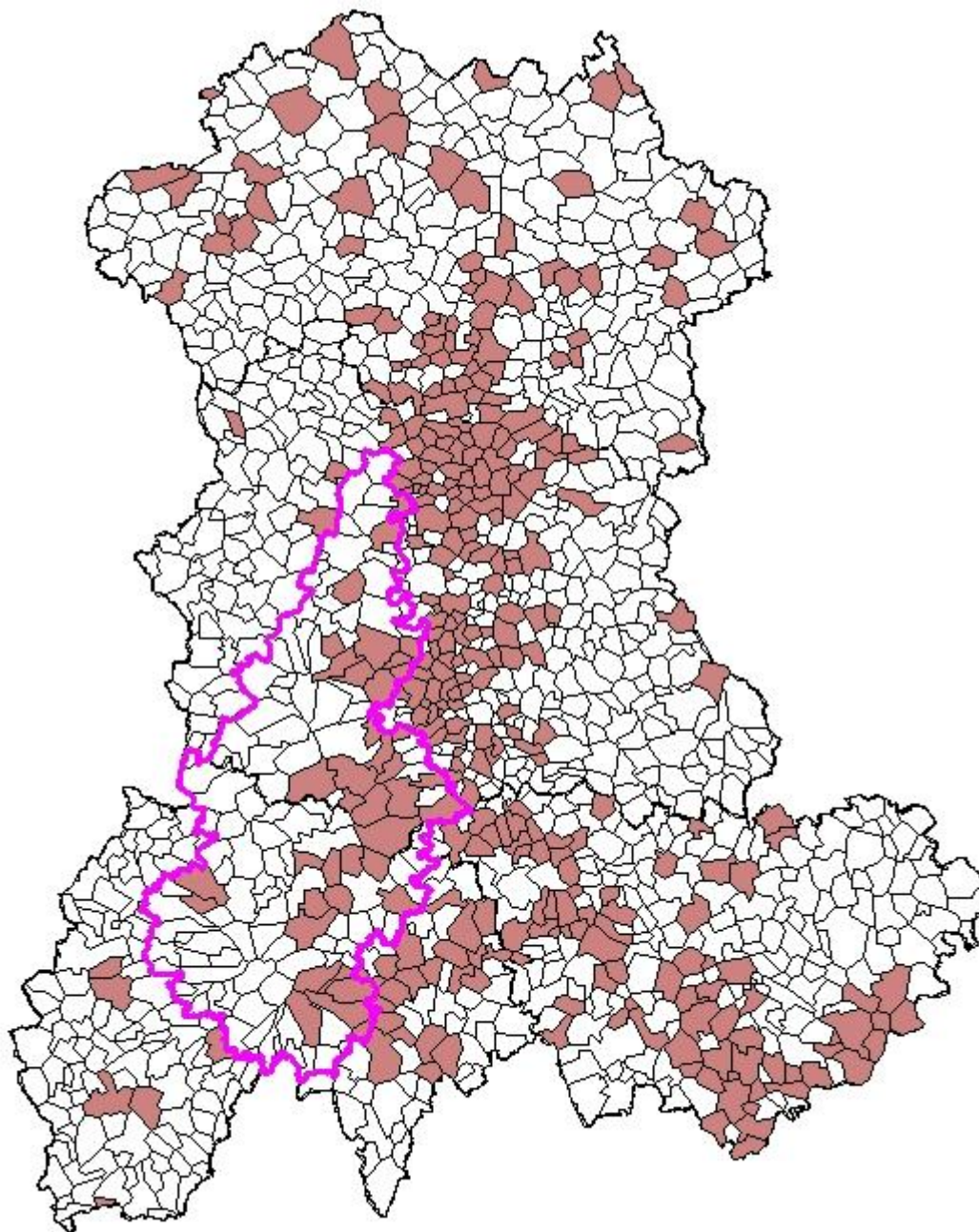


Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Des deux busards présents et nicheurs en Auvergne, le Busard Saint-Martin est celui dont la répartition régionale est la plus homogène. Adeptes des milieux ouverts à semi-ouverts, le Busard Saint Martin est bien implanté et nicheur dans l'Allier. A l'est de ce département, sa présence est plus clairsemée. Dans le département du Puy-de-Dôme se dessine une relative similitude avec la répartition évoquée précédemment. Le Busard Saint-Martin y est aussi très présent à l'ouest : de la région nord Combrailles à la coupole volcanique du Cézallier au sud, ainsi que dans tout l'axe central du département délimité par la zone d'effondrements des Limagnes. A l'est de cette zone, sa présence s'atténue assez fortement à la faveur de paysages beaucoup plus fermés comme dans les Bois Noirs et le Livradois. Par contre, on le retrouve dans certains secteurs favorables du Forez, notamment sur les parties sommitales du massif où il est nicheur. Dans le Cantal et la Haute-Loire, le Busard Saint Martin peut, à la lecture de la carte de répartition, être observé presque partout ! Typiquement inféodé aux milieux ouverts, le Busard Saint-Martin fréquente les landes et les friches, les zones marécageuses, les peuplements forestiers en régénération, les plantations de résineux.

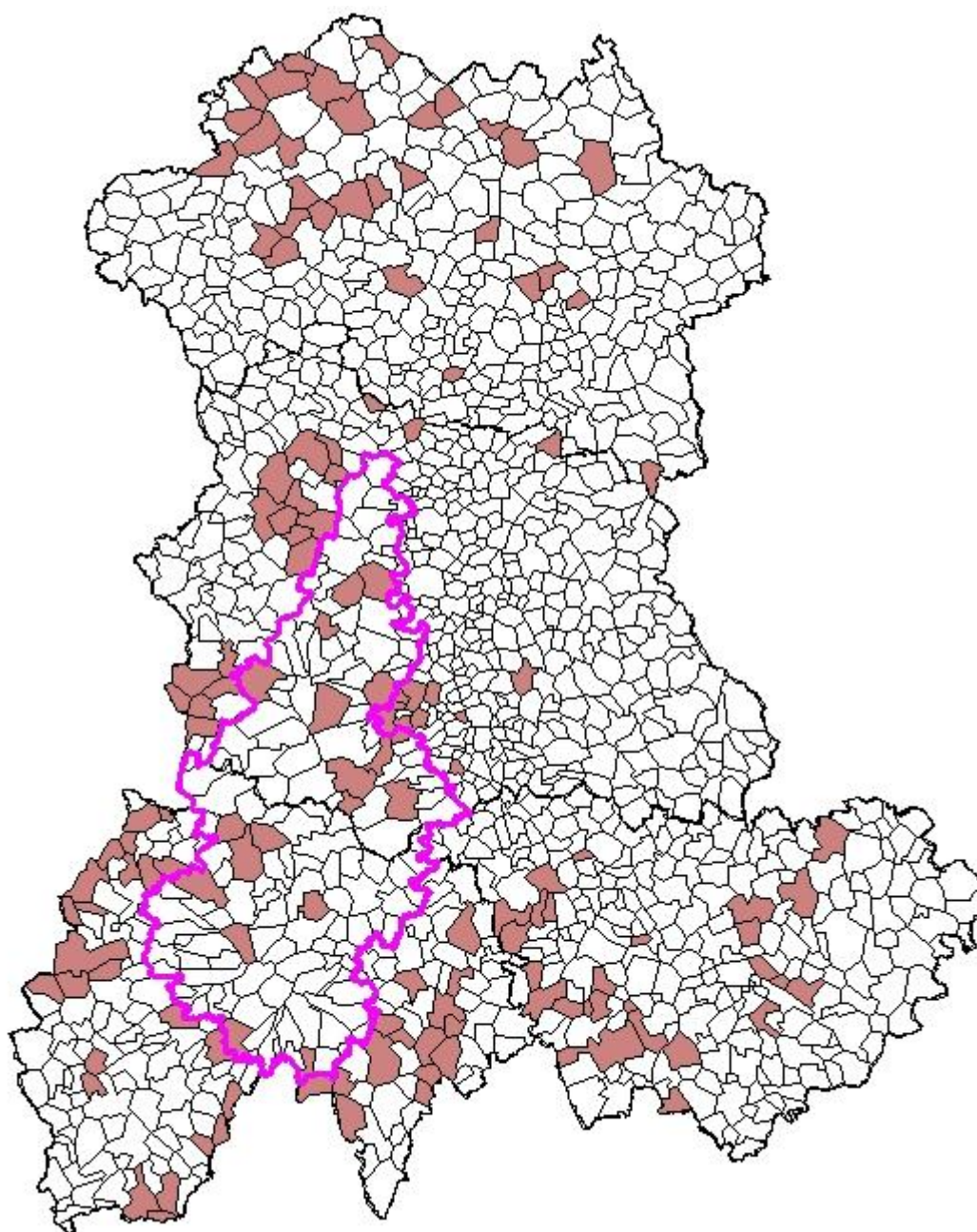


La région accueille la troisième population française derrière le Poitou-Charentes et la Champagne-Ardenne. Le diagramme de fréquence de l'espèce en fonction de l'altitude donne une courbe bimodale qui montre nettement la présence de l'espèce dans deux tranches altitudinales différentes : d'une part les populations des plaines céréalières et d'autre part les petites populations occupant les plateaux d'altitude à plus de 700 m (Devès, Mézenc, Planèze, Cézallier, etc.). Dans les deux cas il s'agit de milieux très ouverts ce qui correspond à l'écologie de l'espèce dans les autres régions françaises. Quelque soit l'altitude, l'essentiel des populations se reproduit dans les cultures de céréales à paille (blé et orge d'hiver en plaine, blé, seigle et triticales en altitude), néanmoins on note une colonisation importante des prairies artificielles vouées à l'ensilage avec la nidification dans des parcelles de ray-grass, de luzerne ou de trèfle. Sur les plateaux d'altitudes, certains couples occupent également des prairies « naturelles » de fauche ou des pâtures humides. Les populations nichant en milieu naturel sont aujourd'hui presque « anecdotiques » : une quinzaine de couples sur les bordures marécageuses des narses des plateaux du Devès et du Mézenc, 2 couples dans les tourbières du Cézallier cantalien et peut-être 1 à 2 couples dans les Hautes-Chaumes du Forez. Encore nicheur sur certaines narses de la Planèze de Saint-Flour au début des années 2000, les couples se reproduisent aujourd'hui dans les quelques rares parcelles de céréales voisines, mais aussi en ray-grass et prairies d'ensilage.



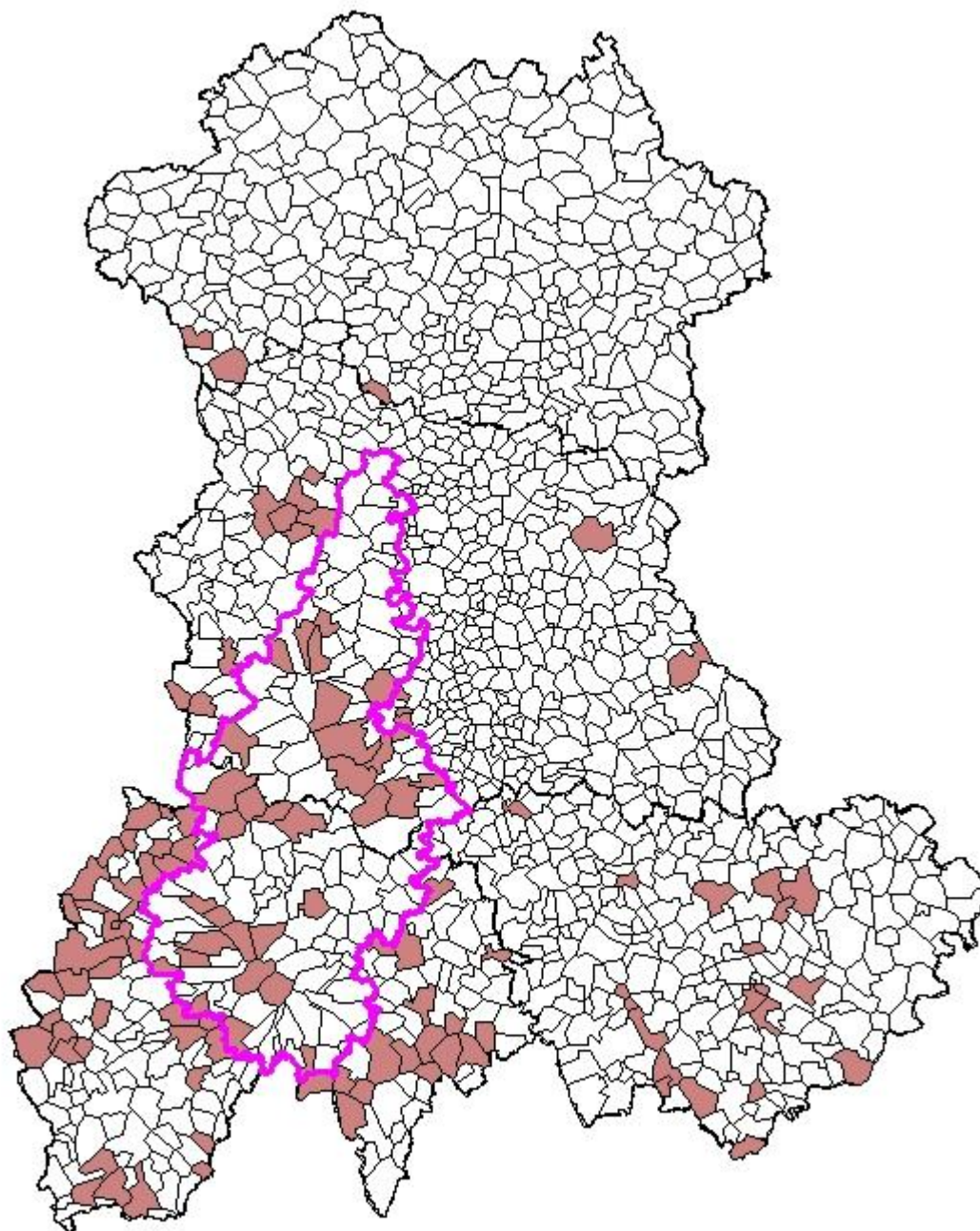
Aigle botté *Aquila pennata*

Si l'Aigle botté se reproduit dans les quatre départements de l'Auvergne, il y est cependant relativement localisé. Il occupe préférentiellement les grandes vallées encaissées de l'étage collinéen, excepté dans le département de l'Allier où il utilise les massifs du département. Dans le Puy-de-Dôme, l'Aigle botté occupe les gorges de la Sioule et de la Dordogne et quelques localités dans le Pays des Couzes. En Haute-Loire, il occupe les gorges de l'Allier et de la Loire. Le Cantal est le bastion régional de l'Aigle botté, il y occupe les grands complexes des vallées et gorges des bassins du Lot et de la Dordogne et leurs principaux affluents (Truyère, Bès, Goul / Chavanon, Rhue, Santoire, Mars, Auze, Maronne). Il restait encore inconnu de la vallée de l'Alagnon et de la Sumène, pourtant en liaison étroite avec d'autres populations, mais l'enquête apporte ici aussi de nouvelles données et démontre l'existence d'une certaine continuité entre les populations du bassin de la Truyère, des Couzes et du Haut Allier. L'espèce est également présente dans le massif du Cantal (vallée de la Cère et probablement forêt de Murat). A l'exception des forêts de plaine de l'Allier, il niche dans les vastes boisements qui couvrent les versants abrupts des grands complexes de vallées et de gorges où sa tranquillité est assurée. Il utilise comme zones de chasse les plateaux environnants où prairies, bocages et villages hébergent un vaste éventail de proies.



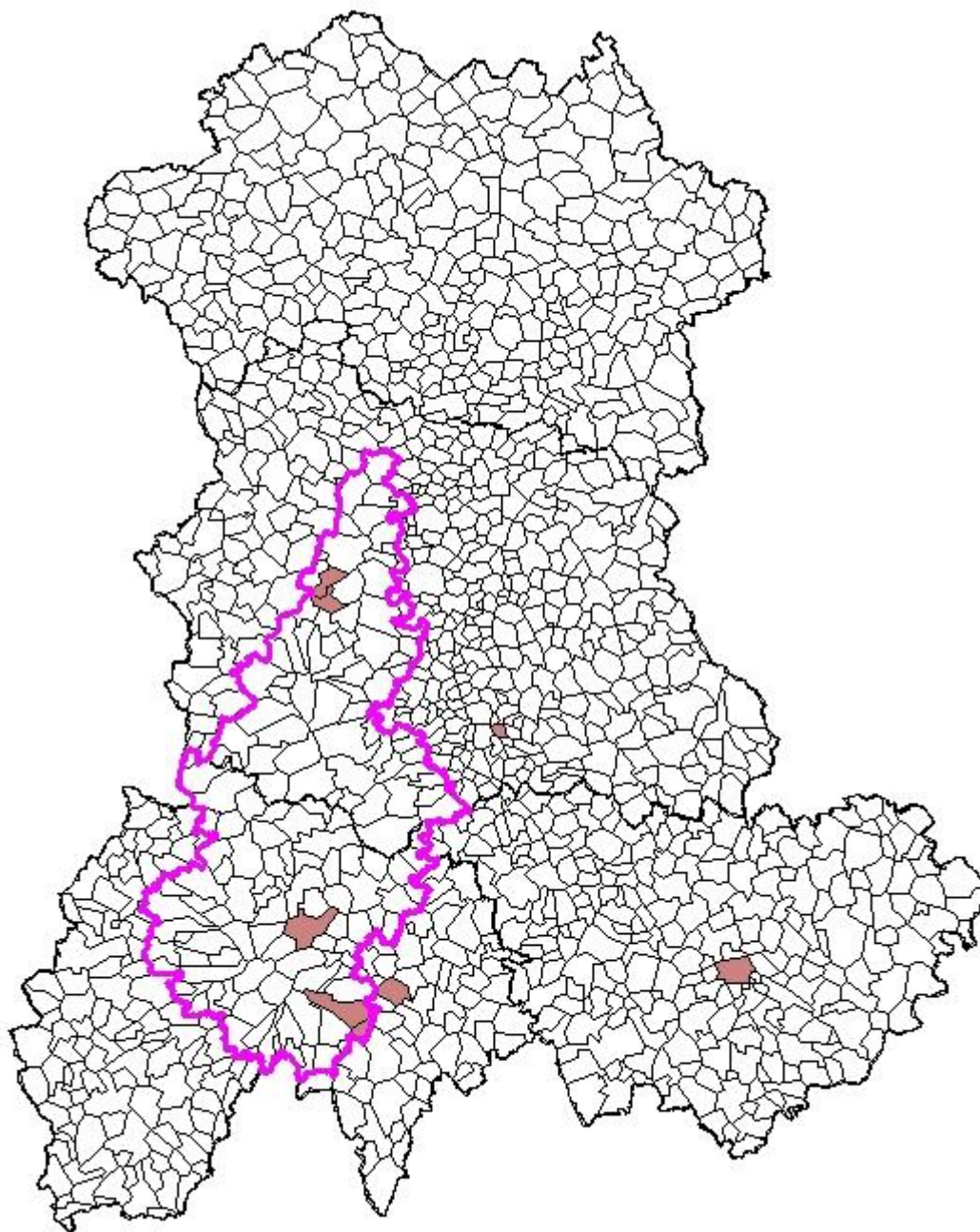
Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

Le Faucon pèlerin se reproduit dans les quatre départements de la région Auvergne, le Cantal accueillant la plus forte population. Sa répartition suit celle des milieux offrant des falaises propices à son installation : massifs montagneux, gorges et grandes vallées.... Espèce rupestre, le Faucon pèlerin recherche pour nicher divers milieux rocheux, de taille et de forme variées. Le Faucon pèlerin se nourrit quasi-exclusivement d'oiseaux qu'il capture après une chasse spectaculaire. Espèce située en bout de chaîne alimentaire, il est le révélateur d'une biodiversité forte.



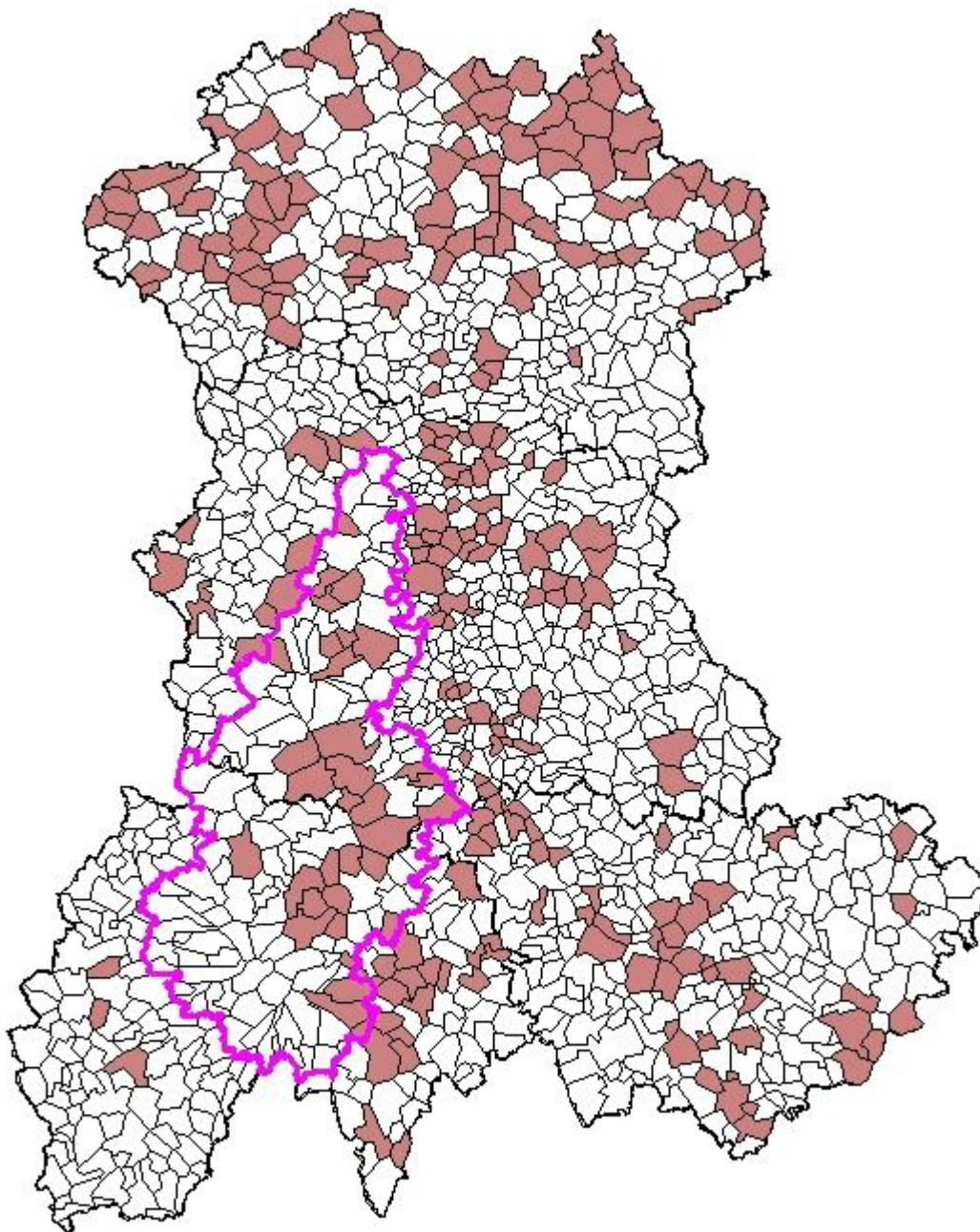
Marouette ponctuée *Porzana porzana*

Au cours de la période considérée (2000-2006), deux sites en Auvergne sont concernés par des données de nidification probable de la Marouette ponctuée : la narse de Lascols (Cussac, 15) et l'étang du Fung (Olby, 63). Trois autres sites sont concernés par des données de nidification possible : le lac de Sauvages (Dienne, 15), la Cham de Mons (Roffiac, 15) et le marais de Marminhac (Polignac, 43). Possiblement présente sur d'autres sites, la Marouette ponctuée reste cependant rare à très rare en Auvergne. Localisée surtout dans le Cantal et dans une moindre mesure dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, elle compte des effectifs faibles et très disséminés, comme c'est le cas dans l'ensemble de son aire de répartition française. Les sites de reproduction connus en Auvergne se trouvent à des altitudes comprises entre 740 et 1200 m, ce qui représente une originalité de l'Auvergne, due au fait que les zones humides propices à sa nidification subsistent principalement sur les plateaux. Les sites de nidification auvergnats présentent des faciès de vastes formations végétales herbacées hygrophiles où l'eau affleure par endroits, pouvant être des groupements végétaux divers, souvent dominés par des Carex, voire des Scirpes ou des Prêles.



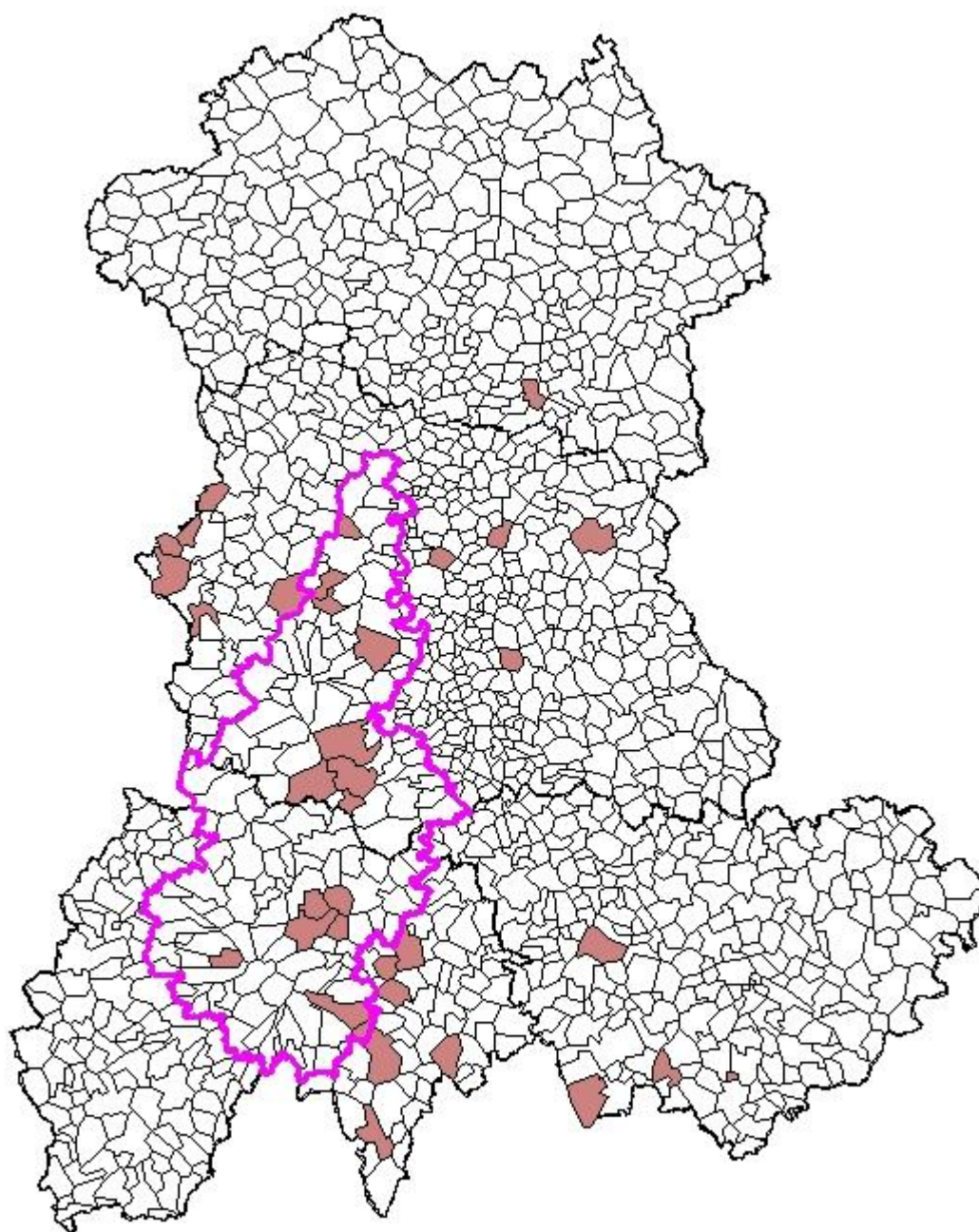
Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

Le vanneau huppé est le limicole le plus commun en Auvergne. Il habite les plaines cultivées de l'Allier, des Limagnes et du bassin du Puy et les plateaux d'altitude comprises entre 1 000 et 1 300 mètres des planèzes du Cantal, du Cézallier, du Velay, du Mézenc et du Devès. Ce dernier habitat constitue une originalité de l'Auvergne à l'échelle nationale. La nidification la plus élevée en altitude a été notée à 1 180 m à la tourbière de Vernols avec un nid le 20/05/2002. A l'origine, le vanneau huppé était un oiseau de marais et de bord d'étang. Une particularité de l'Auvergne est la présence de nicheurs sur les prairies humides d'altitude, au-dessus de 1000 m. L'absence de relief, la forte pluviosité et la fonte des neiges, un substrat imperméable, favorisent sur ces plateaux l'existence de prairies à l'humidité périodique et de dépressions qui restent humides toute l'année. Ces milieux représentent 3 800 h sur la planèze de Saint-Flour, dont 650 ha de zones humides au sens strict. Les vanneaux y constituent de petites colonies dont la plus importante est à la Narse de Lascols.



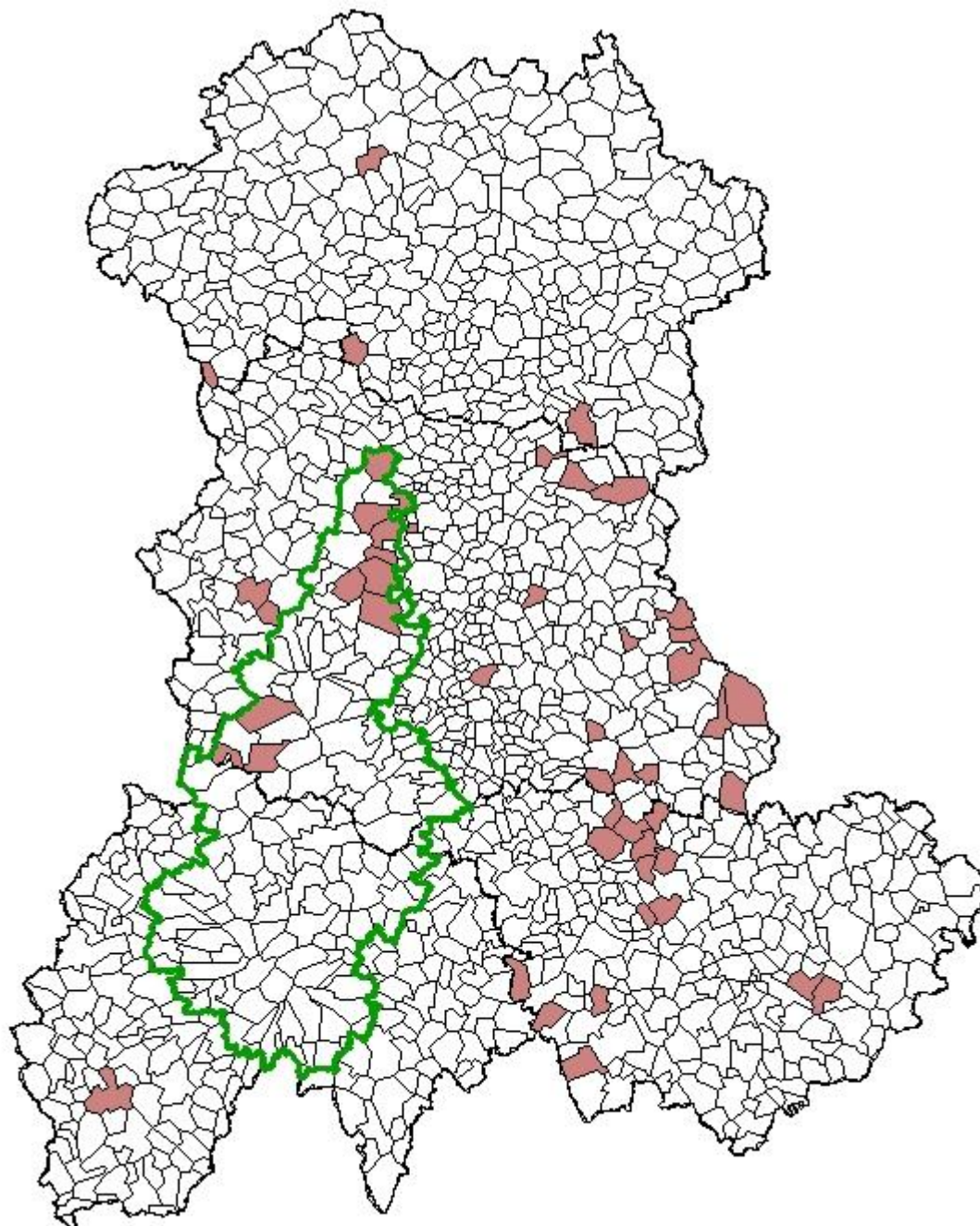
Bécassine des marais *Gallinago gallinago*

L'espèce est très localisée, se concentrant visiblement sur le département du Cantal et le sud-ouest du Puy-de-Dôme. Cette répartition se cale sur celles des plateaux volcaniques d'altitude sur lesquels on rencontre encore divers milieux humides favorables (Cézallier, Planèze...). La Bécassine des marais recherche pour nicher des milieux imbibés d'eau avec un revêtement herbacé bas permettant à la fois de se cacher et un envol facile : zones à carex, avec des touradons servant d'abri et des secteurs boueux où trouver la nourriture, parties marécageuses ou tourbeuses de zones humides plus étendues. En Auvergne, les données de reproduction (certaines ou probables) ont été obtenues sur des sites en moyenne montagne, dans des tourbières, des lacs-tourbières, des marais et prairies humides d'altitude (narse). Ces sites se caractérisent par une surface relativement importante : 15-20 ha à Olby, 45 ha favorables à Cussac, 30 ha à Egliseneuve-d'Entraigues, 40 ha à Ségur-les-Villas, 10 ha à Chavagnac. Il lui faut aussi une certaine tranquillité en période de nidification quand la chasse est fermée. La présence d'eau libre est fréquente mais pas systématique. Enfin, ils se situent souvent dans un contexte agricole d'élevage relativement « traditionnel » avec le plus souvent des prairies naturelles pâturées ou fauchées.



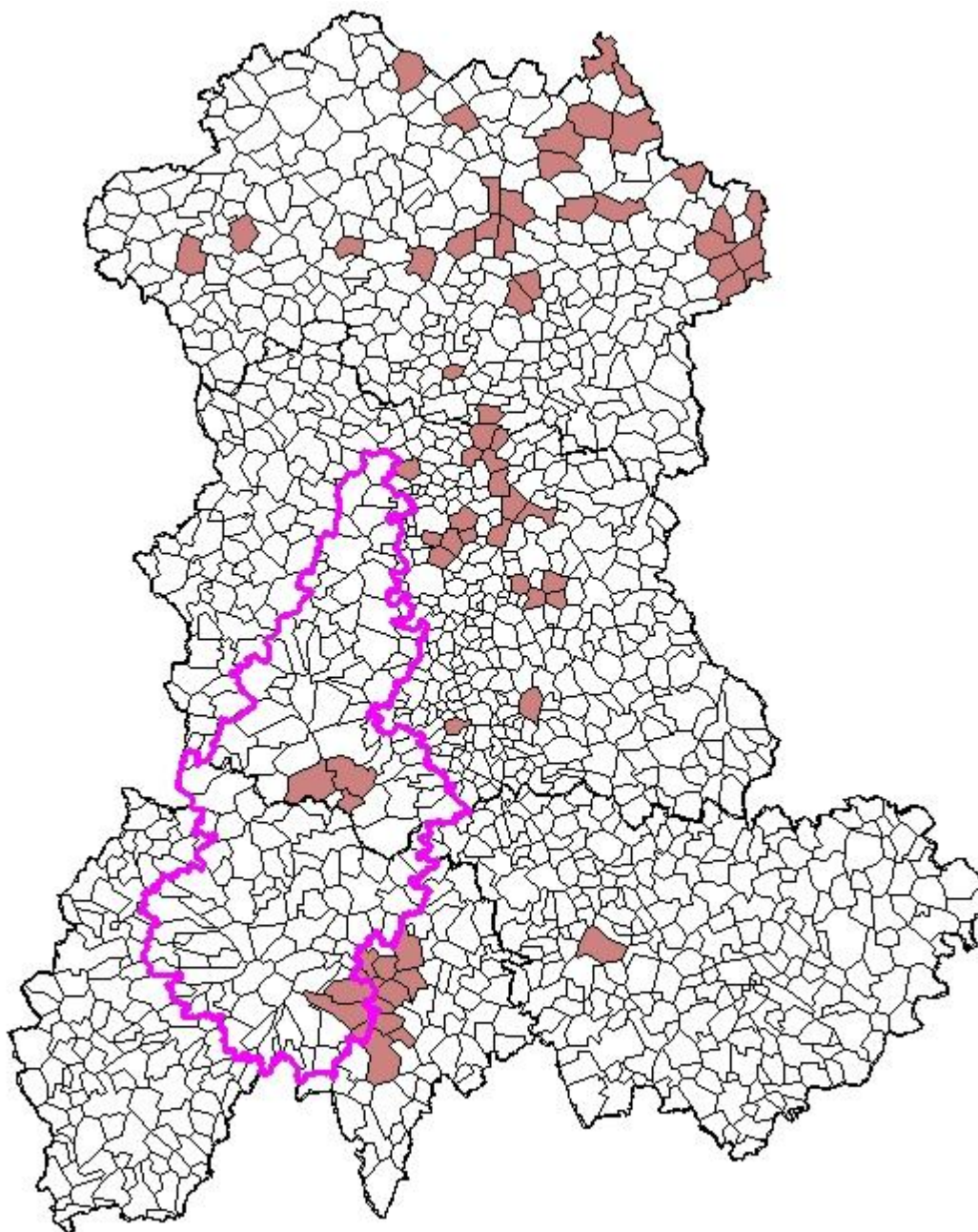
Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

En Auvergne, la Bécasse est essentiellement une espèce des forêts de montagnes au-dessus de 800 à 1 200 m. Elle apprécie les taillis de feuillus ou mixtes. On la rencontre en dehors des massifs lorsqu'elle sort pour aller chercher des vers dans les prairies ou aux bords des haies. La Bécasse affectionne les terrains un peu frais ou humides : près des sources, des accumulations de feuilles en décomposition, des ronciers. Elle fréquente ainsi particulièrement en Auvergne les zones de sagnes et de narses ou de tourbières en bordure de boisement.



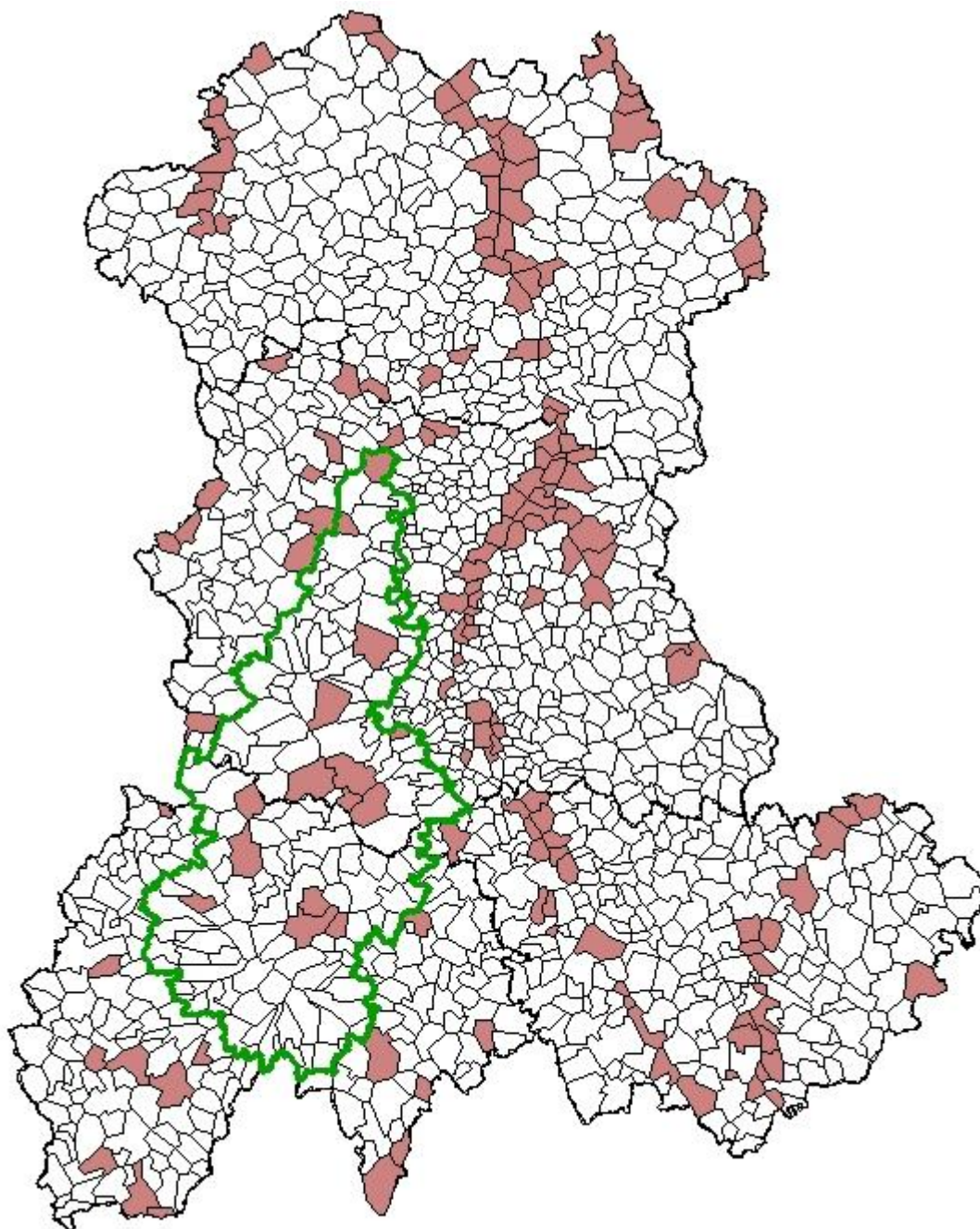
Courlis cendré *Numenius arquata*

Le Courlis cendré est un oiseau des milieux ouverts. En Auvergne, on le rencontre dans les prairies humides de plaine et dans les dernières pâtures de la plaine céréalière. Enfin, il niche dans la périphérie des zones humides d'altitude où existe une population dans un contexte original de plateaux de moyenne montagne, en particulier sur les narses.



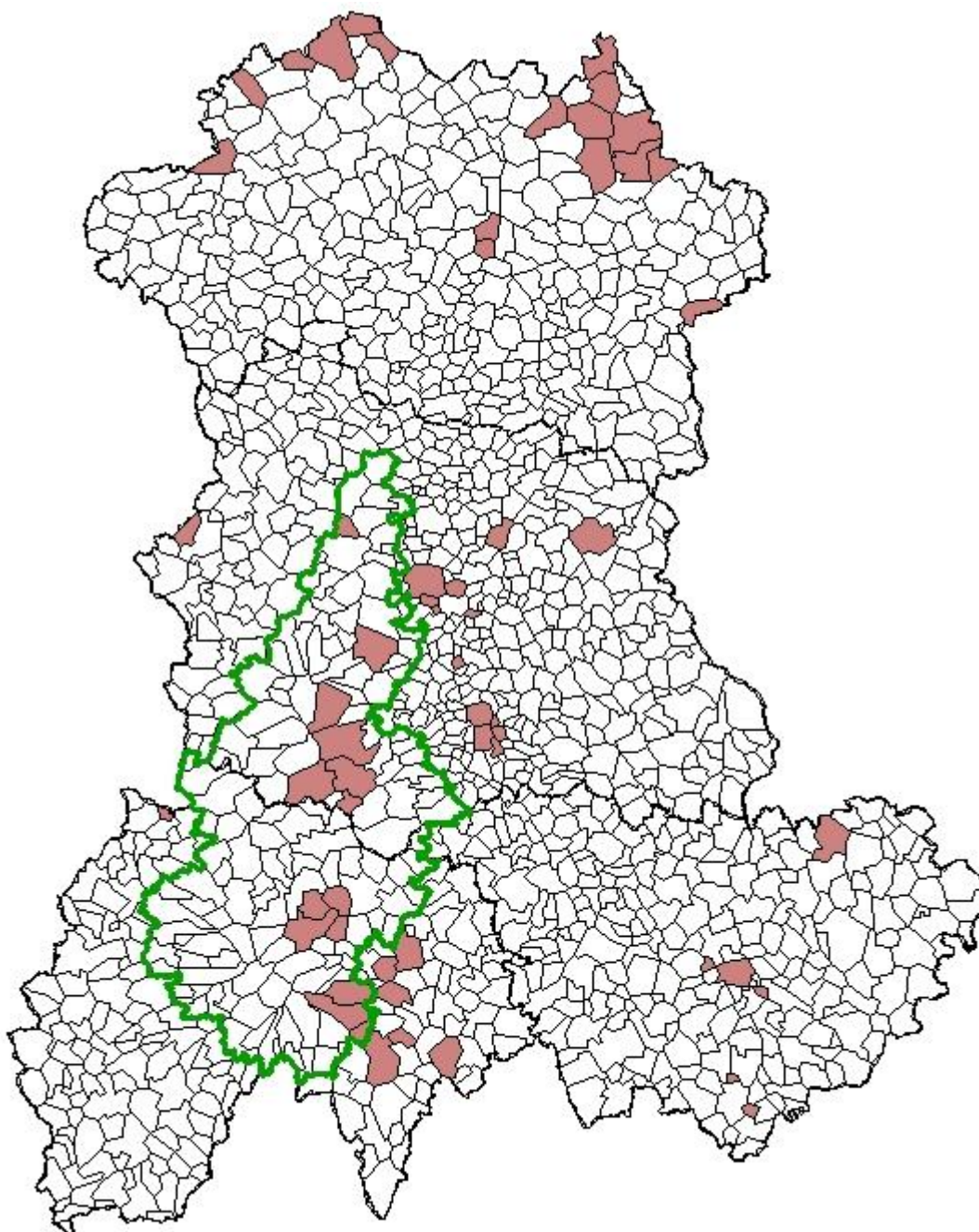
Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*

Oiseau solitaire et discret, son observation n'est pas toujours aisée. Au cours de ses arrêts migratoires, on peut le rencontrer un peu partout dès l'instant qu'il y a de l'eau : étang, mare, ruisseau, rivière sont explorés durant quelques minutes ou quelques heures pour trouver de la nourriture et se reposer, sur les plages de vase de préférence. Au bord des rivières il se dissimule souvent dans un petit renfoncement naturel de la rive. Pour la nidification, le Chevalier guignette s'installe préférentiellement le long de cours d'eau à débit rapide parsemés de cailloux, de rochers même, avec des plages de graviers ou de sable. Il est donc inféodé à des rivières dont le lit est régulièrement remanié par les crues. Ce milieu correspond bien à la moyenne montagne pour l'ensemble des rivières et il y côtoie le Cincle et la Bergeronnette des ruisseaux.



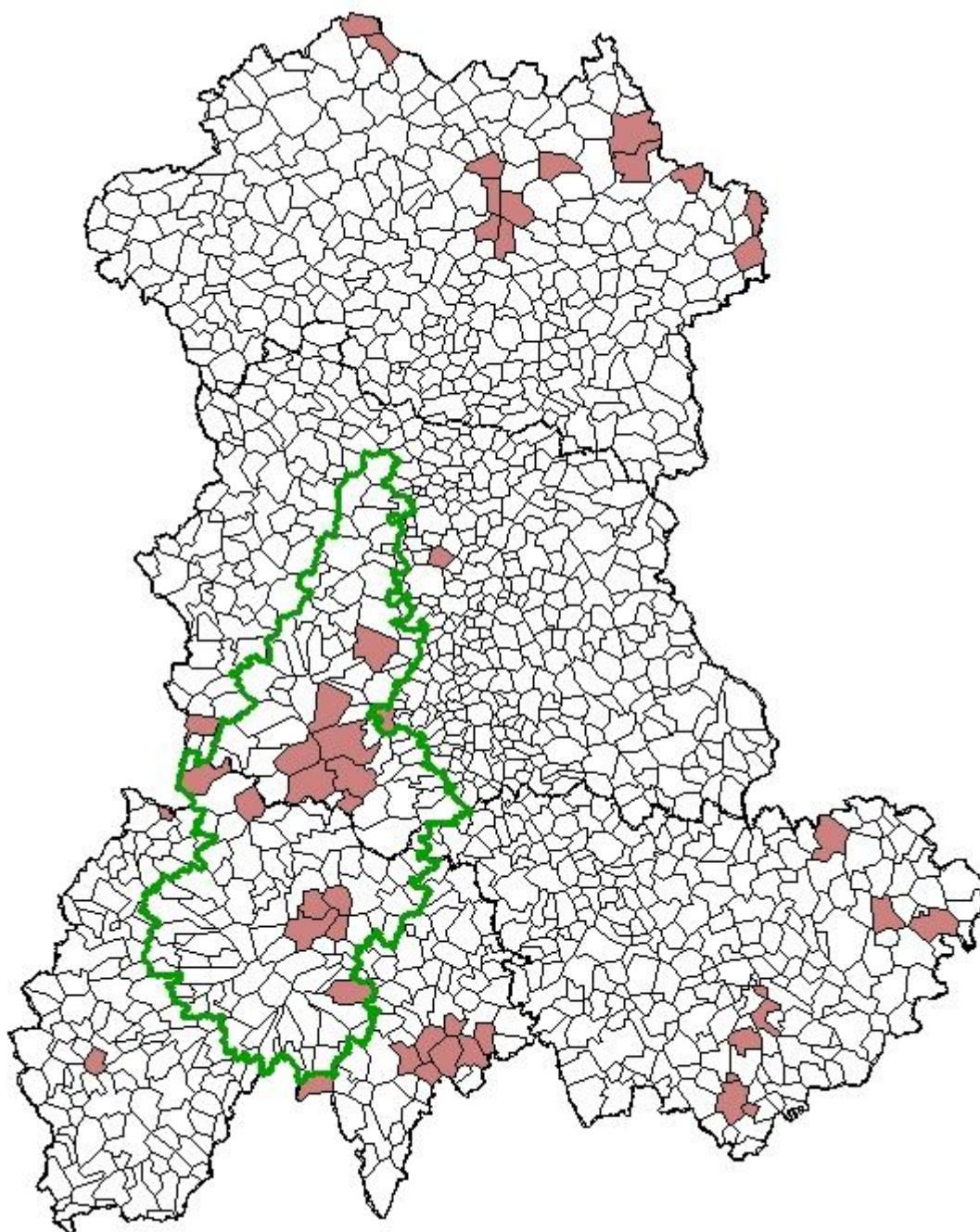
Mouette rieuse *Larus ridibundus*

En Auvergne, la Mouette rieuse est un nicheur rare et localisé qui trouve difficilement les conditions nécessaires à sa reproduction. Ses colonies très localisées se rencontrent d'une part en plaine, principalement dans quelques étangs favorables de la Sologne bourbonnaise, et en moyenne montagne dans quelques lacs et tourbières du Cézallier, des monts du Cantal et de la Planèze de Saint-Flour. En plaine, les sites sont conformes aux exigences de l'espèce et se caractérisent par la présence d'un plan d'eau de taille moyenne (quelques hectares) entouré d'une ceinture de végétation aquatique composée principalement de phragmites, typhas ou de saules. En montagne, les sites de reproduction sont des zones humides de petites tailles (moins de 15 ha) en dehors de la Narse de Lascols qui totalise plus d'une centaine d'hectares mais dont la zone de reproduction est bien plus réduite. Les nids sont installés au milieu des carex ou des saules mais aussi parfois posés sur les huttes de Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) (Narse de Lascols et Lac Sauvage). Les oiseaux se nourrissent principalement dans les prairies semi-naturelles situées aux abords du site de reproduction.



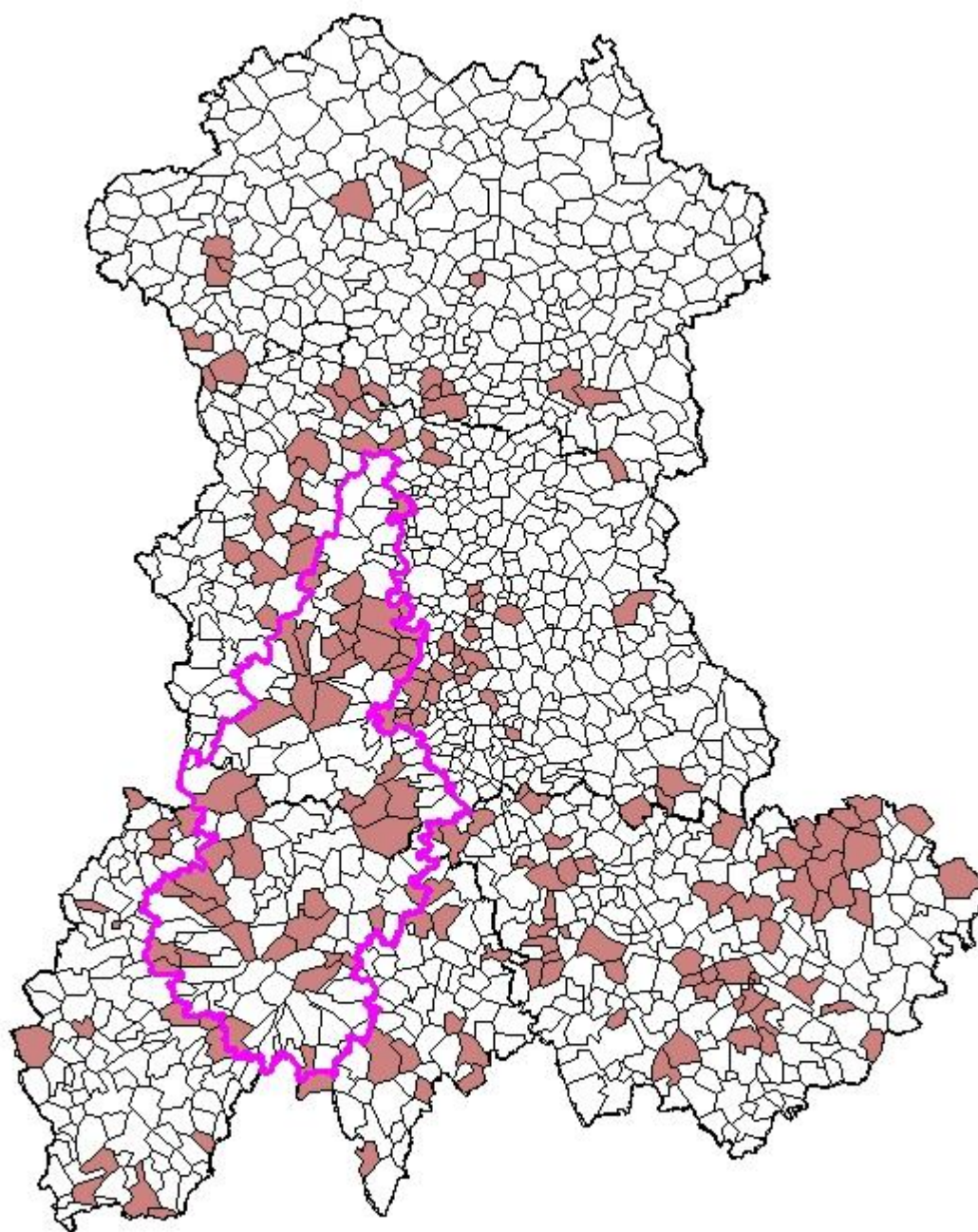
Goéland leucophée *Larus cachinnans*

Les sites de nidification du Goéland leucophée en Auvergne sont peu nombreux. Comme tous les membres de la famille de *Laridae*, le Goéland leucophée a besoin de la proximité d'eau pour nicher et sa répartition régionale est étroitement liée au réseau hydrographique. Dans le nord de la région, il niche sur les cours d'eau principaux, l'Allier et la Loire. Mais ce goéland ne se cantonne pas exclusivement en plaine puisqu'on le trouve nicheur en moyenne montagne sur des lacs des plateaux de l'Artense, du Cézallier et des monts du Cantal. C'est ici que l'espèce trouve sa limite altitudinale en tant que nicheur certain au lac des Bordes à Compains à 1 188 m (63) et probablement sur un site voisin à 1 130 m, ainsi qu'à Ségur-les-Villas à 1 045 m (15).



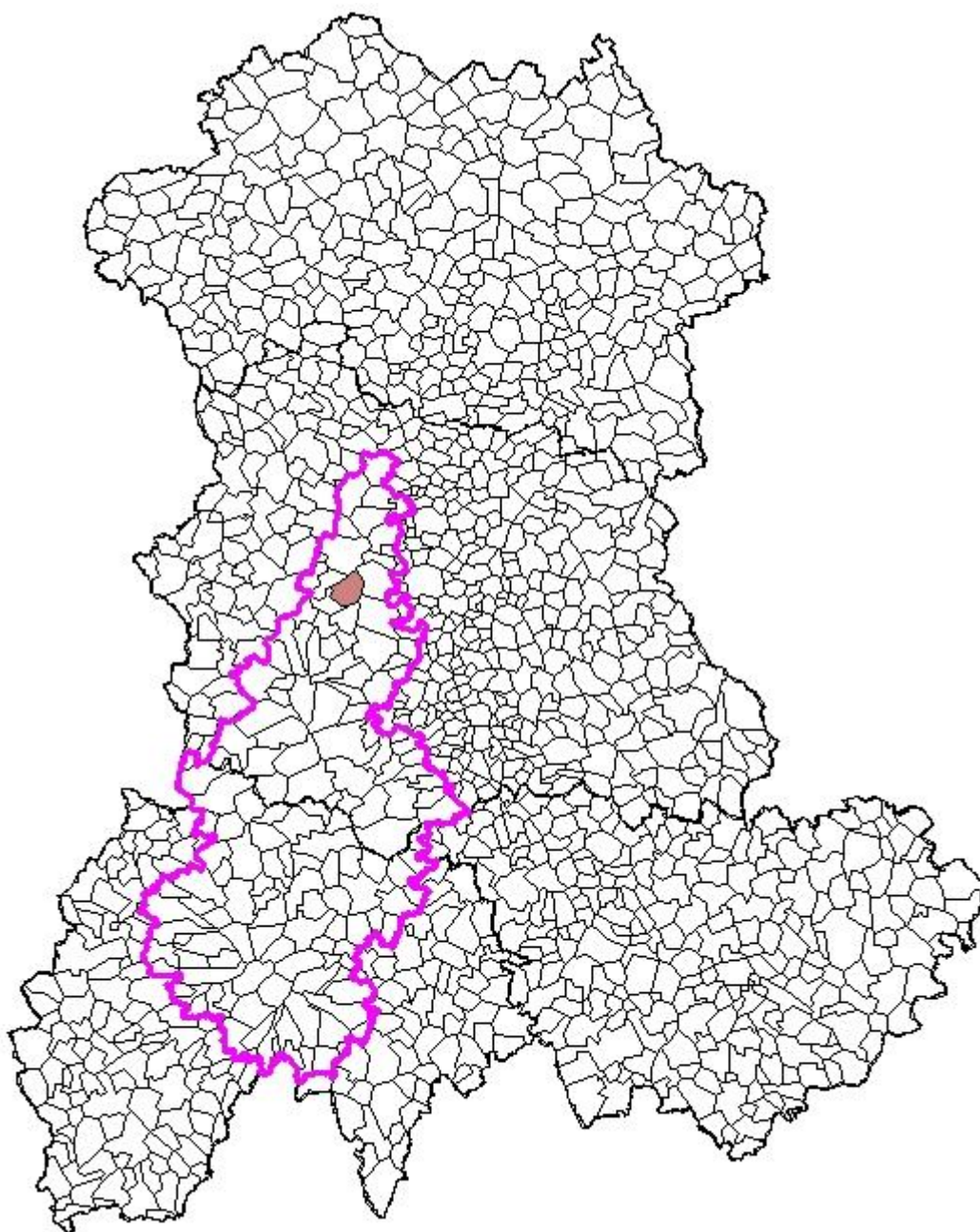
Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*

Dans le Puy-de-Dôme, si la présence du Grand-duc s'étire de manière continue sur tous les massifs volcaniques situés à l'ouest du département (chaîne des Puys, Sancy, Cézallier), elle est en réalité beaucoup plus concentrée dans le centre, où des effectifs importants sont bien implantés dans le « pays des Couzes », le secteur des « buttes ». Dans la partie centrale du Cantal, la distribution du Grand-duc est étroitement liée à la géomorphologie du territoire. Présente sur toutes les vallées qui dévalent du Massif Cantalien (l'Alagnon, la Cère, la Maronne, l'Auze, la Sumène, la Rhue...). Le contact le plus élevé en altitude a été obtenu le 26 mars 2002 à La Tour d'Auvergne, avec un chanteur à 1 400 m d'altitude. La nidification la plus élevée connue en Auvergne était située à 1 300 dans le Cantal, ce qui en fait le deuxième record d'altitude du Massif Central avec l'Ardèche. En Auvergne, le Grand-duc d'Europe affectionne tous les types de milieux à caractère rupestre où il trouve quiétude et nourriture. Cela va du simple éboulis rocheux sur les pentes d'un petit vallon boisé aux parois vertigineuses des gorges sauvages, en passant par les carrières d'extraction de granulats qui peuvent être encore en activité.



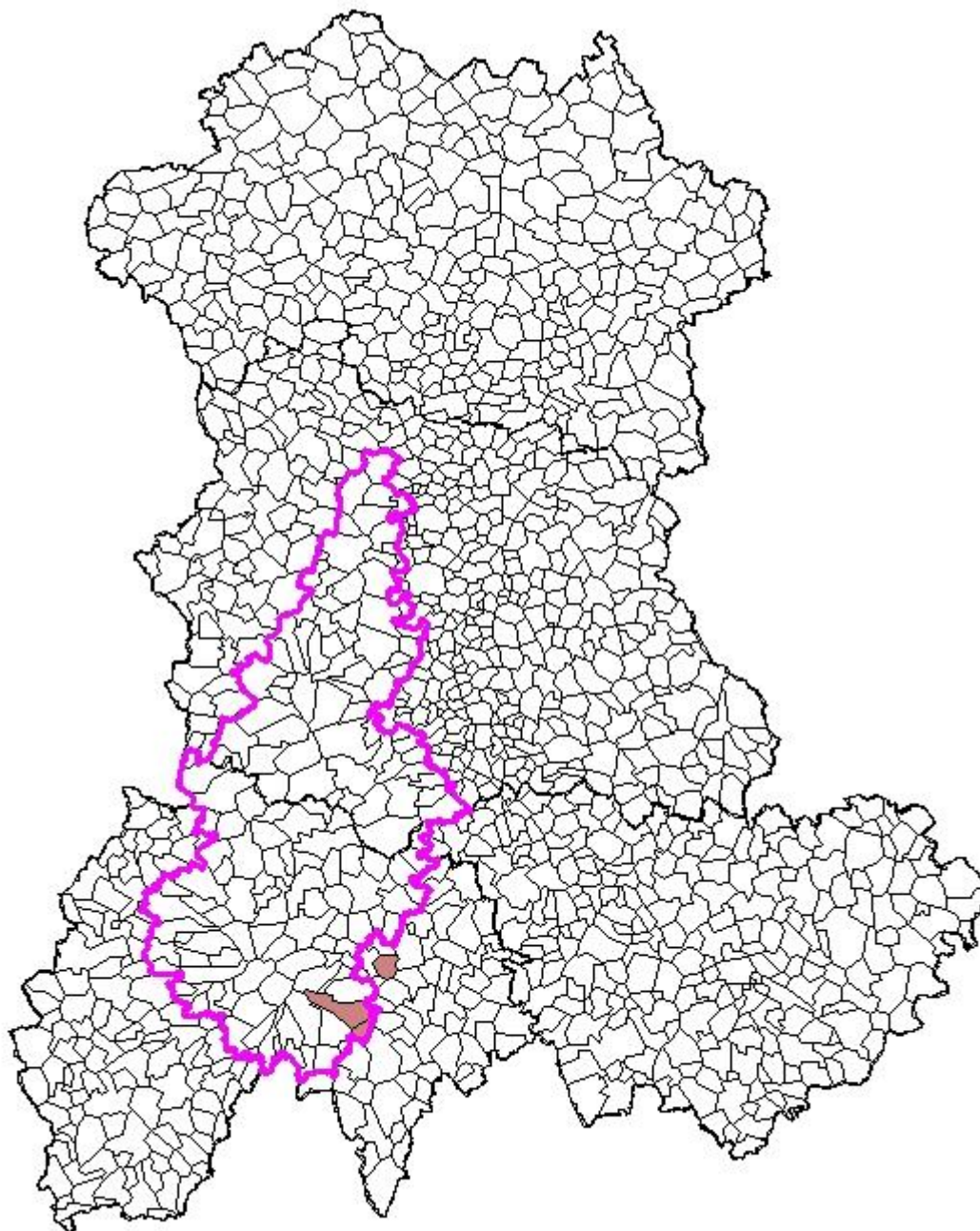
Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*

La présence de la Chevêchette d'Europe a été prouvée en Auvergne à la fin de l'enquête atlas, lors de l'hiver et du printemps 2007, dans la Chaîne des Puys où la première reproduction pour l'Auvergne a été observée durant le printemps 2008. Il s'agit pour l'instant de la mention de reproduction la plus occidentale de l'espèce en Europe, bien que des informations fassent état de la découverte récente de l'espèce sur les contreforts du massif pyrénéen. En Auvergne, un seul site est connu (altitude : 890 mètres) malgré des recherches dans différentes zones favorables, en particulier en Chaîne des Puys. Dans la Chaîne des Puys, la Chevêchette s'est installée dans des milieux diversifiés (hêtraies, sapinières, peuplements pionniers de bouleaux, trembles et chênes, peuplements artificiels de pins, sapins, épicéas et mélèzes) qui présentent toutes les conditions nécessaires à son installation : végétation persistante, ressource alimentaire assurée toute l'année et présence de trous d'arbres utilisés pour la nidification, la mise en réserve et le repos.



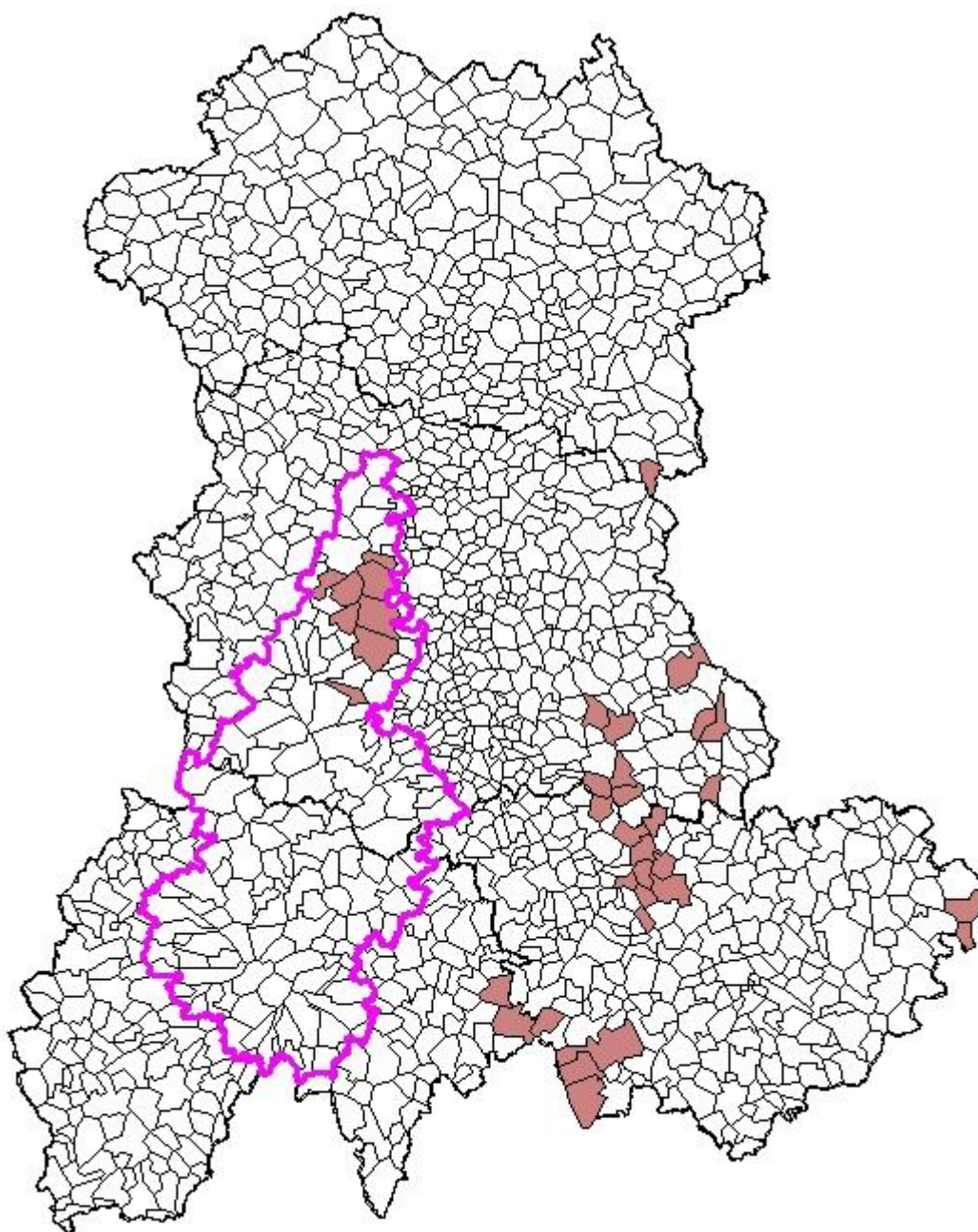
Hibou des marais *Asio flammeus*

L'espèce n'a pas été trouvée nicheuse lors de l'enquête atlas 2000-2006. Sa présence régulière pendant l'hivernage sur la plaine de Saint-Flour, secteur où elle s'est reproduit pour la dernière fois en 1993. Depuis, des individus paradedent parfois au printemps dans des sites propices pour la nidification de ce hibou, mais aucun signe probant n'a pu être relevé, prouvant qu'il avait niché. Cependant, la présence de dortoirs hivernaux et d'individus restant tard en saison dans un contexte montagnard original pour l'espèce a conduit à sa sélection.



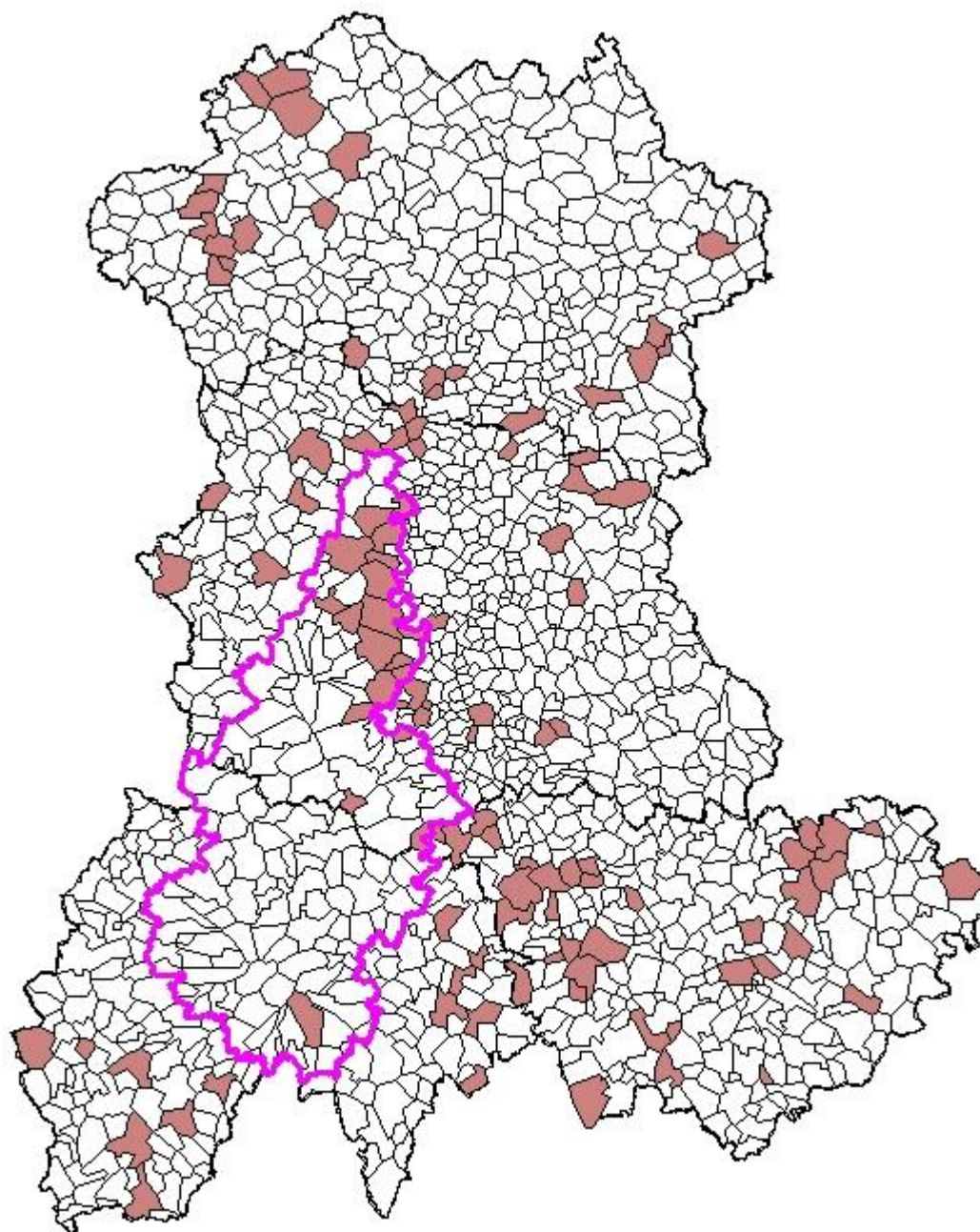
Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*

En Auvergne la Chouette de Tengmalm montre une répartition très inégale, liée à son habitat. Ses bastions principaux se situent dans les Monts du Livradois, ceux de la Margeride, et la Chaîne des Puys. Les résultats pour les Monts Dore et les Monts du Forez ne reflètent sans doute pas, au moins pour le Forez, la réalité de son implantation. Elle n'est connue dans le Cantal que de la Margeride, et serait à rechercher dans les Monts du Cantal et le Cézallier, où il existe 3 données des années 1985, 1992 et 1993. La Chouette de Tengmalm vit dans les forêts âgées et froides, à partir de 800/900m d'altitude dans la Chaîne des Puys et les Bois Noirs, et de 1 000 m dans les autres secteurs. Elle utilise pour nicher les loges que le Pic Noir (*Dryocopus martius*) creuse dans le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin blanc (*Abies alba*) principalement. Ce sont donc les hêtraies plus ou moins mêlées de conifères (qui leur offrent le couvert nécessaire lors du repos diurne), ainsi que les sapinières d'altitude, qui constituent ses habitats en Auvergne. Strictement nocturne, elle chasse en forêt, ainsi que dans les clairières et les lisières.



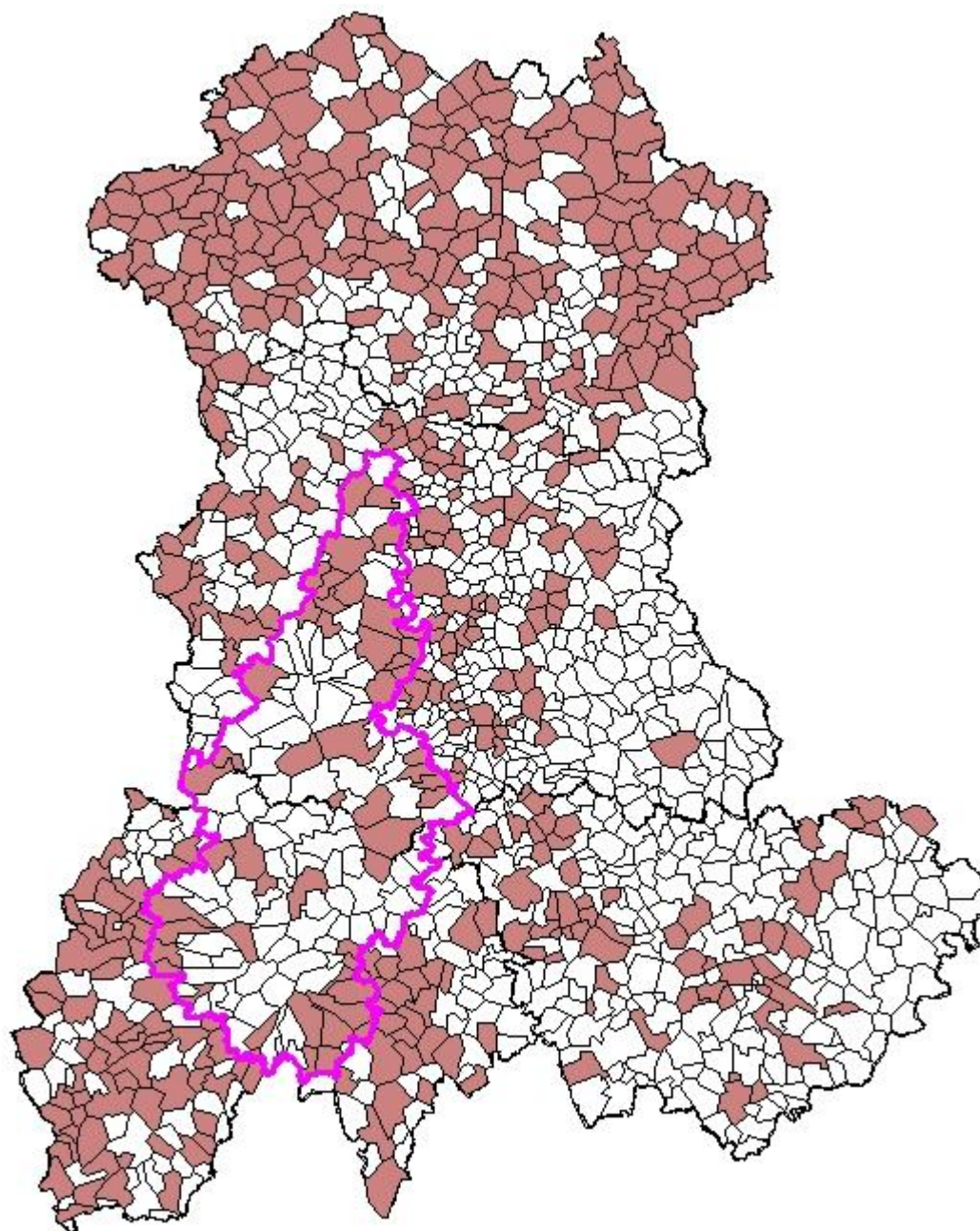
Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Présent dans l'ensemble de la région, l'espèce fréquente surtout les massifs forestiers et les landes, devenant plus disséminée en altitude au-dessus de 1 000 m. Une population dense existe sur la bordure ouest de la Limagne, dans les Couzes et dans le « Pays des Buttes », dans le nord du parc. L'Engoulevent niche à terre et pond toujours à même le sol, dans des secteurs riches en buissons et en arbres. Il fréquente des zones chaudes non cultivées : friches, landes et lisières forestières. Il est en effet insectivore et recherche des insectes nocturnes abondants dans ces milieux. L'espèce apprécie à la fois les clairières des massifs forestiers de plaine ou de demi-montagne, ainsi que les pentes, surtout exposées au sud, des grandes vallées auvergnates. C'est une espèce de lisière ou de zones en mosaïque, ayant besoin de zones ouvertes pour chasser et de zones plus fermées pour nicher.



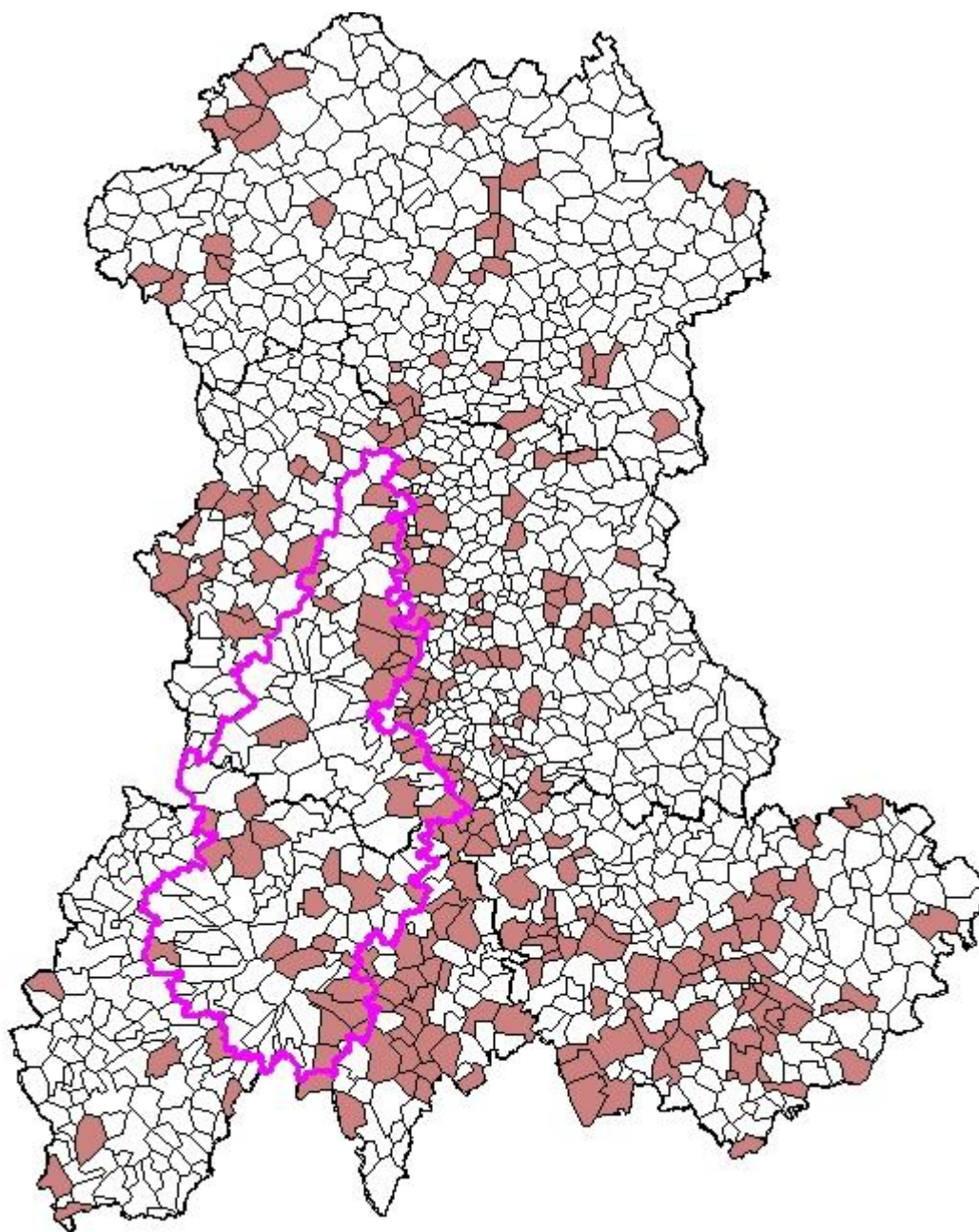
Huppe fasciée *Upupa epops*

En Auvergne la Huppe est présente mais avec de grandes zones d'absence qui correspondent aux parties les plus boisées et les plus élevées de la région. En effet les indices de nidification deviennent rares au-dessus de 1 000 m d'altitude. Les records sont autour de 1 060 m, en particulier dans le Cantal sur la Planèze de Saint-Flour. Des individus, voire des couples sont vus jusque vers 1 100 m sans indice probable ou certain. Les zones habitées par la Huppe comportent à la fois des espaces à végétation rase sur lesquels les oiseaux se nourrissent et des arbres ou des bâtiments comportant des cavités pour la nidification. L'espèce est donc présente dans différents milieux ouverts, des zones agricoles, le bocage, des boisements clairs.



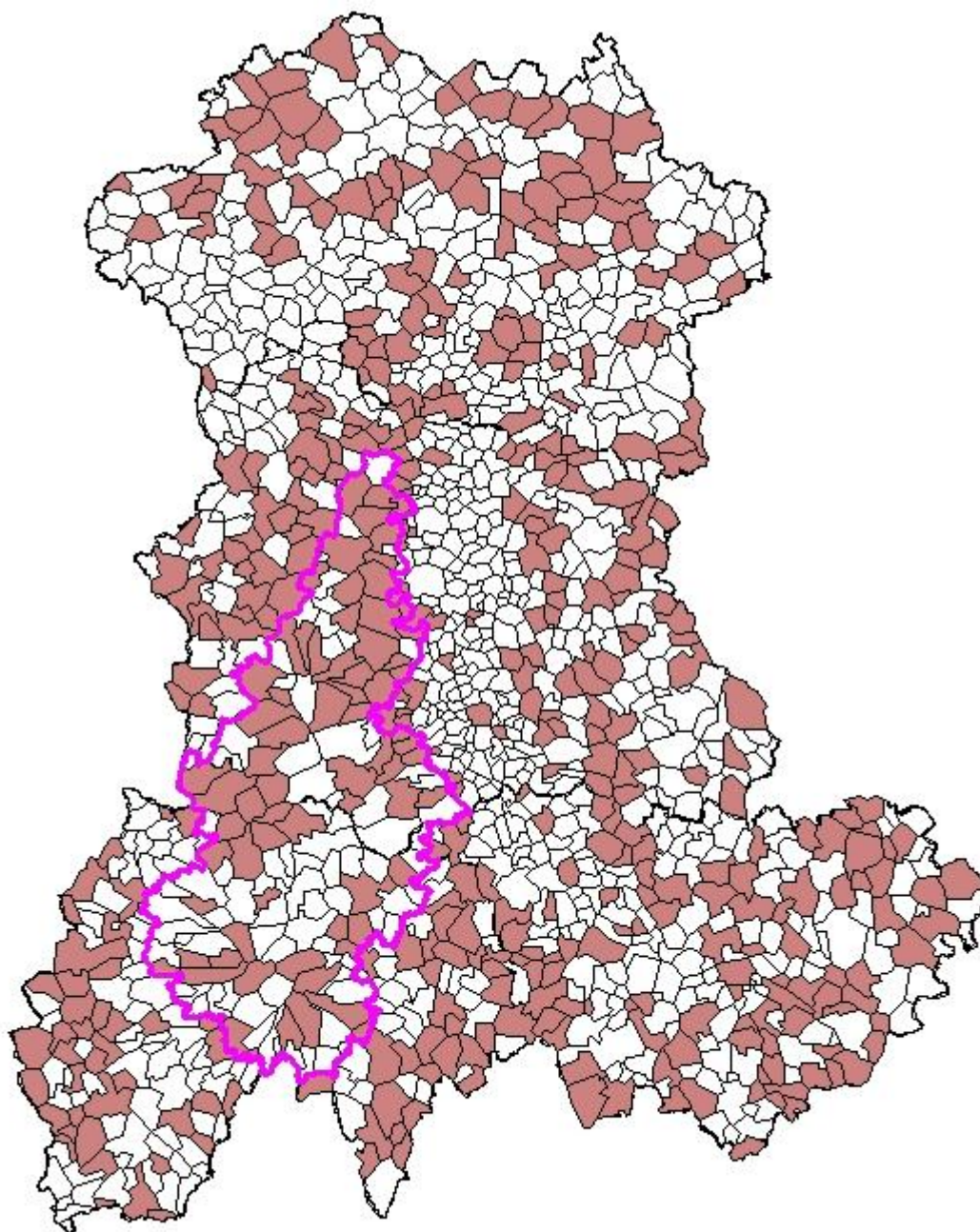
Torcol fourmilier *Jynx torquilla*

En Auvergne, le Torcol fourmilier est présent essentiellement à basse et moyenne altitude, mais sa répartition est souvent clairsemée. Dans le Puy-de-Dôme, s'il semble éviter les zones d'altitude et se cantonner dans la Limagne et ses collines périphériques, le Val d'Allier, les Couzes et la vallée de la Sioule, il occupe tout de même les Hautes Combrailles ainsi que les plateaux chauds du sud du département jusqu'à 900 m. Dans le Cantal enfin, la moitié ouest, où la pluviométrie annuelle dépasse presque partout 1200 mm, a fourni très peu de données, malgré une prospection satisfaisante. Dans la moitié est, plus sèche, la répartition est nettement plus régulière, en particulier sur la Planèze de Saint-Flour. La nidification certaine la plus élevée a été obtenue à 840 m avec des juvéniles observées le 01/08/2000 à Riom-es-Montagne. Mais des couples sont régulièrement cantonnés, et probablement nicheurs, jusqu'à 1100 m en Haute-Loire et dans le Cantal, et jusqu'à 850-900 m dans le Puy-de-Dôme. le Torcol a besoin de deux éléments essentiels dans son domaine vital : d'une part des étendues à végétation rase ou absente accueillant des populations suffisantes de fourmis, qui constituent une bonne part de son régime alimentaire, et d'autre part des arbres suffisamment vieux pour offrir des cavités, naturelles ou forées par d'autres Picidés. Retenons également une certaine tendance xérophile pour cette espèce comme le prouve sa répartition.



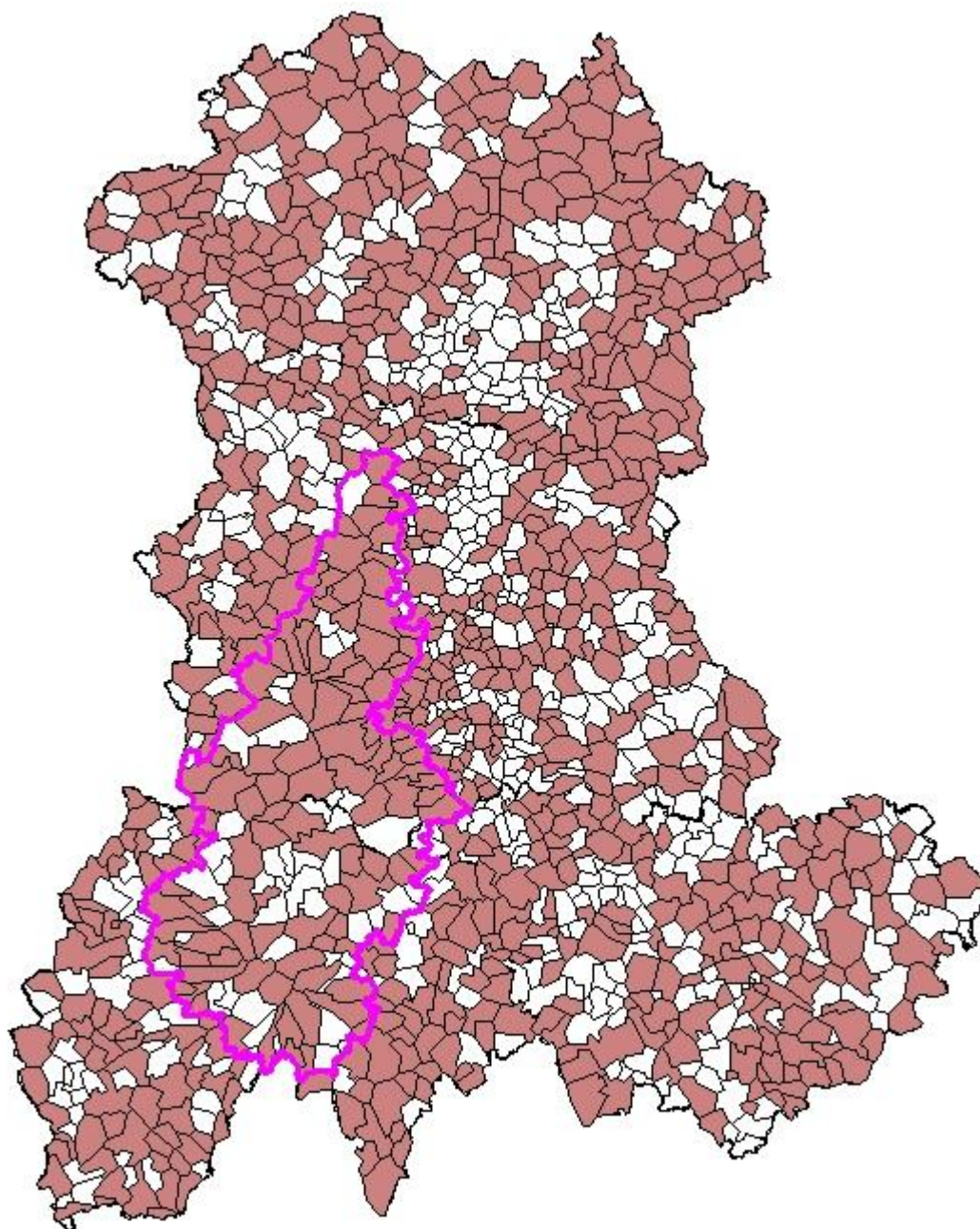
Pic noir *Dryocopus martius*

En Auvergne comme presque partout en France, le Pic noir est désormais présent à toutes les altitudes, pourvu que le couvert forestier soit suffisamment important. Les bastions historiques de l'espèce, les forêts de montagne, hêtraies et conifères, restent pourtant importants par les densités qu'ils connaissent. L'altitude maximale de nidification certaine a été obtenue Col de Prat de Bouc (15) avec un nourrissage à 1 500 m le 10/07/2000.



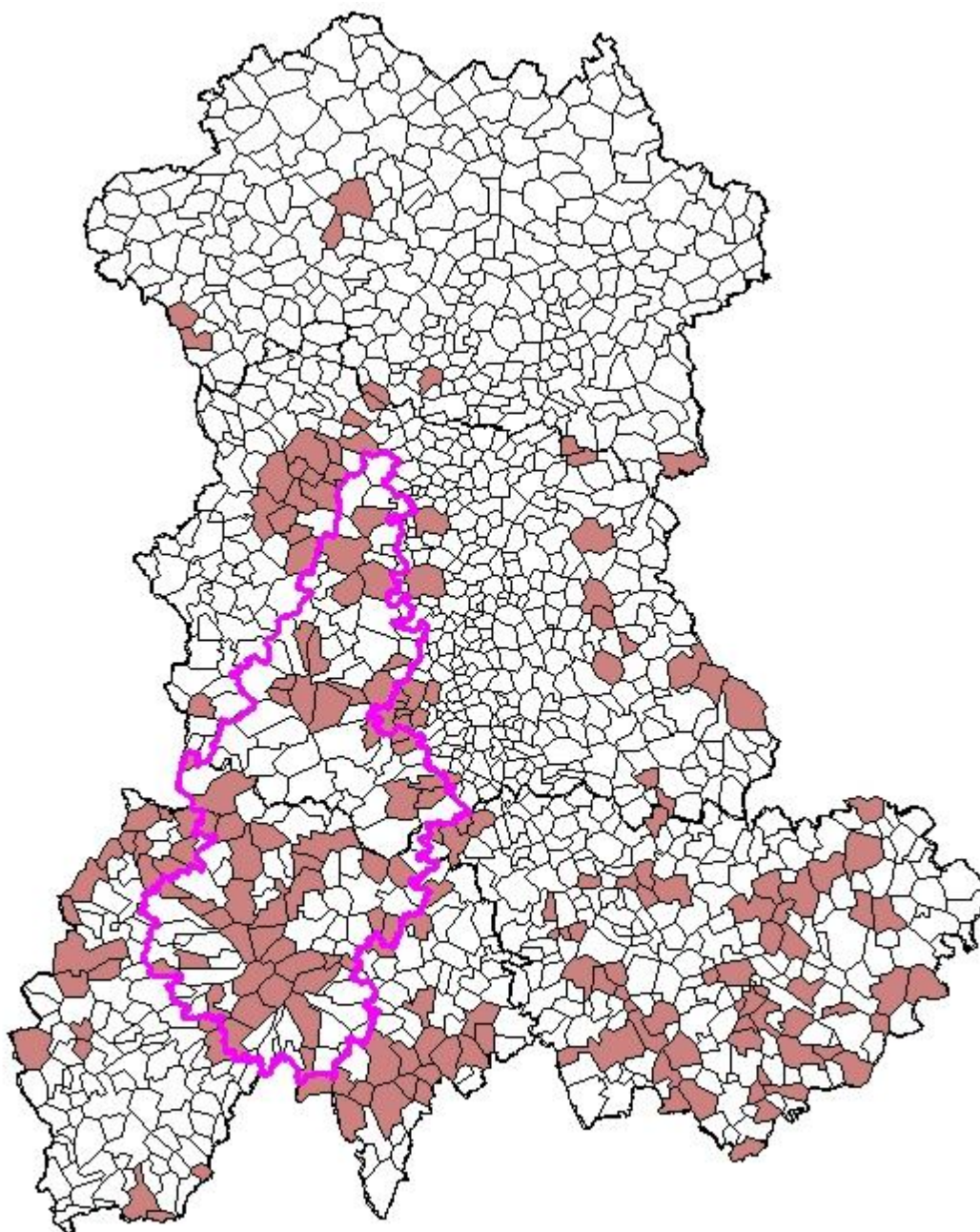
Alouette lulu *Lullula arborea*

Cette alouette présente une large répartition en Auvergne, qui héberge probablement une des plus florissantes populations de notre pays. Elle affectionne les nombreux secteurs de moyenne montagne des deux tiers sud de la région. L'Alouette lulu est typique des secteurs agricoles les moins intensifs : les régions couplant polyculture et élevage, celles d'élevage, les estives, les landes à végétation basse, auxquelles s'ajoutent des zones bocagères de plaine et les vastes pacages secs et plages des vals d'Allier et de Loire. Cet oiseau recherche des faciès de prairies "maigres" : pelouses (arrières plages fluviales, coteaux et plateaux secs), prairies sur sols pauvres, aux graminées peu hautes et peu denses, dans des secteurs bien exposés, peu arrosés.



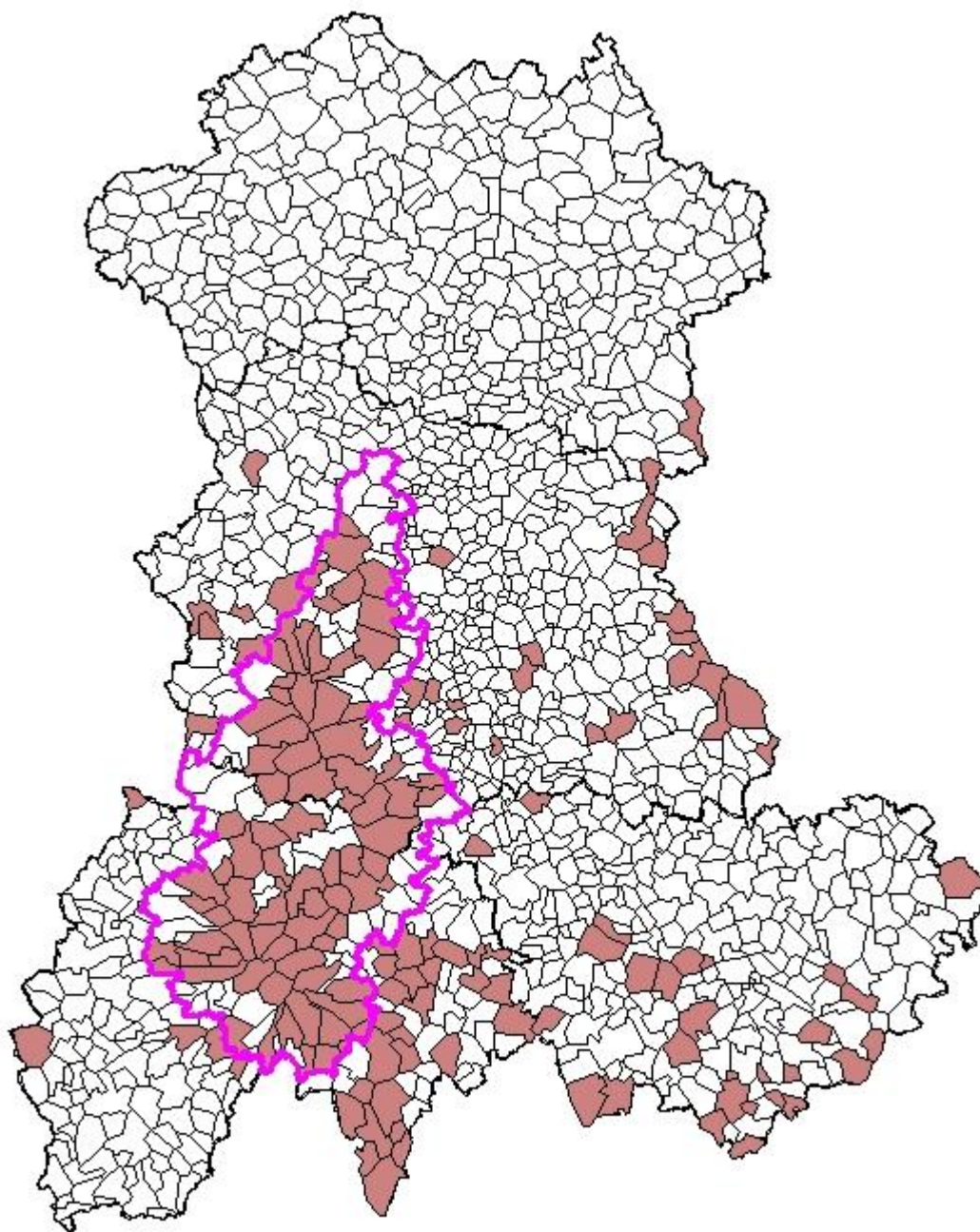
Hirondelle de rochers *Hirundo rupestris*

L'Hirondelle de rochers est présente en Auvergne dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire. Sa distribution correspond aux zones de reliefs, plateaux, gorges, susceptibles de lui procurer des falaises pour sa nidification. L'altitude extrême pour cette espèce associée aux reliefs est de 1 763 m au téléphérique du Sancy. Se nourrissant de plancton aérien, l'Hirondelle de rochers n'est limitée dans sa répartition que par la disponibilité en escarpements rocheux où elle peut établir son nid. Elle préfère les expositions plutôt chaudes et sèches. La moindre falaise d'au moins 10 mètres, offrant des surplombs, peut la retenir. Il faut que l'abri soit sain (hors précipitations, absence de ruissellements).



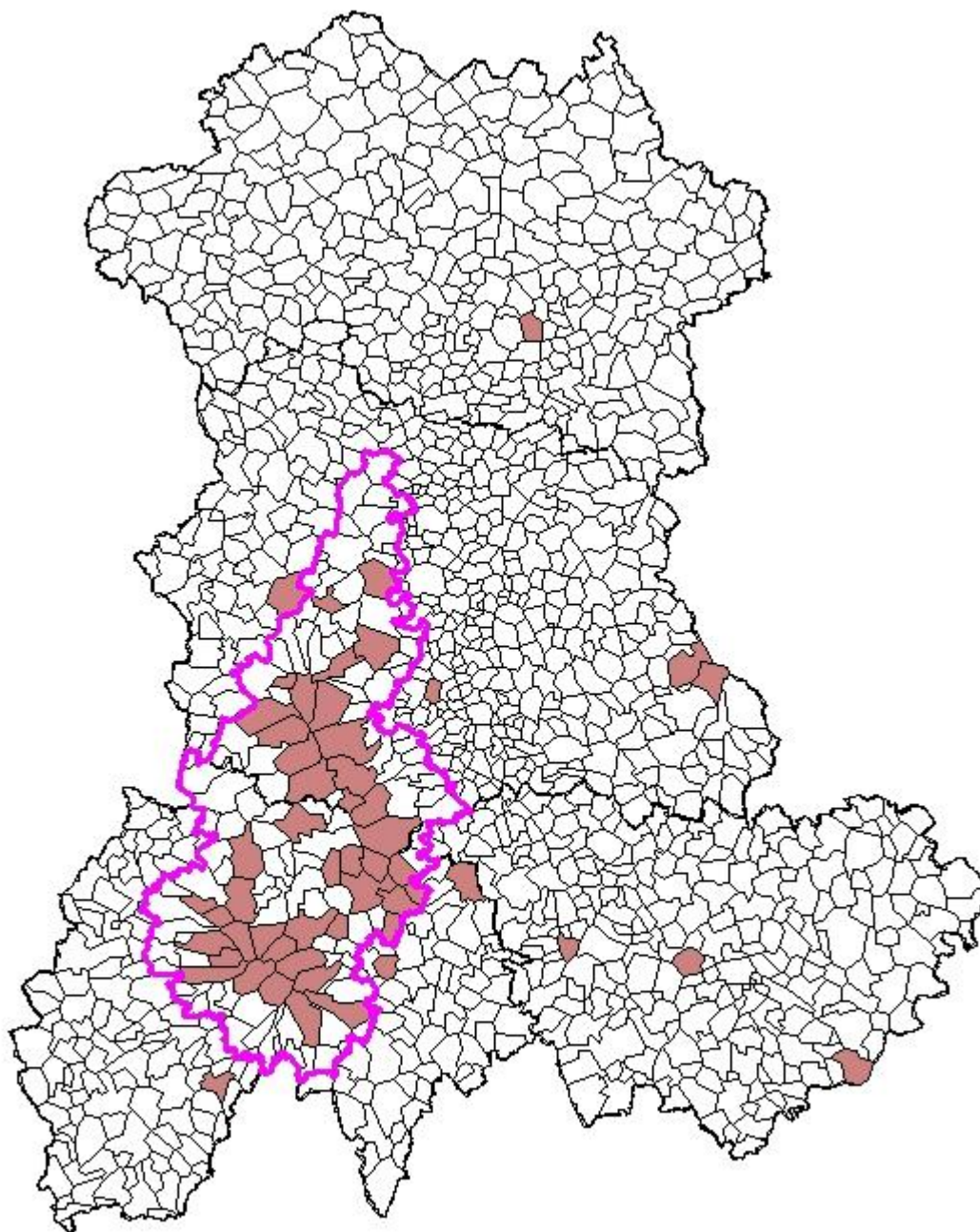
Pipit farlouse *Anthus pratensis*

Le Pipit farlouse est présent dans la plupart des carrés de montagne de l'Atlas auvergnat, au-dessus de 700 m, en particulier en Chaîne des Puys, Sancy, Cézallier, Cantal, Planèze, Margeride, Mézenc, Forez et Bois noirs. L'analyse de sa fréquence altitudinale montre sa présence à partir de 700 mètres, mais surtout au-delà de 1 000 m d'altitude. Le Pipit farlouse a un habitat caractéristique : les milieux herbacés ou arbustifs bas (callunaies) avec une physionomie végétale en « touffes ». On le trouve ainsi aussi bien sur les sommets avec des herbacées hautes, mais laissant des espaces plus ras entre elles, que dans les landes, en particulier celles à callunes (avec *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa*, *Nardus stricta* ...). Ces milieux se maintiennent si le pâturage n'est pas intensif, parfois sur de grandes surfaces (Sancy, Forez dans les Hautes-Chaumes, estives de la chaîne des Puys, Cantal).



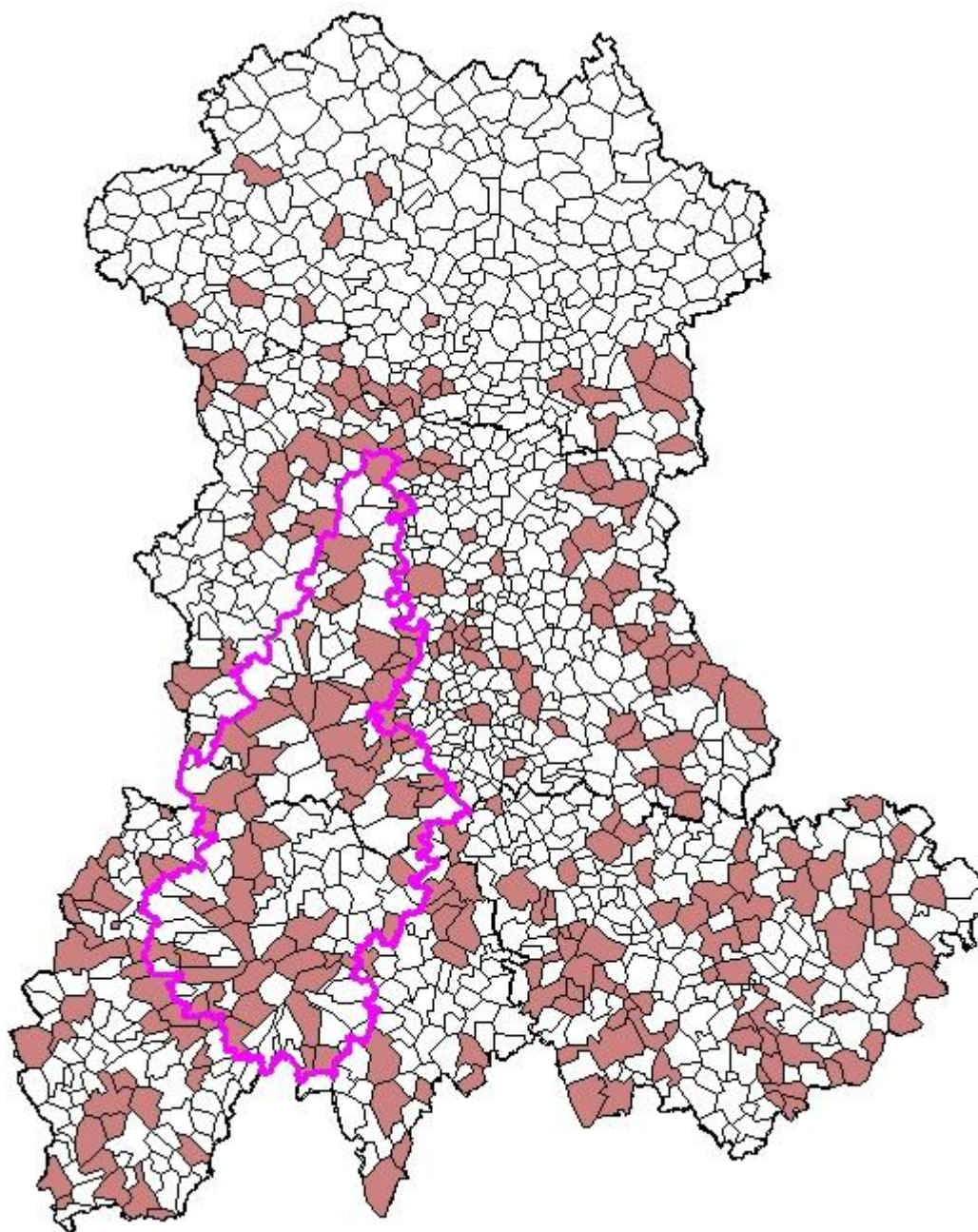
Pipit spioncelle *Anthus spinoletta*

Le Pipit spioncelle est présent en Chaîne des Puys avec une petite population qui se maintient sur les flancs du Puy de Dôme, seul volcan de ce site à accueillir l'espèce. C'est le site de présence le plus au nord de l'Auvergne. Il est commun sur les crêtes du Sancy (63) et du Cantal (15). Dans le Cézallier (63 et 15) on le rencontre sur les points culminants du massif. En Auvergne, le pipit spioncelle est présent sur les pelouses de l'étage subalpin. Ce type de milieu, qui se développe au-dessus de 1400 m, ne représente que 0,3% de la surface de la région. Il y recherche des milieux à herbe rase. La présence de nombreux rochers lui est nécessaire. Mais, aux altitudes les plus basses où on le rencontre (en dessous de 1400 à 1500 m), il fréquente également des espaces ouverts qui correspondent à de l'étage montagnard supérieur déboisé par les activités humaines, essentiellement suite à l'élevage séculaire qui se pratique dans ces montagnes.



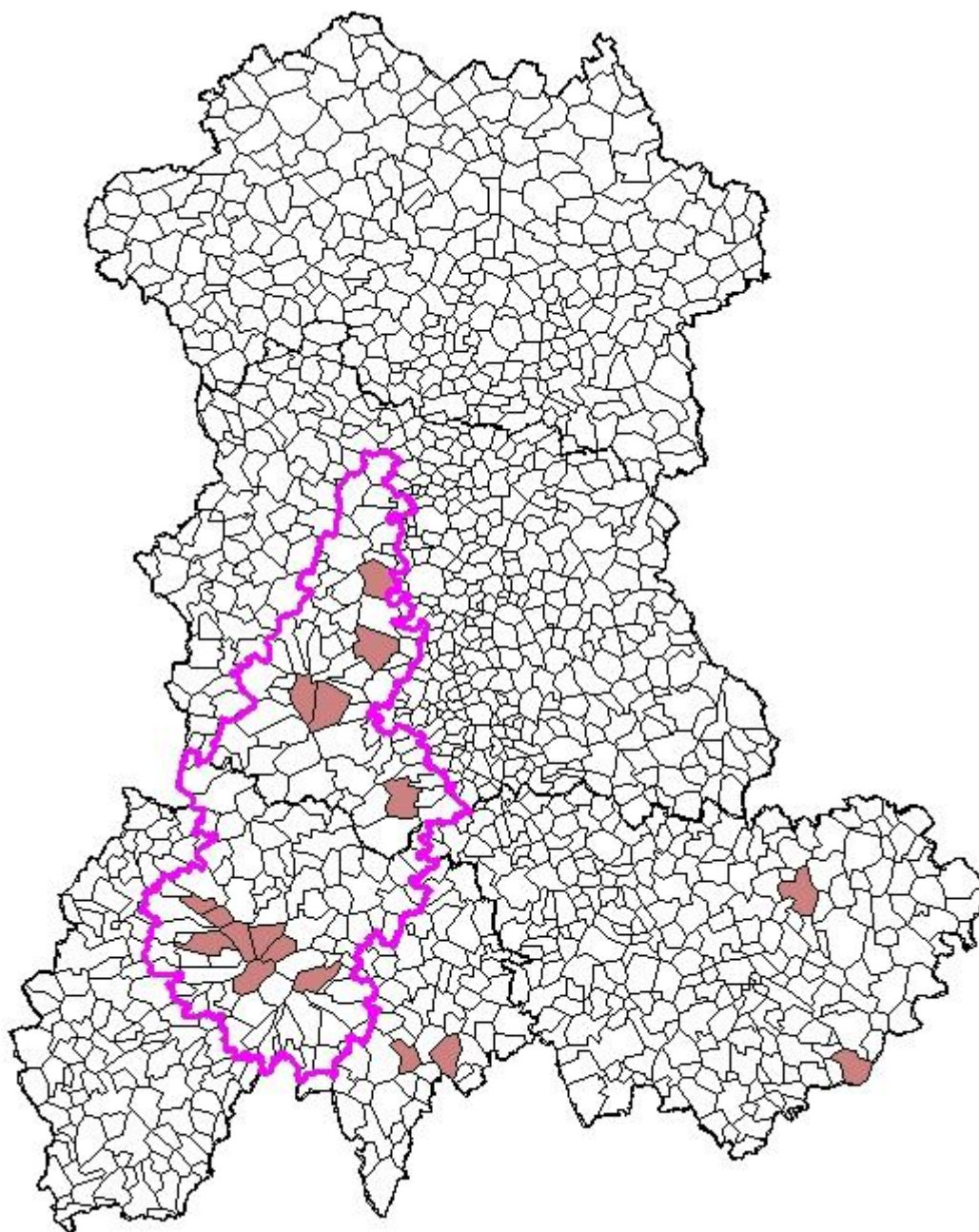
Cincle plongeur *Cinclus cinclus*

Le Cincle plongeur est un passereau aquatique dont la répartition suit celle des rivières à faciès lotiques dominants. De fait, il rencontre en Auvergne une région propice à son installation en raison d'un réseau hydrographique favorable particulièrement bien développé. Il est bien distribué dans les parties montagneuses de la région. Le cincle recherche les rivières permanentes à forte granulométrie, avec abondance des blocs de rocher, et à déclivité moyenne à importante, ce qui favorise une bonne oxygénation de l'eau. Il apprécie celles bordées de berges naturelles à semi-naturelles, dont la végétation rivulaire consiste pour l'essentiel en des boisements caducifoliés, qui comportent des zones peu profondes, avec la présence de seuils et de cascades plus ou moins importantes qui procurent une certaine hétérogénéité de la vitesse du courant. C'est par excellence l'oiseau des rivières rapides voire torrentielles.



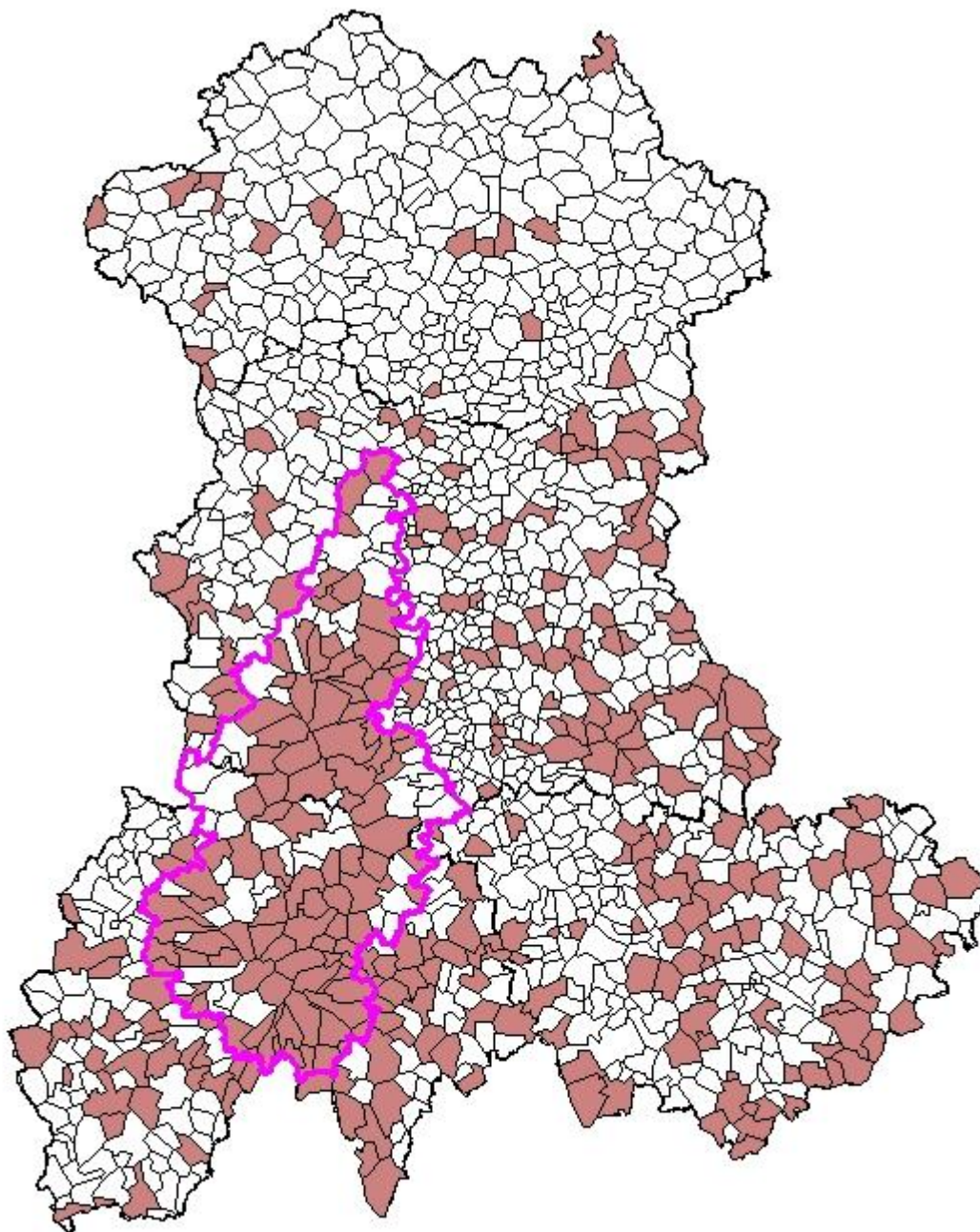
Accenteur alpin *Prunella collaris*

L'accenteur alpin est un passereau typiquement montagnard lié à l'étage alpin : les principales populations sont donc situées dans les Alpes et les Pyrénées. L'Auvergne n'est concernée que très marginalement par la répartition de cette espèce : l'Accenteur alpin a donc fourni des indices de reproduction valables pour seulement deux massifs montagneux, ce qui n'est pas surprenant, le massif du Cantal et celui du Sancy. L'étage alpin est absent d'Auvergne : on ne trouvera donc l'Accenteur alpin que dans quelques rares secteurs rocheux du Sancy et du massif du Cantal, toujours au-dessus de 1 600 mètres d'altitude. Seuls 2 000 hectares dépassent cette altitude en Auvergne. Les sites connus de reproduction certains ou probables sont même situés le plus souvent entre 1 700 et 1 850 mètres (on ne peut guère aller plus haut...) : crêtes rocheuses du Sancy (hauts des Val de Courre, et d'Enfer, aiguilles du Sancy) ou du Cantal (Brèche de Roland, Puy Mary ...) ce qui correspond à la limite inférieure de présence de l'espèce dans les Alpes et les Pyrénées. Les autres données correspondent à des individus en migration. L'espèce est donc entièrement concentrée dans le parc.



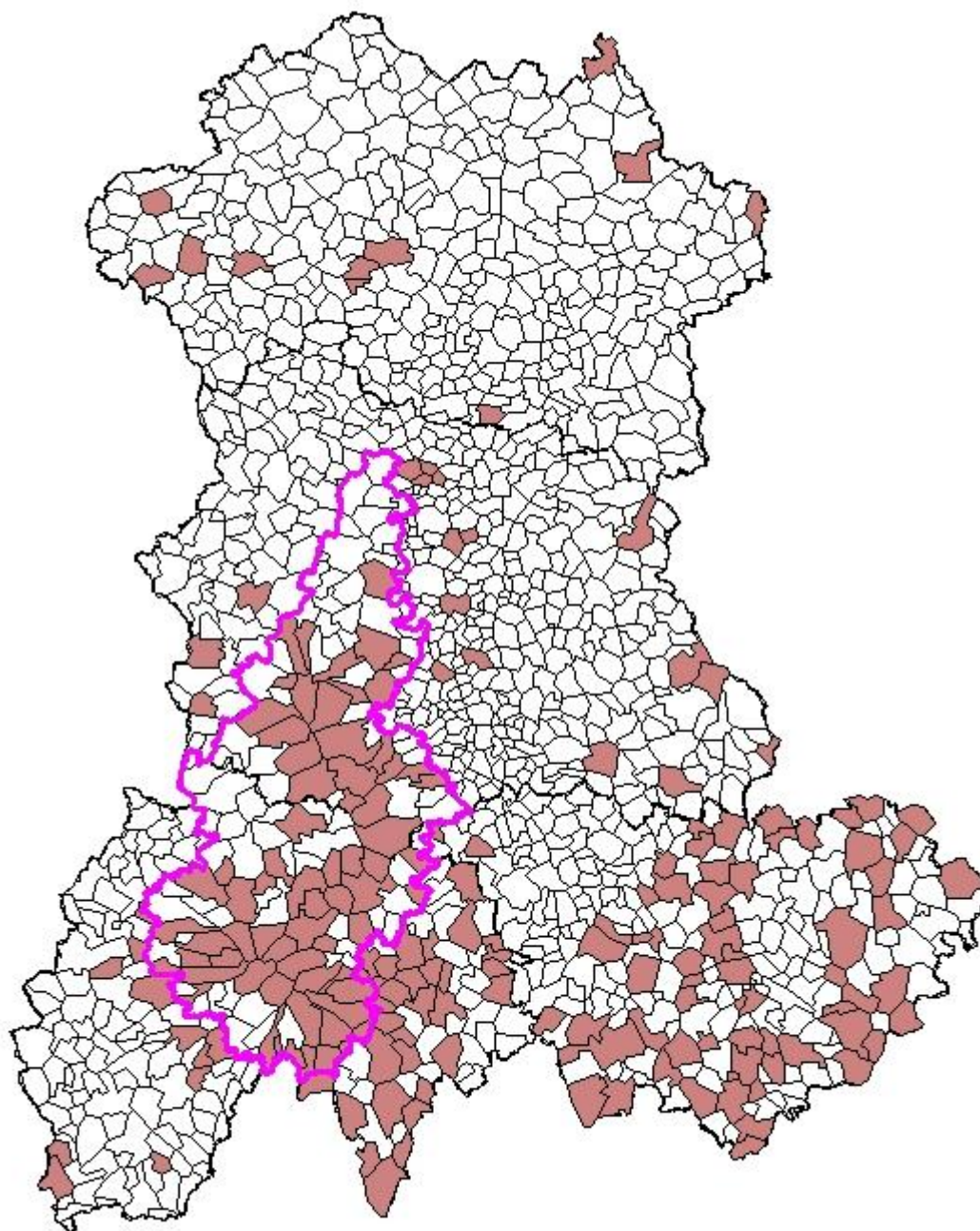
Tarier des prés *Saxicola rubetra*

Oiseau typique des prairies humides de fauche et des tourbières, le Tarier des prés est réparti sur l'ensemble de la région Auvergne mais de façon inégale d'un département à l'autre, de moins de 300 m d'altitude à 1700 m dans les massifs du Sancy et du Cantal. Du Cantal à la Haute-Loire il est présent presque partout mais la fréquence des observations est plus forte au dessus de 600 m d'altitude dans les zones herbagères fortement marquées par l'élevage bovin et ovin, ainsi que sur les zones de tourbières des planèzes, du Cézallier et de l'Aubrac. La nidification certaine la plus élevée a été obtenue au Puy de la Tourte (Le Falgoux, 15) avec un nourrissage le 8 juin 2003 à 1 700 m. Ce petit Turdidé affectionne plus particulièrement les zones de prairies de fauche, humides en général, et les zones de tourbières en période de nidification.



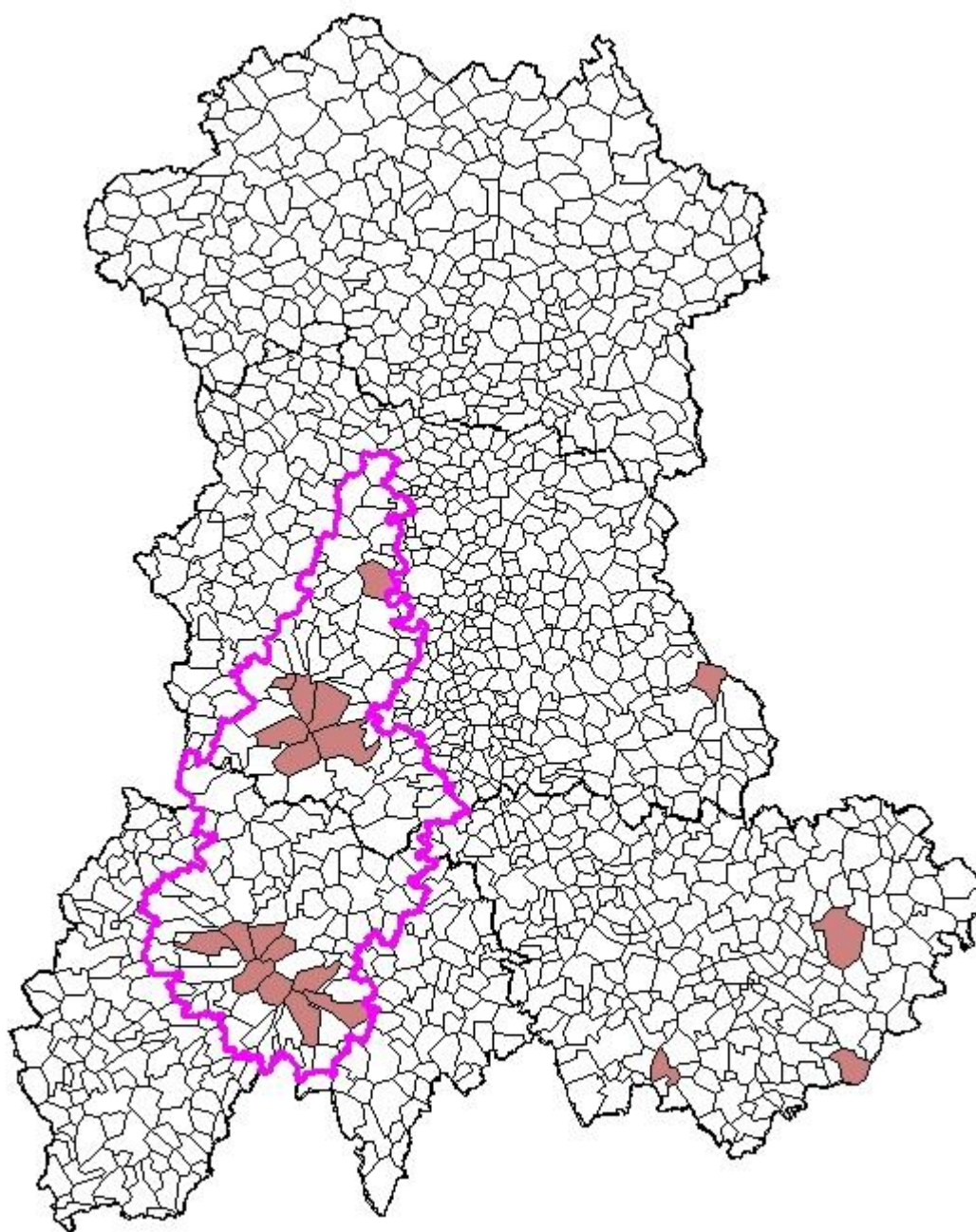
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

Il est nicheur principalement dans la Haute-Loire, le Cantal et une petite partie du Puy-de-Dôme au dessus de 800-900mètres d'altitude et ce jusqu'aux plus hauts sommets à 1800 m. C'est un montagnard des pelouses rases parsemées de rochers et murets. Il est présent sur les estives des Monts Dore, du Cézallier, de l'Artense, du Forez et des Monts du Cantal, où il trouve des prairies diversifiées riches en insectes pour se nourrir et sur lesquelles les murets, éboulis et rochers lui offrent des abris pour nicher et des promontoires pour surveiller son territoire.



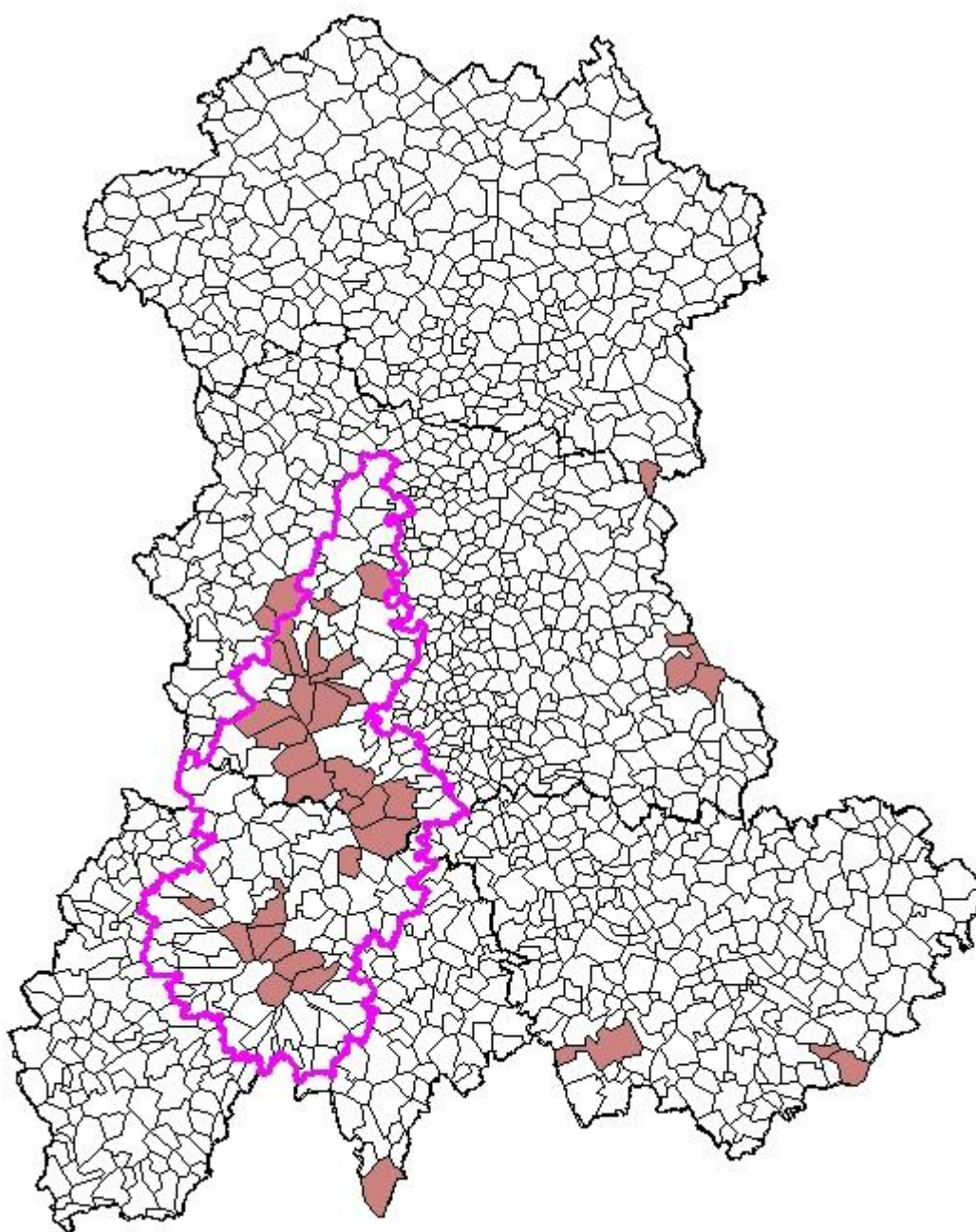
Merle de roche *Monticola saxatilis*

L'espèce est présente pendant l'enquête atlas dans 5 massifs, par ordre d'importance : le Cantal (5 carrés, 36 données sur 7 ans) ; le Sancy (3 carrés, 34 données) ; le Mézenc (3 carrés, 4 données) ; la Chaîne des Puys (1 carré, 2 données) ; le Forez (1 carré, 1 donnée). L'altitude maximale de nidification certaine a été obtenue à 1 700 m avec un nourrissage le 30/06/2000 dans le massif du Sancy. Le point commun entre les milieux d'altitude et les milieux steppiques donne la structure de l'habitat : rochers et absence ou quasi absence d'arbres, présence de pelouses rases pour la recherche de nourriture. C'est donc probablement cet habitat (et les insectes associés) qui conditionne la présence de l'espèce en France, et non un quelconque lien avec les températures ou l'ensoleillement. En Auvergne, la plupart des couples observés en reproduction se cantonnent en général à des secteurs rocheux importants (falaises, éboulis stabilisés de gros ou très gros blocs) à proximité de zones d'herbages assez ras indispensables pour l'alimentation insectivore. Les zones occupées sont situées au-dessus de 1350 mètres d'altitude, et jusqu'aux plus hauts sommets auvergnats (par exemple les rochers de crête du Puy de Sancy) alors que cette tranche d'altitude ne représente que 1 % du territoire auvergnat.



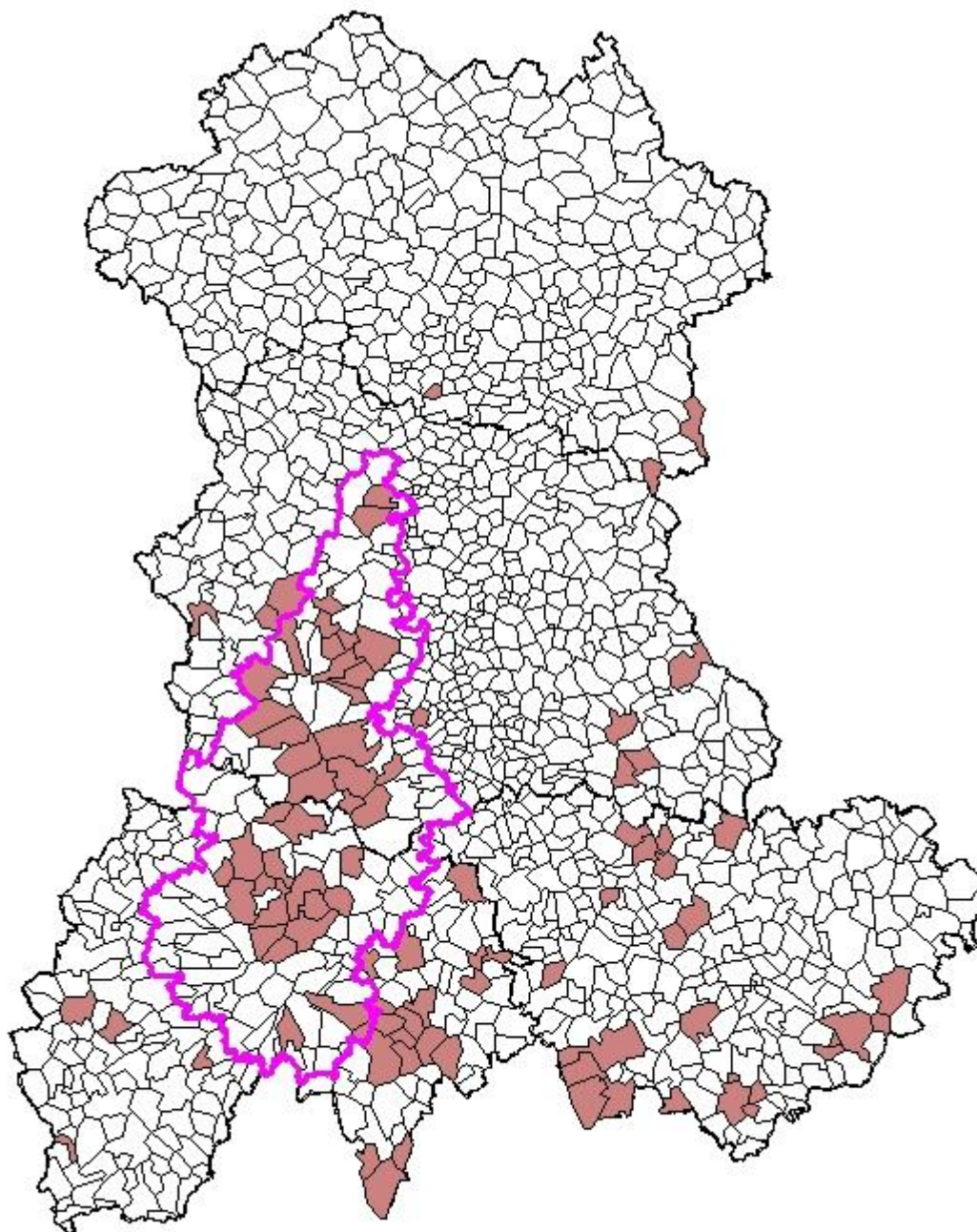
Merle à plastron *Turdus torquatus*

La répartition du Merle à plastron en Auvergne est localisée aux zones de montagnes sur trois des quatre départements. Les indices de nidification certaine y concernent les secteurs suivants : Monts du Forez, Monts Dôme, Monts Dore et Cézallier dans le Puy-de-Dôme ; Cézallier et Monts du Cantal dans le Cantal ; le Mézenc en Haute-Loire. Des couples ont été notés jusque vers 1 780 m sous le Puy Mary (massif du Cantal, 15) et la nidification certaine la plus élevée en altitude a été obtenue dans le même massif avec un couple nourrissant à 1 600 m le 11/07/2000 (commune d'Albepierre-Bredons). Le Merle à plastron recherche les lisières des pessières (*Picea abies*) pourvues de sorbiers des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) avec une strate herbacée assez rase, entretenue par un pâturage extensif équin et bovin, et dominée par la callune, la myrtille et le nard mais ce type d'exigence n'est cependant pas totalement exclusif. Le passage répété du bétail y entretient des dépressions humides dépourvues de végétation. Typiquement le merle à plastron est donc une espèce montagnarde de lisières. Il a besoin en effet d'arbustes, voire d'arbres ou de buissons pour installer son nid, mais il se nourrit à découvert sur les pelouses d'altitude.



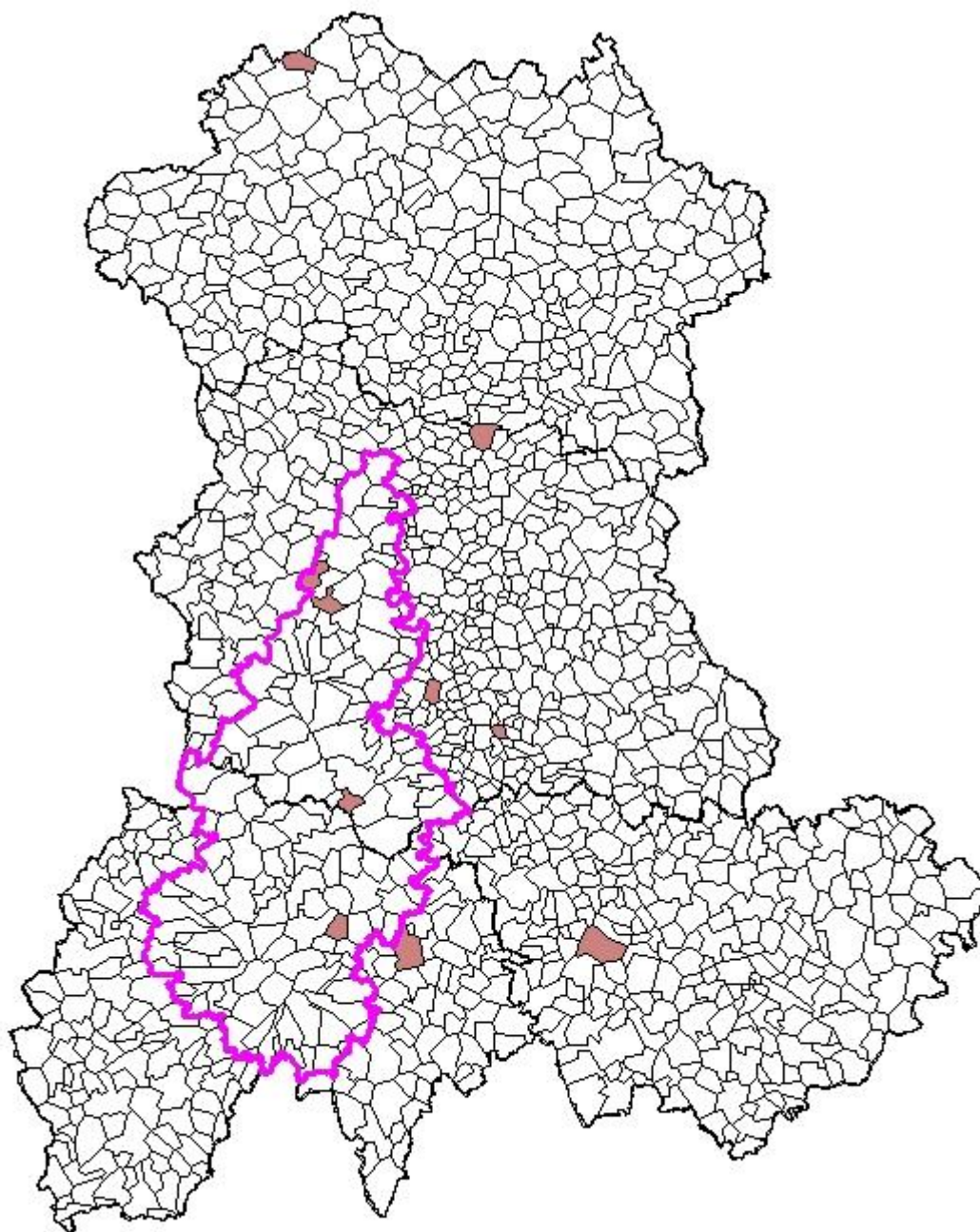
Grive litorne *Turdus pilaris*

La répartition du Merle à plastron en Auvergne est localisée aux zones de montagnes. Les indices de nidification certaine y concernent les secteurs suivants : Monts du Forez, Monts Dôme, Monts Dore et Cézallier dans le Puy-de-Dôme ; Cézallier, Monts du Cantal, planèzes et Margeride dans le Cantal ; le Mézenc, le Devès, la Margeride et le Livradois en Haute-Loire ; enfin, les Bois noirs dans l'Allier. La nidification certaine la plus élevée en altitude a été obtenue à La Godivelle avec un couple nourrissant à 1 200 m en juillet 2000. La Grive litorne occupe des milieux ouverts, souvent à proximité de zones humides, avec des surfaces en herbe et une lisière boisée ou un petit bosquet pour nicher, seule ou en petites colonies. Après son arrivée en Auvergne à la fin des années 1970, et après une augmentation initiale des effectifs, la population reste assez réduite. On manque d'études ciblées, mais l'impression reste d'une stabilité au mieux, d'une lente érosion au pire.



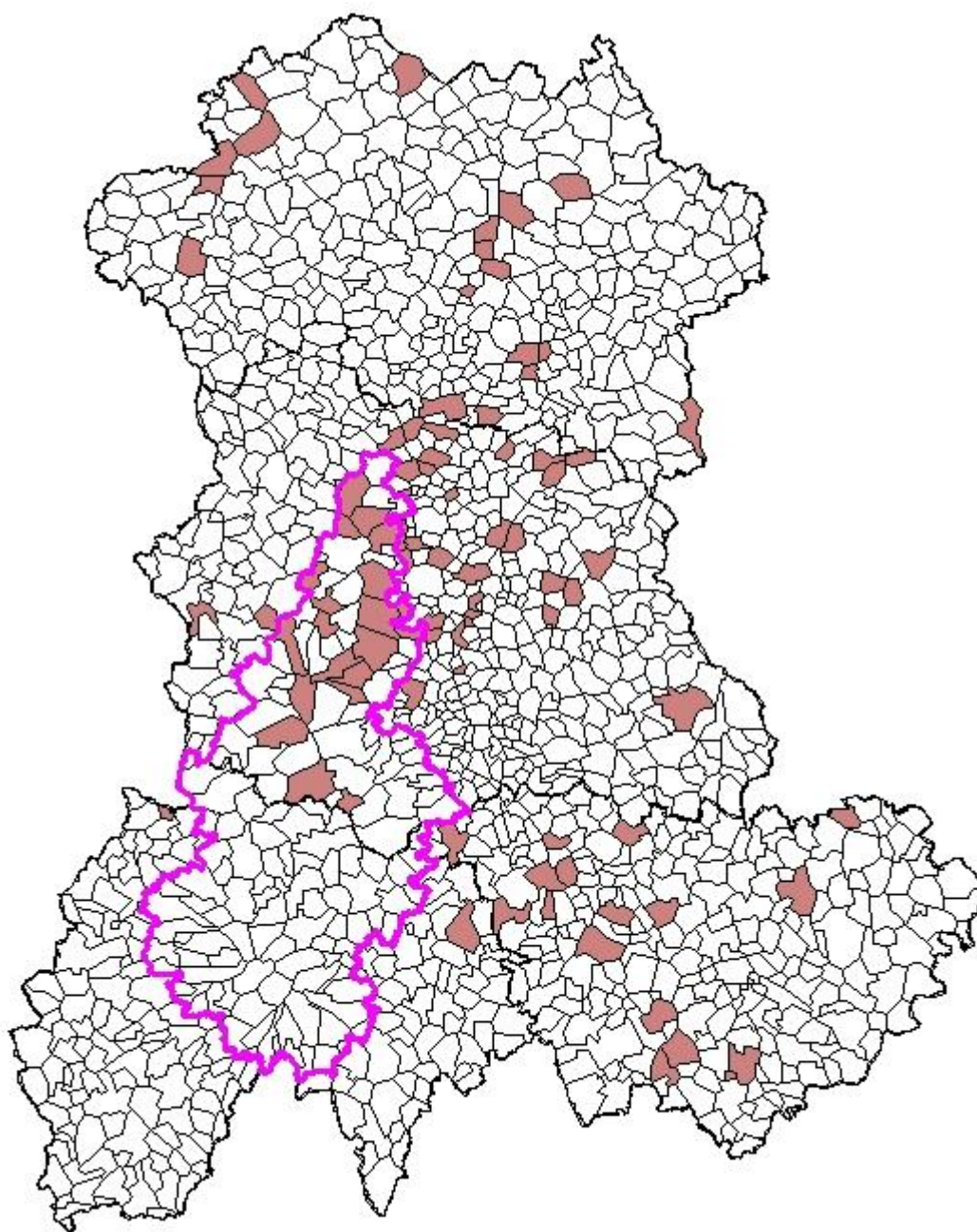
Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*

Le très faible nombre de données concernant la nidification de la Cisticole des joncs met en évidence une répartition sporadique de cette espèce. Les chanteurs en période favorable sont notés dans la végétation herbacée hygrophile et particulièrement la cariçaie, mais aussi dans des friches et des champs de céréales, autant de milieux qui constituent les habitats privilégiés de cette espèce inféodée aux milieux ouverts herbacés très humides à secs. Les sites se trouvent à des altitudes comprises entre 200 mètres (Valigny, 03) et 1200 mètres (La Godivelle, 63).



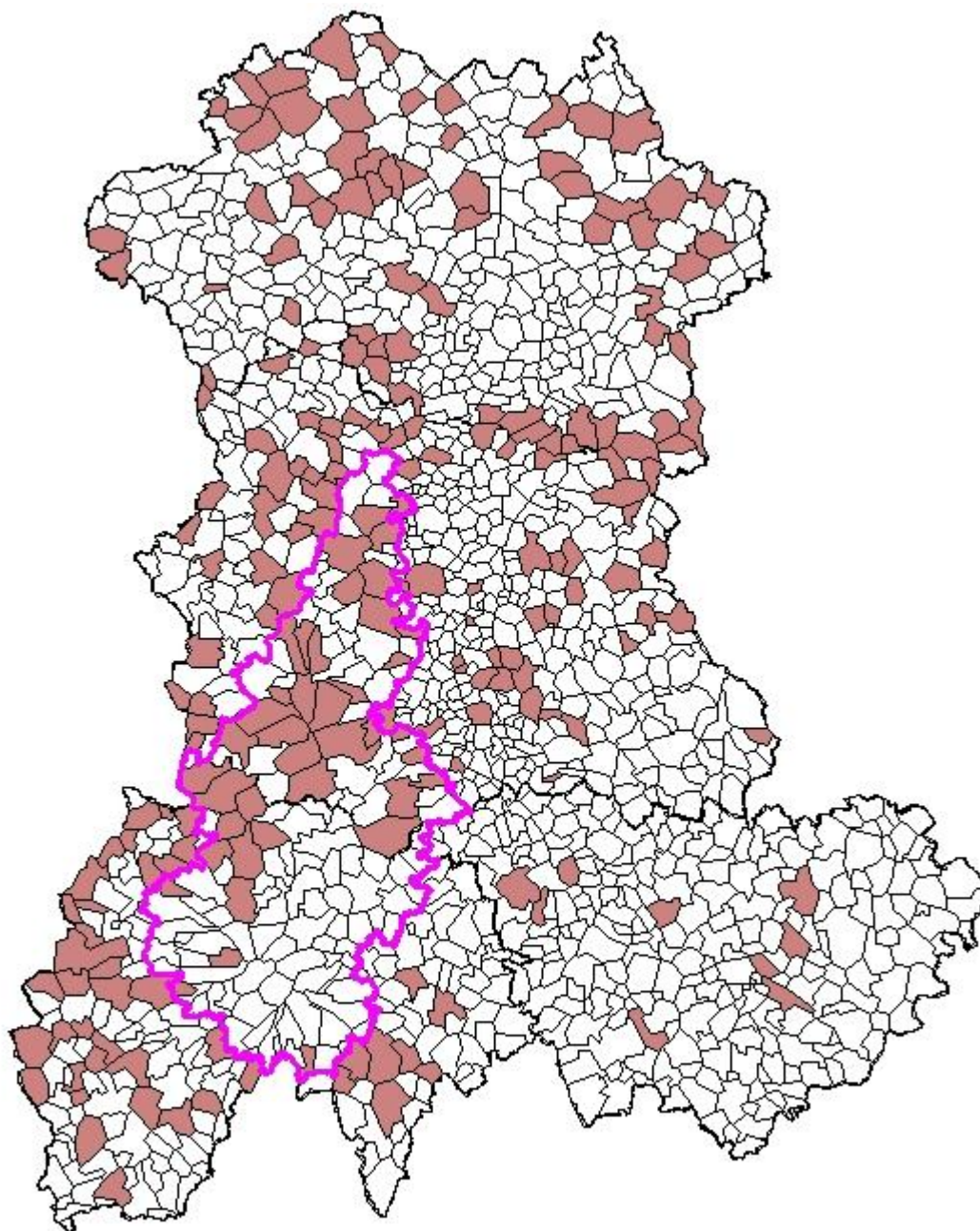
Locustelle tachetée *Locustella naevia*

La limite méridionale de l'aire de répartition de la locustelle tachetée en France traverse notre région et se situe au niveau du Cantal et de sa bordure avec le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Elle est présente dans les quatre départements d'Auvergne mais sa distribution est souvent très dispersée. Le record altitudinal a été observé sur la commune de Chastreix (63) avec un chanteur le 26/06/2003 à 1 560 m d'altitude dans le Cirque de la Fontaine Salée. La nidification la plus élevée concerne des juvéniles observés à La Godivelle (63) le 31/07/2001. La Locustelle tachetée exige une physionomie de la végétation bien particulière : une strate basse (jusqu'à 60 cm environ) et dense de plantes herbacées à tiges souples, en particulier de graminées, surmontée d'une strate plus haute de grandes graminées, de buissons clairsemés ou de petits arbrisseaux.



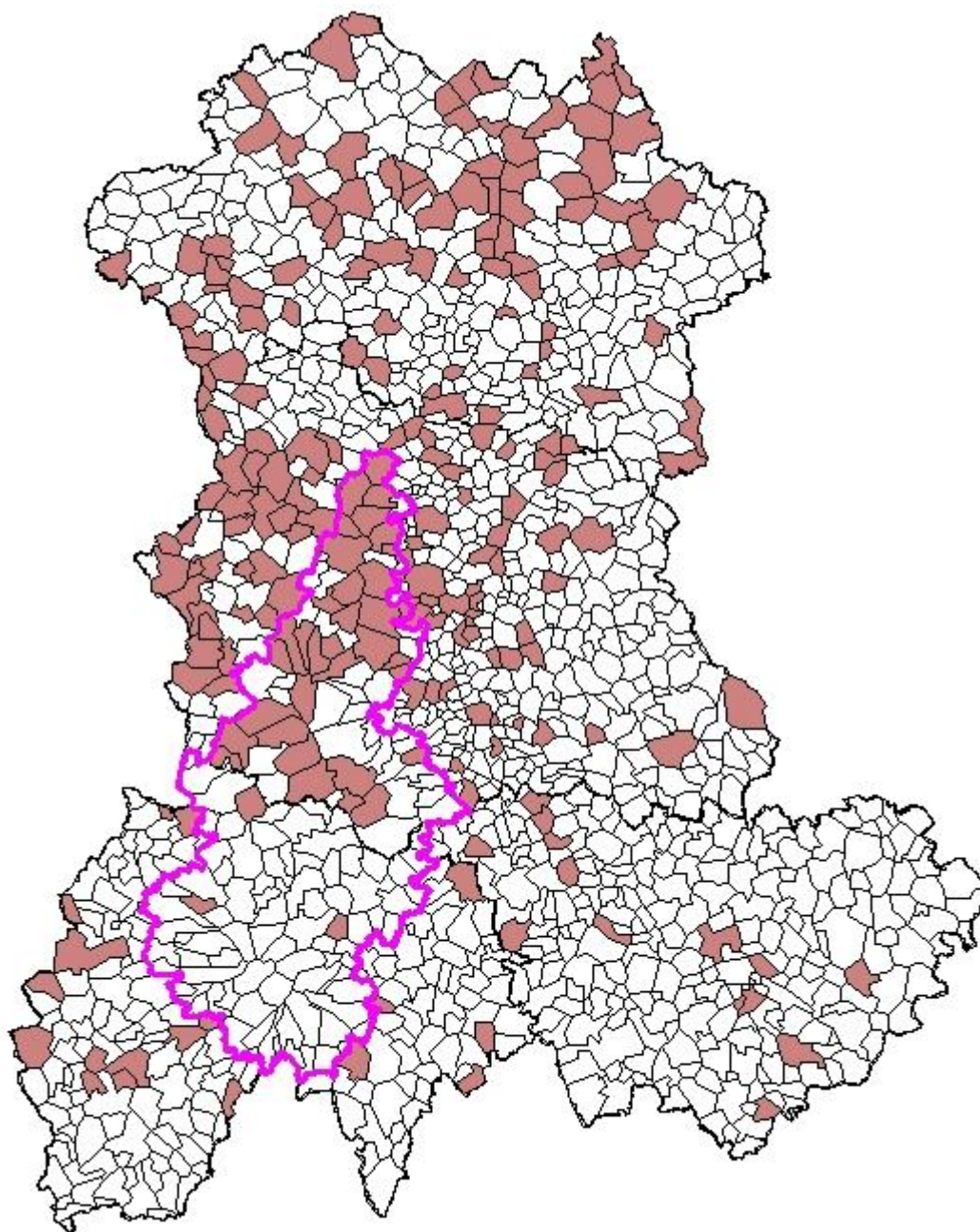
Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*

Il est noté à toute altitude pourvu qu'elle soit boisée : jusqu'à 1 300-1 400 m dans la chaîne des Puys et le Sancy. Ce Pouillot, comme les autres d'ailleurs, est insectivore. La nourriture est essentiellement recherchée dans les frondaisons (araignées, chenilles, diptères,...). Il fréquente des milieux assez spécialisés. Il apprécie en effet les futaies et les taillis sous futaies âgées (chênes ou hêtres), dont la strate des bas étages est peu développée ou clairsemée. Il recherche donc des forêts et bois de feuillus avec un accès au sol facile.



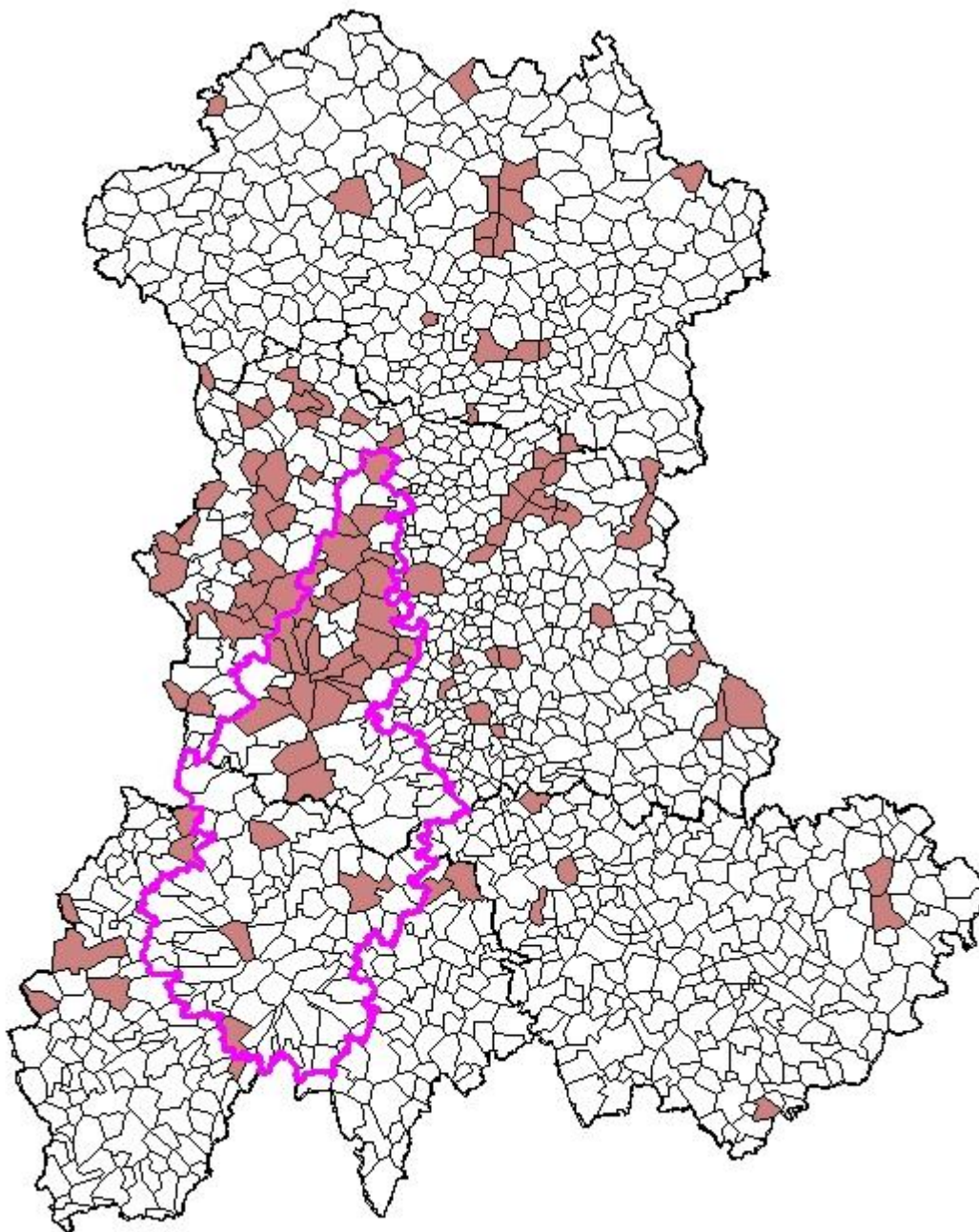
Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus*

L'Auvergne se trouve sur la limite sud de son aire de répartition en France. L'espèce niche surtout dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Si dans l'Allier, sa fréquence est assez uniforme, dans le Puy-de-Dôme elle est plus élevée à l'ouest qu'à l'est. Il semble rare dans le Cantal, sauf au nord, et très rare en Haute-Loire. Dans l'Allier c'est une espèce de plaine, mais dans le Puy-de-Dôme elle est plutôt située au-delà de 800 m d'altitude, sur les plateaux du nord-ouest du département. Elle est présente jusque dans la tranche d'altitude 1 000-1 200 m dans la chaîne des Puys et 1200-1350 dans le Sancy. Ce pouillot fréquente, pour nicher, des milieux assez complexes. Il lui faut une strate buissonnante, avec ou sans strate arborescente. Il aime les boisements clairs et humides, les jeunes plantations, les milieux en cours de déprise, le taillis sous futaie. Il peut donc se trouver aussi sur des territoires d'élevage extensif, mais disparaît dès que la pression agricole augmente. Pour le par cet compte tenu de ses exigences et du réchauffement climatique, c'est à la fois une espèce indicatrice et à enjeux.



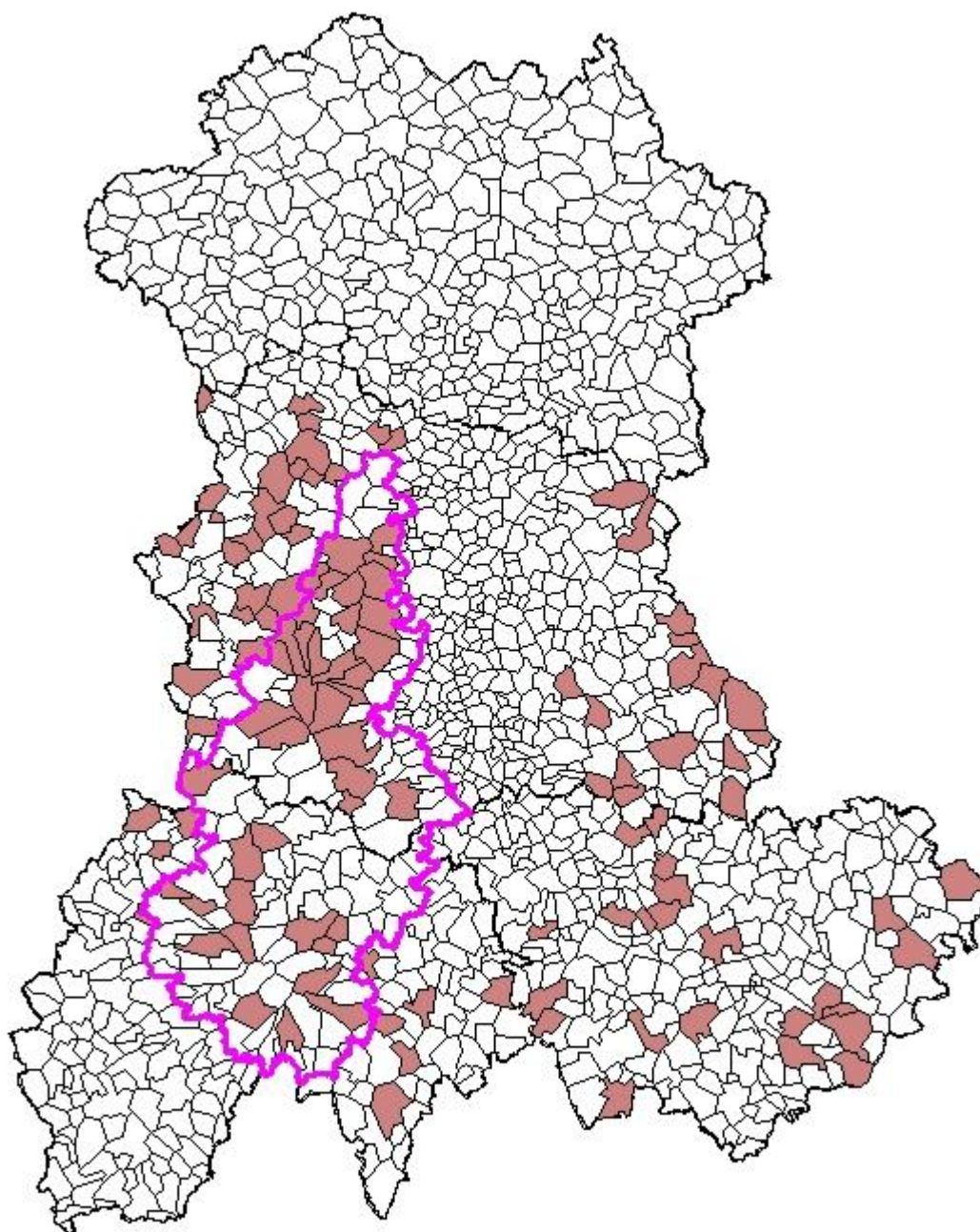
Mésange boréale *Parus montanus*

La Mésange boréale (sous-espèce *salicarius* « des saules ») est présente dans notre région avec une répartition assez particulière liée d'abord à sa limite sud-ouest de répartition globale qui traverse l'Auvergne, et ensuite aux milieux fondamentalement différents qu'elle occupe : les forêts de montagne et les ripisylves. Dans le Puy-de-Dôme, son habitat de prédilection reste les terrains boisés de la chaîne des Puys - (où nichent probablement quelques centaines de couples), mais aussi des Combrailles, ces deux secteurs rassemblant plus de la moitié des données du département. Elle est beaucoup plus rare dans le Sancy où elle arrive peut-être en limite sud-ouest de son aire principale. Elle est anecdotique plus au sud. La Boréale niche dans le Sancy jusqu'à 1 300-1 350 m (Lac du Guéry par exemple).



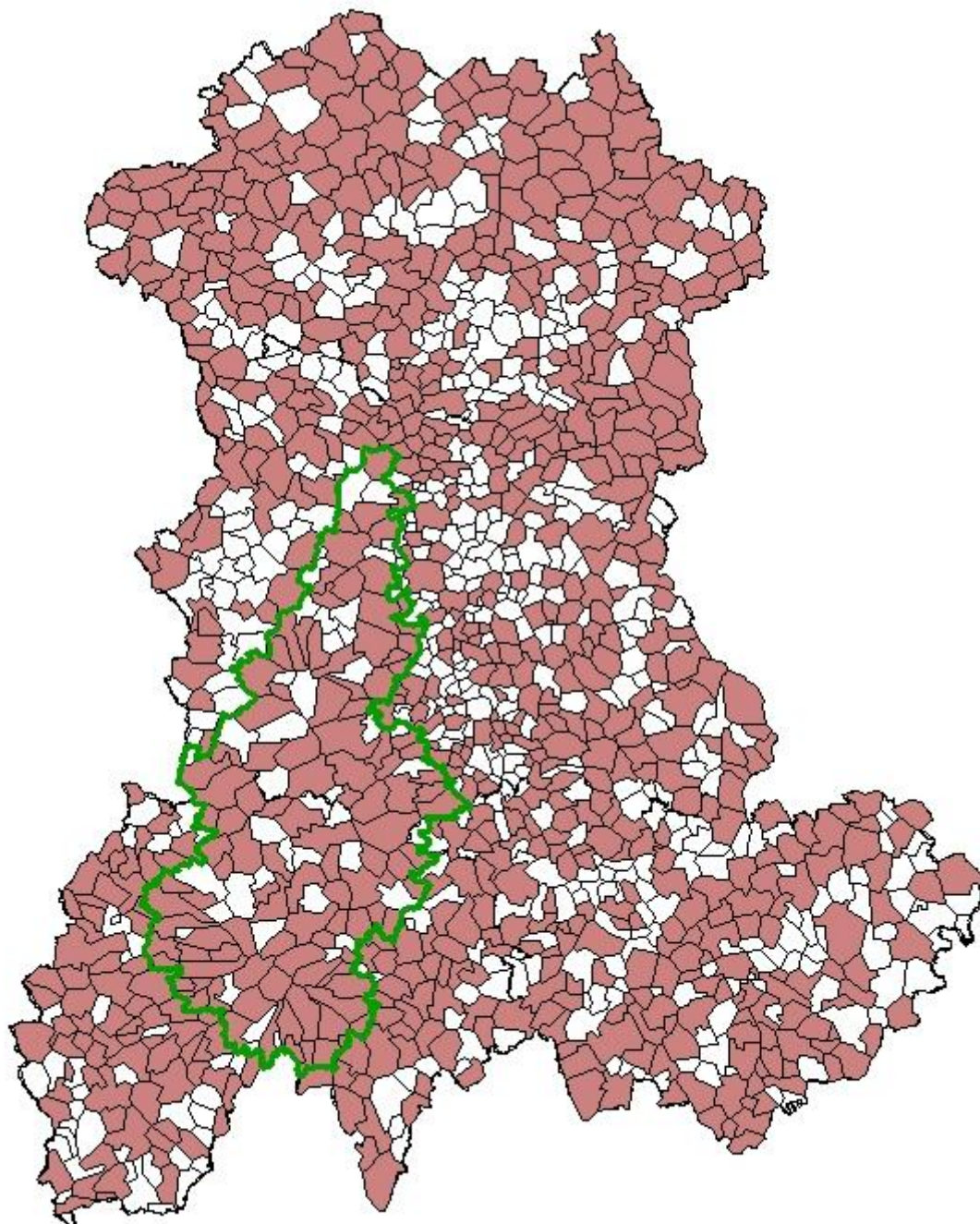
Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

Le Grimpereau des bois est une espèce dont la répartition auvergnate est localisée. Il n'est présent que dans les massifs forestiers « d'altitude » : ouest du Puy-de-Dôme, en particulier Chaîne des puys, Monts Dore, Cézallier, est du Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire (Forez et Livradois), Massif cantalien, sud-est (Mézenc, Meygal) et sud-ouest de la Haute-Loire (Margeride,). Le Grimpereau des bois est insectivore et recherche sa nourriture le long des troncs d'arbres et sous les écorces. Il habite exclusivement les milieux forestiers, feuillus et conifères, en particulier ceux où la végétation arborée n'est pas trop simplifiée par la gestion forestière. Son nid est installé sous des écorces ou dans des anfractuosités, le long des troncs, à des hauteurs très variables et il lui faut donc des arbres plutôt âgés. Quatre-vingt pour cent des données obtenues durant l'enquête l'ont été au-dessus de 700 m d'altitude.



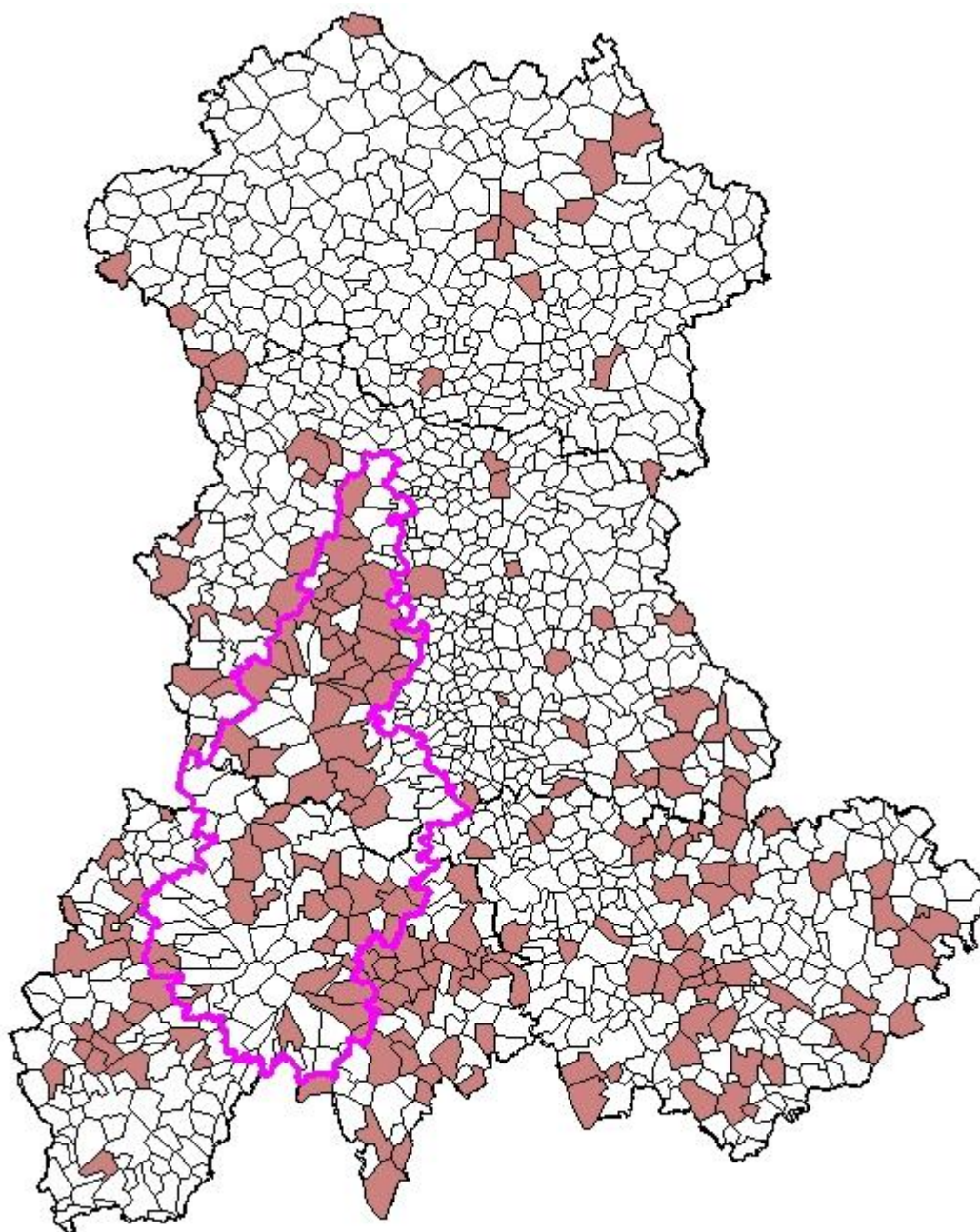
Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

La Pie-grièche écorcheur est de loin la plus répandue des 3 espèces de pies-grièches en Auvergne. Nicheuse dans l'ensemble de la région, elle n'a pourtant pas les mêmes densités selon les départements. Rare au-dessus de 1 200 m, elle se reproduit cependant jusqu'à 1 600 m (Cirque de Chamalières en juillet 2000). Elle niche dans le bocage et les plateaux de moyenne altitude occupent une assez forte population. La tendance semble être la stabilité des effectifs, même si la forte population auvergnate est difficile à estimer.



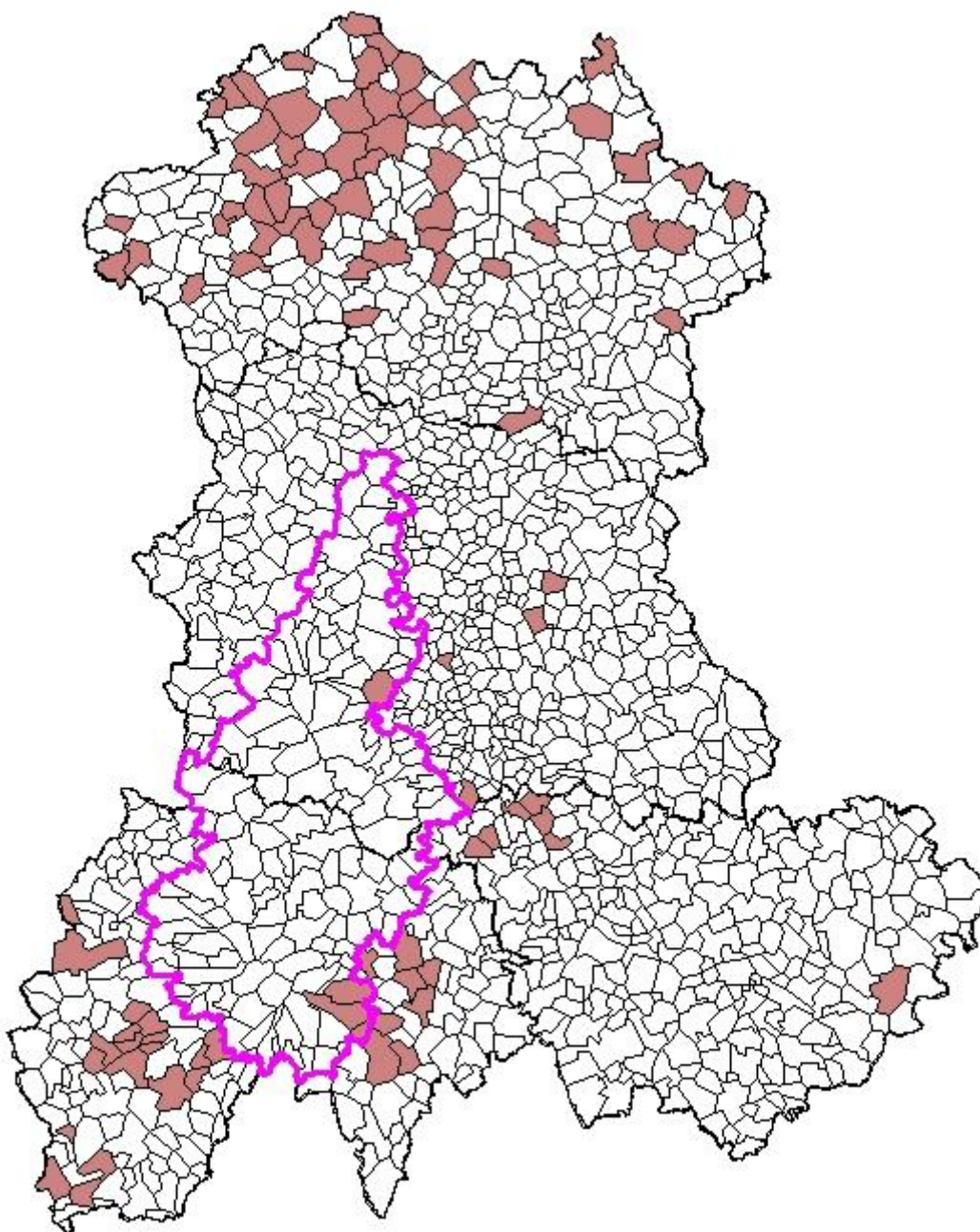
Pie-grièche grise *Lanius excubitor*

La Pie-grièche grise a aujourd'hui une distribution hétérogène entre les zones de plaine où elle n'est plus qu'occasionnelle, et les zones de moyenne montagne où elle est bien répandue mais avec des densités très variables. L'analyse de sa répartition altitudinale révèle qu'elle se rencontre maintenant principalement en moyenne montagne comme le souligne tous les auteurs récents. Il semble que l'existence d'une population régulière au dessus de 1 000 m soit une particularité du Massif Central. La Pie-grièche grise se rencontre dans les milieux ouverts, faiblement vallonnés où les prairies dominent. Il lui faut aussi sur son territoire des bosquets, des haies vives, des arbres isolés, des vergers ou des plantations de résineux ou de peupliers qui seront autant de perchoirs ou de sites d'implantation pour son nid. La population régionale est de loin la première en France.



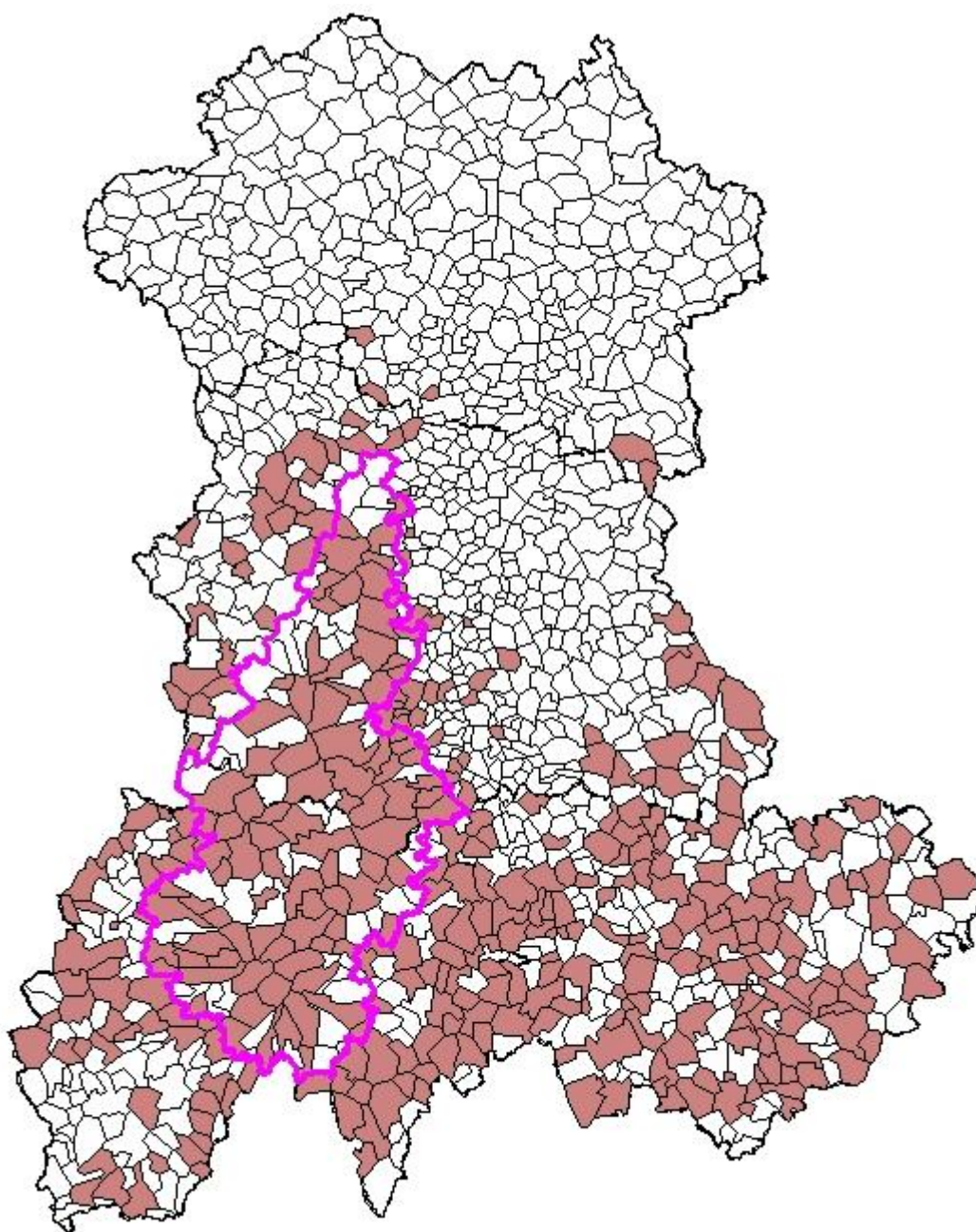
Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

La Pie-grièche à tête rousse, bien que présente dans les 4 départements, est très irrégulièrement répartie. Les deux bastions sont constitués par l'Allier – le bocage bourbonnais – et le sud-ouest du Cantal. Le parc n'est concerné qu'à la marge, notamment sur la planèze de Saint-Flour, et à sa limite avec le bassin d'Aurillac. Les couples de la planèze occupent d'ailleurs la limite altitudinale française avec 1 070 m pour des nourrissages à Lascols (Cussac, Cantal) en juillet 2000. Relativement abondante il y a un siècle, cette espèce est très menacée, aussi bien en France que dans la région. Elle a besoin de zones ouvertes, principalement pâturées, comme le bocage arboré. La diminution des ressources trophiques (c'est un oiseau insectivore se nourrissant de gros insectes) semble être la cause principale de sa diminution.



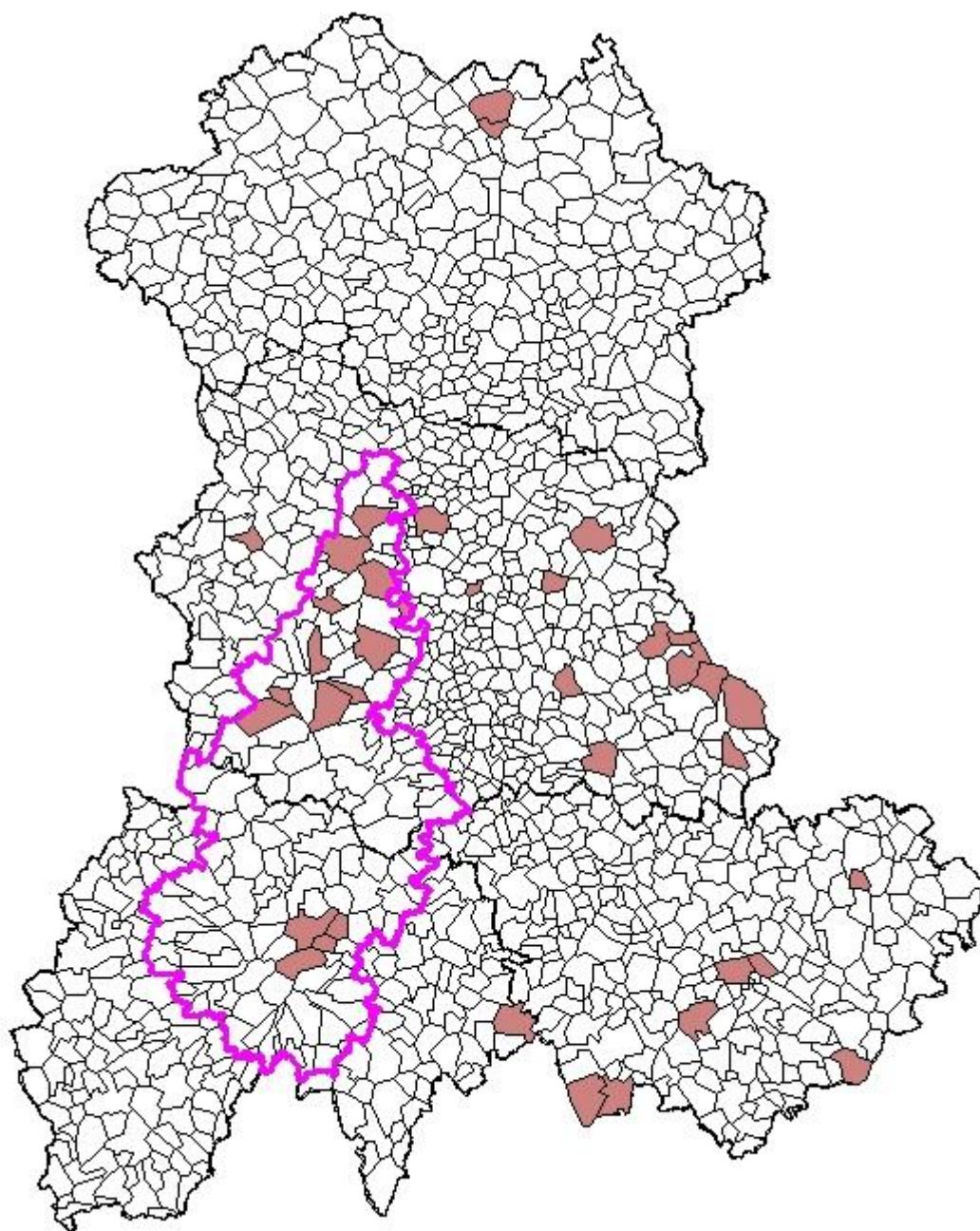
Grand Corbeau *Corvus corax*

Le Grand Corbeau est bien présent sur la quasi-totalité des départements de la Haute-Loire et du Cantal. Le Puy-de-Dôme l'accueille tout le long des Monts Dore et de la chaîne des Puys, ainsi que dans le Livradois-Forez. Sa reconquête de la région à partir du sud explique en partie la répartition, l'espèce progressant plus vite vers le nord là où des sites favorables (rochers des vallées encaissées) existent. Le Grand Corbeau niche avec une amplitude altitudinale peu commune en Auvergne, de 300 m dans les gorges du Lot au sud du Cantal jusqu'à 1 540 m dans le Mézenc, 1 550 m dans le Sancy, 1 650 m dans le Massif du Cantal. La majorité des sites de nidification certains répertoriés lors de l'enquête se situent en moyenne montagne entre 400 et 1 000 m (altitude moyenne = 750 m). Le Grand Corbeau est une espèce quasiment exclusivement rupestre en France, il fréquente donc les zones montagneuses ou les vallées pourvues de falaises ou d'affleurements rocheux. La carte de répartition en Auvergne se superpose donc aux zones montagneuses ou aux vallées encaissées. Cependant, plusieurs couples arboricoles ont été repérés depuis une dizaine d'années.



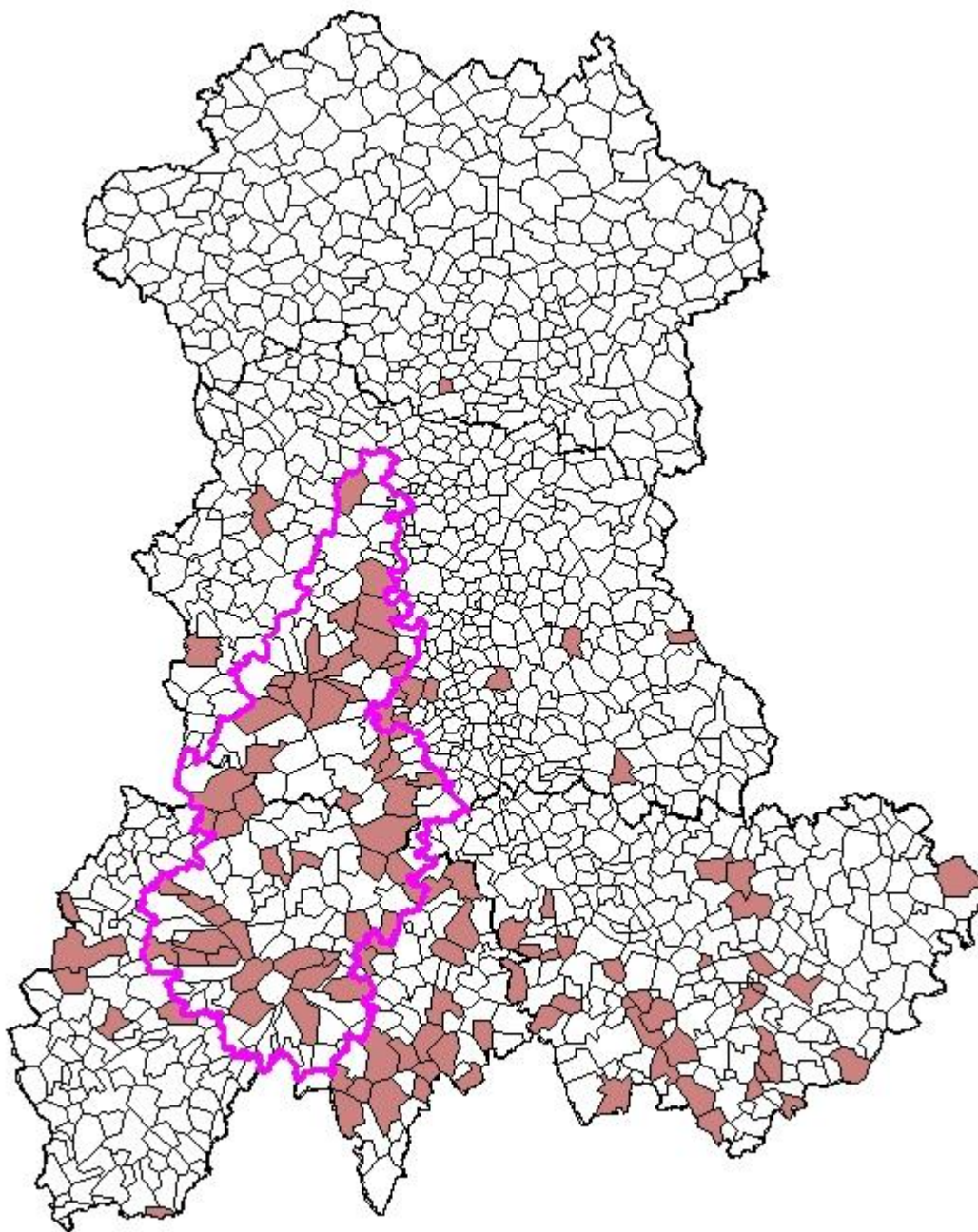
Tarin des aulnes *Carduelis spinus*

Ce petit fringille, largement répandu en hiver dans les quatre départements, ne niche à priori que dans trois zones de l'Auvergne que sont les Monts Dômes et les Monts du Forez pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Des chanteurs cantonnés sont observés en période et milieux favorables dans la chaîne des Puys (63), la zone Sancy-Artense (63), le Forez et le Livradois (63), les Monts du Cantal (15), la Margeride (43), le Mézenc. D'une manière générale, le Tarin des aulnes fréquente les forêts de conifères en période de nidification et l'Auvergne n'échappe pas à cette règle. Les sites sur lesquels il est contacté, entre mi-avril et fin août, sont tous situés à des altitudes comprises entre 800 et 1 400 m et boisés en majorité d'épicéas et de sapins. Ces boisements, souvent récents (plantations à partir de 1950), pourraient être à l'origine de la nidification de l'espèce à partir des années 1970, période à laquelle une grande quantité d'épicéas a commencé à produire des cônes dans lesquels le Tarin trouve les graines qui constituent la base de son alimentation.



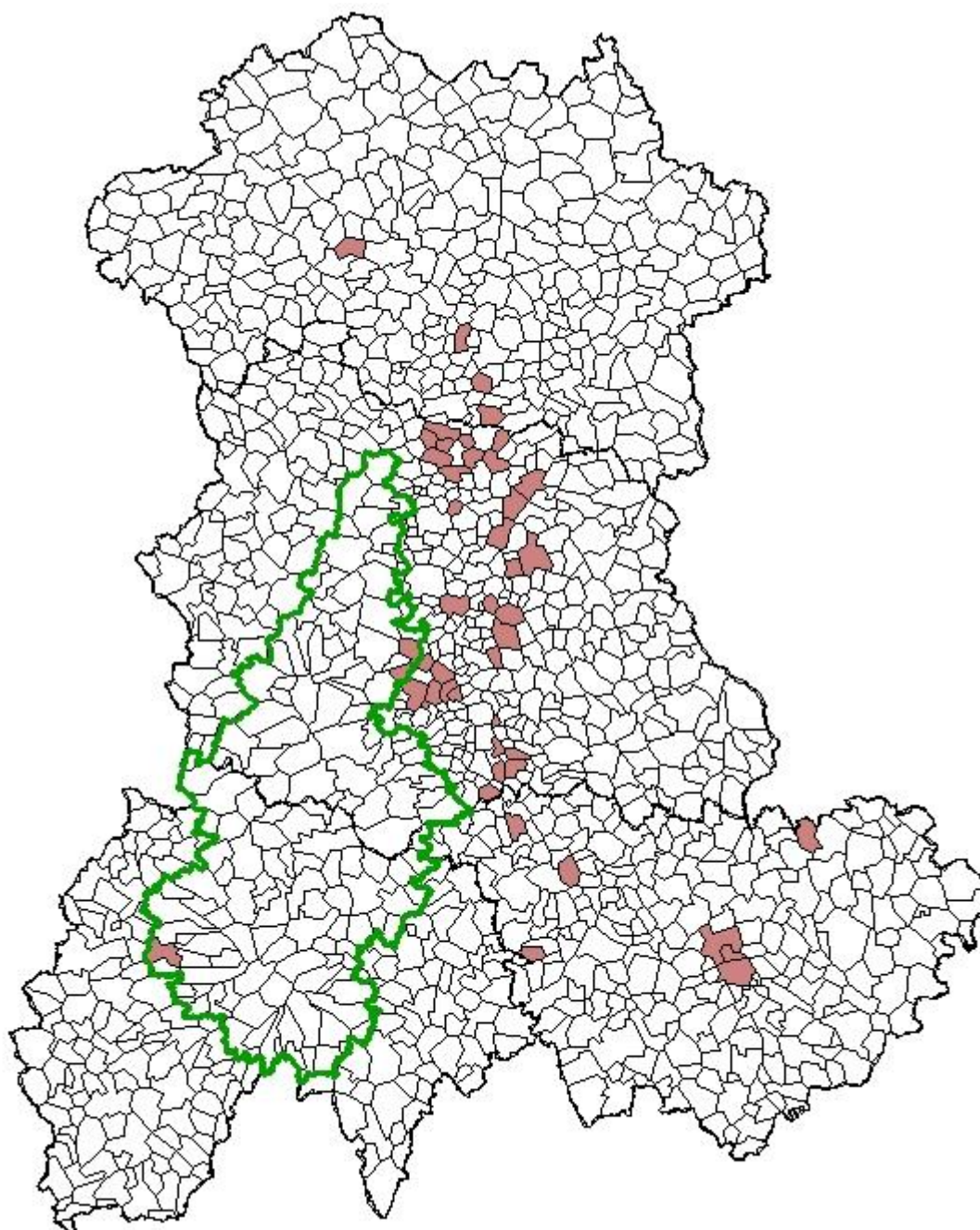
Bruant fou *Emberiza cia*

Le Bruant fou est essentiellement présent dans les zones montagneuses du sud et de l'ouest de la région. Dans le Puy-de-Dôme il est présent principalement dans les gorges de la Sioule, les vallées des Couzes, la Chaîne des Puys et plus localement dans les Monts du Livradois et le Forez aux endroits rocaillieux bien exposés, de 400 m à Saint Dier-d'Auvergne à plus de 1600m dans le massif du Sancy (Val de Courre). La nidification certaine la plus élevée a été obtenue à 1 495 m d'altitude, au Fau (15). Oiseau typique des gorges et pentes rocheuses à végétation riche en graminées parsemées d'épais buissons et d'arbustes, il fréquente aussi les éboulis rocheux pourvu que l'exposition au soleil soit favorable et qu'il y ait présence d'une strate herbacée et de buissons à proximité.



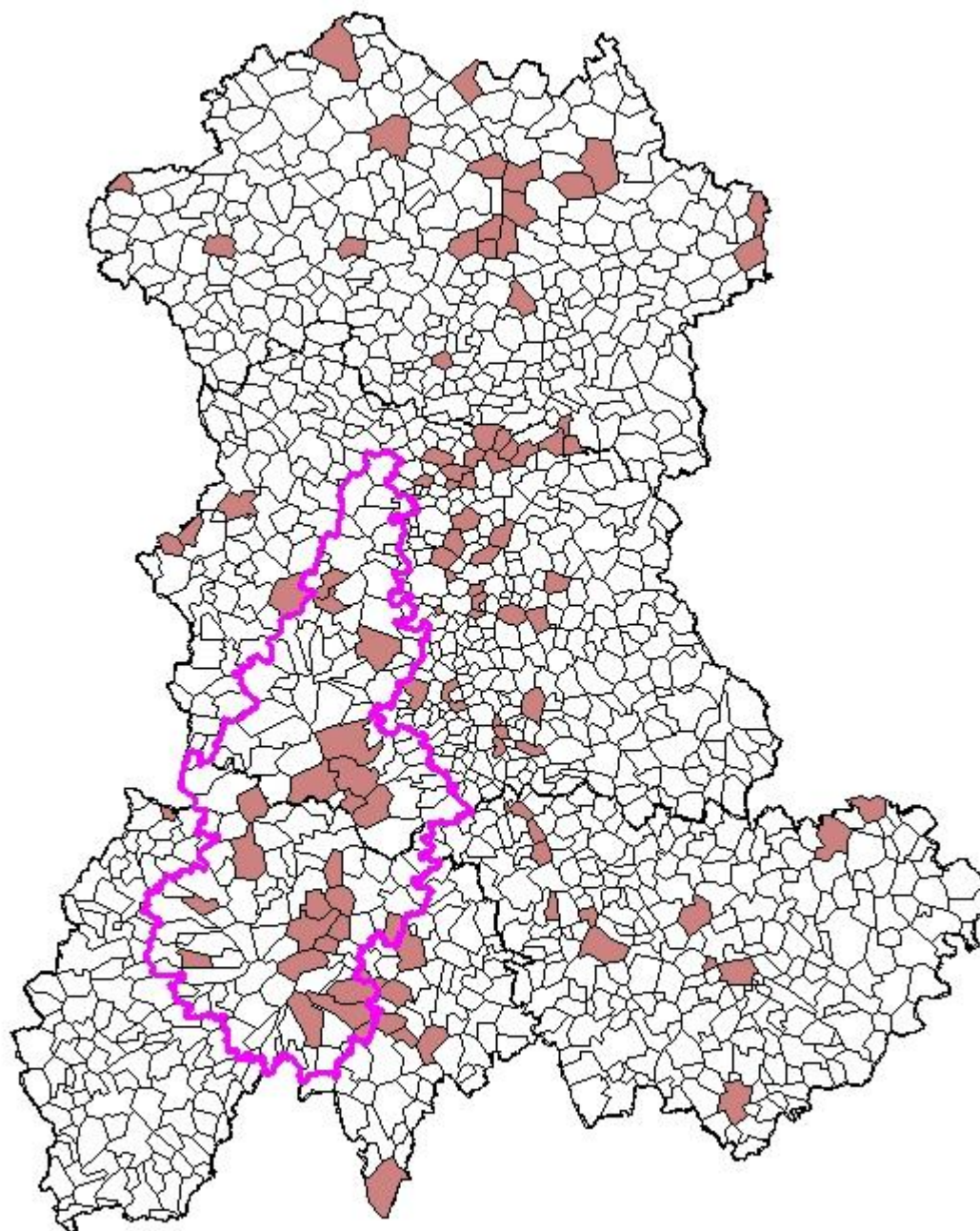
Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

En Auvergne, le Bruant ortolan est une espèce localisée qui se cantonne presque exclusivement dans les plaines céréalières et les coteaux de Limagne, dans sa grande acception depuis les terres bourbonnaises des environs de Gannat-Chantelle au nord, jusqu'au bassin de Brioude au sud. Cette zone restreinte d'un point de vue administratif concerne essentiellement le département du Puy-de-Dôme. Le Bruant ortolan recherche la disponibilité, sur des parcelles étroites, d'arbres hauts servant de perchoirs et de zones d'alimentation à végétation basse (surfaces herbeuses) voire absente (le sol nu est toujours présent), où l'oiseau peut facilement progresser à terre. Ces conditions stationnelles sont pleinement réalisées dans les secteurs de polyculture qui subsistent çà et là dans les plaines céréalières, mais aussi sur certains coteaux. Espèce avant tout liée à des milieux agricoles nettement anthropisés dans notre région, le Bruant ortolan est de ce fait totalement dépendant des modes cultureux, et notamment du maintien des secteurs de polyculture. La dynamique de régression généralisée dont souffre l'espèce, conjuguée aux effets du réchauffement, milite pour une surveillance, même aux marges de sa répartition, comme les coteaux du nord du parc.



Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*

Le Bruant des roseaux est présent dans tous les départements. Hivernant parfois en grand nombre, sa nidification quant à elle est plus limitée et localisée. Parmi les principales zones de nidification, on compte la Planèze de Saint-Flour, les plans d'eau du Cézallier. La nidification certaine la plus élevée en altitude a été obtenue à 1203 m d'altitude à la Godivelle (63). Phragmitaies, cariçaies et jonchaies parsemées de saules sont les habitats préférentiels dans le périmètre du parc.



En conclusion, l'ensemble des enjeux en ce qui concerne l'avifaune et le parc concerne 3 grands habitats, par ordre d'importance décroissante : les milieux ouverts, les milieux humides et les milieux forestiers.

Certes, cela n'est pas pour nous surprendre, et l'ensemble des cartographies passées en revue nous le confirme.

Les enjeux des milieux ouverts concernent bien évidemment et en premier lieu l'agriculture. Si certaines espèces régressent dans les secteurs hors parc, celui-ci n'est absolument pas à l'abri d'une érosion de l'ensemble de la biodiversité qui est liée à ces milieux utilisés par l'homme pour la culture et l'élevage. Le fait que le parc héberge des populations importantes d'espèces comme le Milan royal, la Pie-grièche grise, le Tarier des prés, les Pipits, ..., lui donne un rôle de premier plan en ce qui concerne leur préservation.

Les enjeux des milieux humides concernent surtout les zones de marais et d'espaces prairiaux plus ou moins inondés au printemps ou une grande partie de l'année. Là encore, on retrouve l'influence de l'agriculture, avec les effets délétères des drainages et remembrements, mais on notera également l'importance de ce qui subsiste de terrains sectionnaux (ou sectionnaires). Ceux-ci, quand ils n'ont pas été reboisés en épicéas par l'ONF, sont en train d'être allotis et redistribués aux agriculteurs. Or, il s'agissait des derniers secteurs de landes, parcours et surtout de marais, peu exploités et riches d'une biodiversité inégalée dans les zones agricoles proches.

Enfin, les milieux forestiers souffrent des suites d'une gestion parfois caricaturale quand, à la suite du Fonds forestier national, la mode était au tout résineux et à des modes d'exploitation peu favorables à la diversité des peuplements et des espèces. Et on ne peut qu'être sur la réserve quand pointent des injonctions nationales demandant à la fois de s'ouvrir à l'environnement et d'augmenter la production de bois.

LA MIGRATION ET L'HIVERNAGE

Les hivernants (et espèces sédentaires) sont au nombre de 119 espèces. Ce nombre est bien entendu un maximum, le total de tous les taxons observés sur l'ensemble de la période; il est bien plus bas annuellement en moyenne.

Si l'on compte l'ensemble des espèces susceptibles de migrer dans la liste des espèces, on n trouve que quelques taxons vraiment sédentaires (17), ce qui donne le total imposant de 251 espèces migratrices pouvant passer par le territoire du parc. Bien sûr, parmi ces espèces, il est parfois difficile de faire la part entre les nicheurs et les migrants, d'autant que ceux-ci sont souvent nocturnes pendant leurs déplacements. On ne s'intéressera donc vraiment qu'aux espèces à migration diurne ou susceptibles d'être repérées au passage lors d'une halte migratoire (le plus souvent dans une zone humide).

Pour ce qui est de l'hivernage, on retiendra parmi les espèces à enjeux :

- le Milan royal, qui présente une des plus importantes populations d'Auvergne dans le parc
- le Busard Saint-Martin, dont des dortoirs se constituent sur les plateaux d'altitude dès la période de migration en automne ;
- le Grand-duc d'Europe, espèce sédentaire bien représentée dans le parc ;
- la Chevêchette d'Europe, dont l'unique couple auvergnat est dans le périmètre du parc ;
- la Chouette de Tengmalm, dont une des populations régionales importantes est en chaîne des Puys ;
- le Pic noir, sédentaire et bien présent dans le parc ;
- la Mésange boréale ;
- le Grimpereau des bois ;
- la Pie-grièche grise, enfin, dont la population nicheuse importante est, comme pour le Milan royal et dans les mêmes habitats, doublée d'une population hivernante elle aussi conséquente.

En ce qui concerne les espèces et le phénomène de la migration, il est raisonnable de tabler sur 2 descripteurs du phénomène pour essayer de l'appréhender :

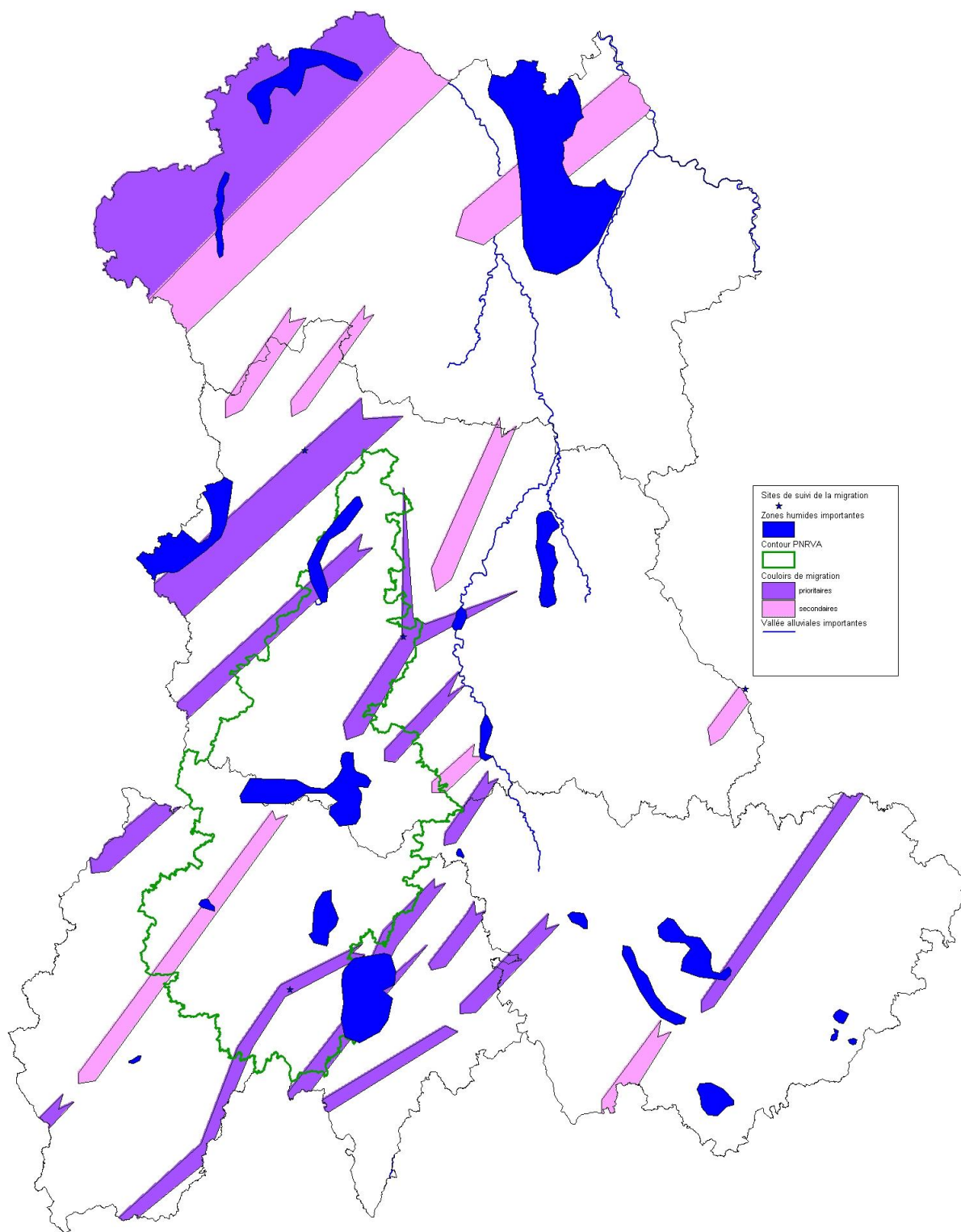
- les observations visuelles de migration active : les années 1980-1990 ont vu l'établissement de plusieurs points d'observation et de suivi de la migration en Auvergne comme ailleurs en France. La Montagne de la Serre (63) et le col de Prat de Bouc (15), 2 sites localisés dans le parc des volcans, ont ainsi été étudiés pendant plus de 20 ans. On se reportera aux publications dédiées (Menu 1993, Leroy & Philippe 2001, Frenoux & Eymard 2003) pour connaître le détail de ces suivis. Mais une multitude de petites études particulières, de la part d'ornithologues bénévoles, comme de celle des salariés de la LPO Auvergne (notamment lors du développement des projets éoliens), ont permis d'avoir une vision plus complète de ces passages diurnes.
- les observations et comptages des espèces en halte migratoire dans les diverses zones humides permettent également d'avoir une bonne idée du passage des espèces à

déplacement diurne, comme les laro-limicoles et les anatidés par exemple. L'analyse des données collectées sur plusieurs dizaines d'années permet ainsi de faire ressortir les sites de halte les plus importants (Frenoux 2004 & 2005).

On a utilisé tous ces éléments afin de réaliser une carte de synthèse qui donne donc

- les sites de migration ;
- les couloirs de migration : on a différencié des passages prioritaires et secondaires sur la base des effectifs comptés réellement. Comme la plupart des points sont issus de comptages aléatoires (journées échantillons sur une saison de migration), on a préféré prendre des seuils à la journée (plus de 50 rapaces sur une journée pour les couloirs prioritaires) ou à l'heure (plus de 300 passereaux par heure dans une journée) ;
- les sites de halte migratoire : les zones humides les plus importantes en terme de passage ont été cartographiées. **Il faut garder en tête qu'il existe néanmoins tout un réseau de zones humides plus petites qui joue un rôle extrêmement important comme zone relais et qui ne sont pas cartographiées.**

Le parc a, comme on le voit sur cette carte, une position stratégique par rapport aux passages migratoires dans la région, à la fois par le relief qui positionne en partie certains couloirs de migration, et par certaines zones humides qui jouent un rôle fondamental dans le passage et l'accueil des espèces migratrices.



INDICATEURS ET FONCTIONNALITE DES MILIEUX

Après cet état des lieux, il faut aborder l'aspect important des indicateurs de la fonctionnalité des milieux du parc. La fragmentation, les diverses pollutions dues aux activités humaines, entraînent une banalisation des milieux qui retentit sur le patrimoine biologique du parc notamment les oiseaux.

Ceux-ci sont des indicateurs très utilisés en écologie depuis les débuts de la modélisation et de la biologie de la conservation. Ils occupent en effet une grande variété d'écosystèmes, sont répandus partout et appartiennent à des groupes très différents mais placés haut dans la chaîne alimentaire, donc intégrateurs des changements qui se produisent aux niveaux inférieurs. La plupart des espèces sont bien connues, à la fois dans leurs exigences comme dans leurs effectifs, permettant des analyses sérieuses. Enfin, ils sont souvent très réactifs, en réponse aux changements de leur environnement.

Enfin, on peut donner à certaines espèces le statut d'espèce clé ou d'espèce parapluie : bien que restant assez flou, notamment sur un territoire somme toute limité comme celui du parc, ces concepts pointent une série d'espèces qui ont en commun d'avoir une importance soit dans le fonctionnement des écosystèmes (espèces clés) soit dont la conservation implique celle de nombreuses autres espèces partageant les mêmes habitats (espèces parapluie). La biologie de la conservation utilise également et de façon plus large la notion d'espèce étendard (flagship species) pour marquer ces espèces qui ont le plus souvent des territoires couvrant des surfaces importantes et des milieux variés, ou bien indicatrices d'un équilibre qu'on a pu caractériser.

Un tableau reprenant des espèces choisies comme indicatrices du fonctionnement ou comme espèces « parapluie » a donc été élaboré, reprenant les critères suivants, dans les colonnes suivant le nom d'espèce :

- continuums pour lesquels l'espèce a été choisie :
 - milieux aquatiques et zones humides
 - milieux forestiers
 - milieux ouverts et semi-ouverts
- statut d'indicateur pendant le cycle annuel : N (nicheur), M (migrateur), H (hivernant) ;
- indicateur du fonctionnement des milieux ;
- indicateur de la qualité des milieux ;
- espèce parapluie : sa conservation implique celle de nombreuses autres partageant les mêmes habitats ;
- état de conservation de la population dans le parc ;
- évolution de la population dans le parc ;
- abondance de la population dans le parc : C (commune), AC (assez commune), R (rare), TR (très rare) ;

ESPECES		Continuums	Indicateur pendant le cycle annuel	Fonctionnement milieu	Qualité milieu	Espèce parapluie	Etat de conservation	Evolution	Abondance	Facilité du suivi
PODICIPEDIDAE										
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Milieus aquatiques et zones humides	NMH	+			+	++	C	+
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Milieus aquatiques et zones humides	N	+			+	++	AC	+
ANATIDAE										
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Milieus aquatiques et zones humides	NMH	+	+		–	–	C	–
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Milieus aquatiques et zones humides	NMH	+	+		–	–	C	–
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Milieus aquatiques et zones humides	NMH	+	+		–	--	C	–
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Milieus aquatiques et zones humides	NMH	+	+		–	--	AC	+
ACCIPITRIDAE										
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Milieus forestiers	N	+			+	++	C	+
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milieus forestiers	N	+			+	++	AC	+
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Milieus ouverts et semi-ouverts	NMH	+	+	+	–	=	AC	+
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Milieus ouverts et semi-ouverts	M	+	+	?	+	++	R	+
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Milieus forestiers + Milieus ouverts et semi-ouverts	N	+	+	+	+	=	AC	+
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Milieus aquatiques et zones humides	M		+		=	=	AC	–
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Milieus ouverts et semi-ouverts + zones humides	NMH		+		–	–	AC	+
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Milieus ouverts et semi-ouverts	NM		+		–	–	R	+
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	Milieus forestiers	N	+	+	+	+	+	R	+
FALCONIDAE										
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Milieus rupestres	N	+	+	+	+	+	R	+
PHASIANIDAE										
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Milieus ouverts et semi-ouverts	N		+		–	--	AC	–

Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	?	C	-
RALLIDAE										
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			=	=	AC	+
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			-	-	R	+
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Milieux aquatiques et zones humides	NH	+			=	-	C	+
CHARADRIIDAE										
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Milieux ouverts + zones humides	NMH	+			-	-	C	+
SCOLOPACIDAE										
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			-	=	AC	+
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Milieux forestiers + Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			?	=	AC	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Milieux ouverts + zones humides	N		+		-	-	AC	+
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			=	=	AC	+
LARIDAE										
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N				=	=	AC	+
Goéland leucophrée	<i>Larus cachinnans</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N				+	++	AC	+
COLUMBIDAE										
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Milieux forestiers	N		+		?	=	C	-
STRIGIDAE										
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Milieux rupestres	NH	+		+	+	+	R	+
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Milieux forestiers	NMH				+	+	TR	+
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+	+	+	=	=	C	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Milieux ouverts + zones humides	MH	+			=	=	R	+
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Milieux forestiers	N	+			=	=	R	-
CAPRIMULGIDAE										
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	=	AC	-
UPUPIDAE										
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	?	AC	-
PICIDAE										

Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+	+	+	=	?	AC	-
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Milieux forestiers	NH	+			+	++	C	+
ALAUDIDAE										
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			+	=	AC	+
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	=	C	+
HIRUNDINIDAE										
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	Milieux rupestres	N	+			+	=	AC	+
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Milieu urbain	N	+			=	=	TC	+
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Milieu urbain	N	+			=	=	TC	+
MOTACILLIDAE										
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			?	-	AC	+
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	=	AC	+
CINCLIDAE										
Cinle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			=	=	C	+
PRUNELLIDAE										
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Rochers subalpins	NM				-	-	R	-
TURDIDAE										
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts + zones humides	N	+	+	+	-	--	AC	+
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N		+		-	-	C	+
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	Pelouses et éboulis d'altitude	N		+		=	=	R	+
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Milieux forestiers	N	+			=	-	R	+
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N		+		-	-	R	+
SYLVIDAE										
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Milieux aquatiques et zones humides	NM	+			=	=	TR	-
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	=	AC	+
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Milieux forestiers	N	+			-	-	AC	+
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Milieux forestiers	N	+			-	-	AC	+
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Milieux forestiers	N	+			-	-	AC	+

PARIDAE										
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Milieux forestiers	N		+		=	=	C	+
CERTHIIDAE										
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Milieux forestiers	N	+			=	=	AC	+
LANIIDAE										
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N	+			=	+	C	+
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	NH	+	+	+	-	--	AC	+
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N		+		-	-	R	+
CORVIDAE										
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Milieux rupestres	N	+			+	++	AC	+
FRINGILLIDAE										
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Milieux forestiers	N		+		=	=	C	-
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Milieux forestiers	N	+			=	-	C	+
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Milieux forestiers	N	+			=	=	C	+
EMBERIZIDAE										
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	Milieux forestiers	N		+		=	=	AC	+
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Milieux ouverts et semi-ouverts	N		+		-	--	R	+
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Milieux aquatiques et zones humides	N	+			=	-	AC	+

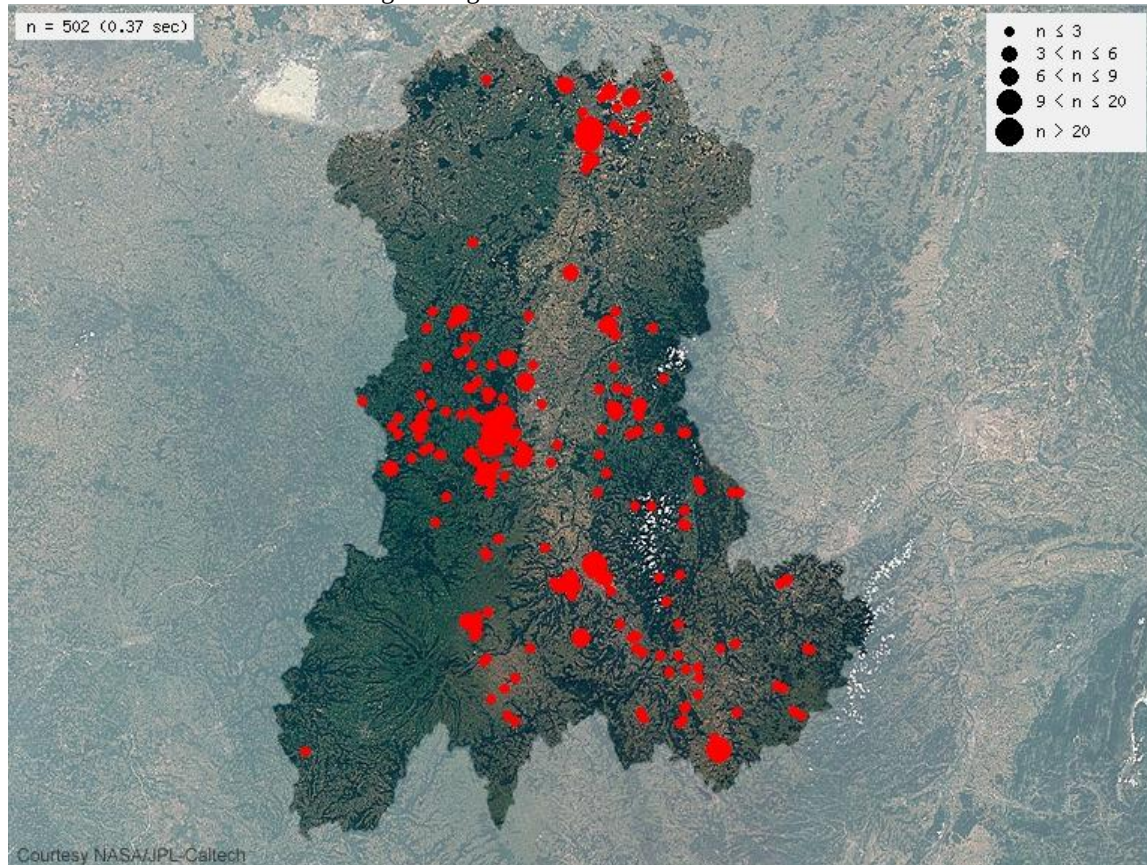
Ces 69 espèces choisies en fonction des critères vus ci-dessus se répartissent en :

- 51 espèces indicatrices du fonctionnement des milieux ;
- 27 espèces indicatrices de la qualité des milieux ;
- 10 espèces parapluie : 4 rapaces diurnes, le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Aigle botté, le Faucon pèlerin ; 2 nocturnes, le Grand-duc d'Europe et la Chouette chevêche ; et 3 espèces des milieux ouverts caractérisés par des activités agricoles, le Torcol fourmilier, le Tarier des prés et la Pie-grièche grise. Le vautour fauve a été inclus avec un point d'interrogation, sa présence étant liée aux activités d'estive et à l'élevage, mais avec un questionnement sur la capacité de l'agriculture et des habitants à cohabiter avec cette espèce (ces espèces, puisqu'on peut y rajouter les autres vautours et surtout le Milan royal), c'est-à-dire à laisser une part de liberté aux éleveurs dans les réglementations actuellement très serrées qui régissent la mortalité du bétail (et les déchets carnés en général). Ces oiseaux habitués à vivre en commensaux de l'homme pourront-ils survivre et se développer dans le parc ?

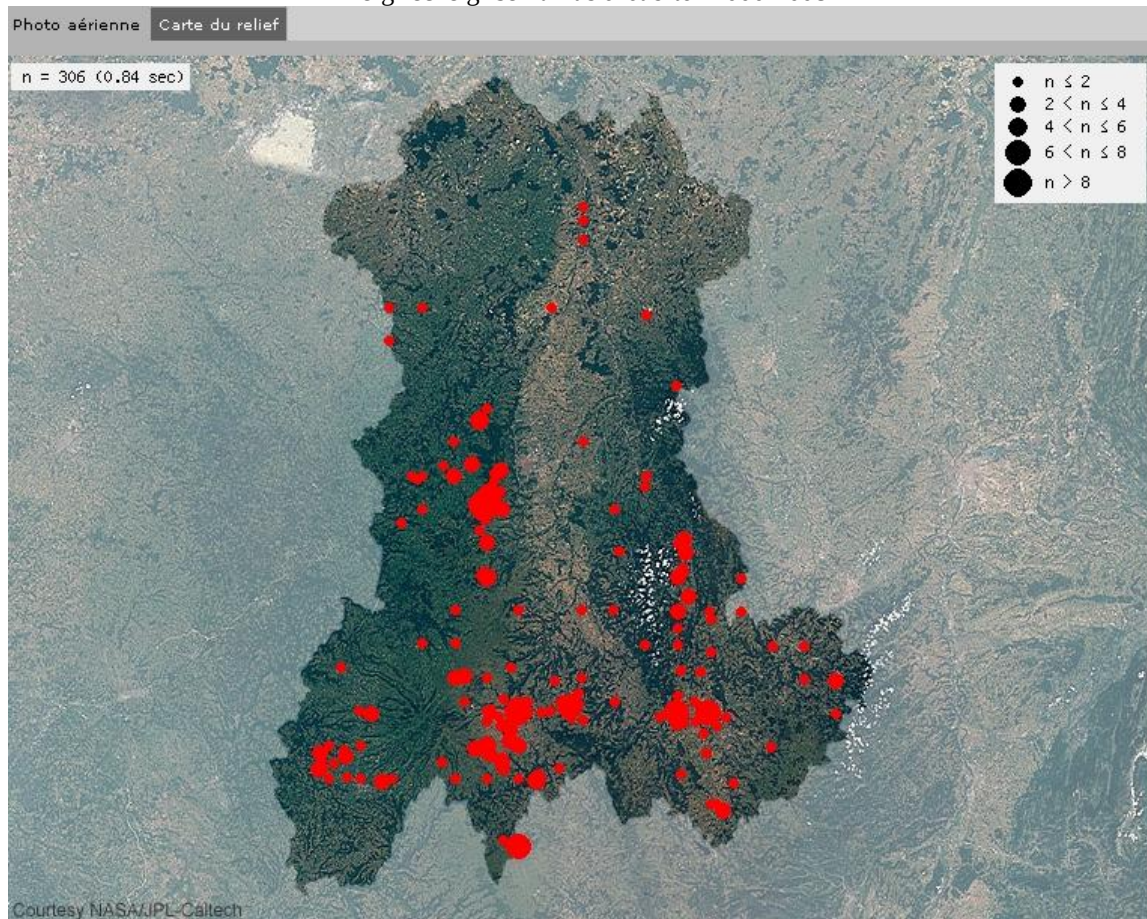
Certaines cartes concernant ces indicateurs (dont certains sont aussi des espèces à enjeux pour le parc) ont été tirées du site www.faune-auvergne.org. On y voit la régression en marche pour certaines d'entre elles, comme la pie-grièche grise, le Tarier des prés, le Traquet motteux ou le Vanneau huppé. Sur ces cartes ont été placées toutes les données concernant ces espèces pour une période donnée et on peut nettement voir une évolution. Certes, les périodes ne sont pas équivalentes et on n'a pas estimé le biais dû à la prospection différentielle, mais ces évolutions rejoignent parfaitement ce que d'autres études (régionales ou nationales d'ailleurs) et l'expertise de la LPO concernant ces espèces en Auvergne ont déjà conclu.

Il faut retenir enfin que certaines des espèces choisies comme indicatrices (Pouillot de Bonelli, Bruant ortolan, Pouillot siffleur, Chevêchette, Chouette de Tengmalm, par exemple) pourront jouer également un rôle précieux dans l'évaluation du changement climatique global.

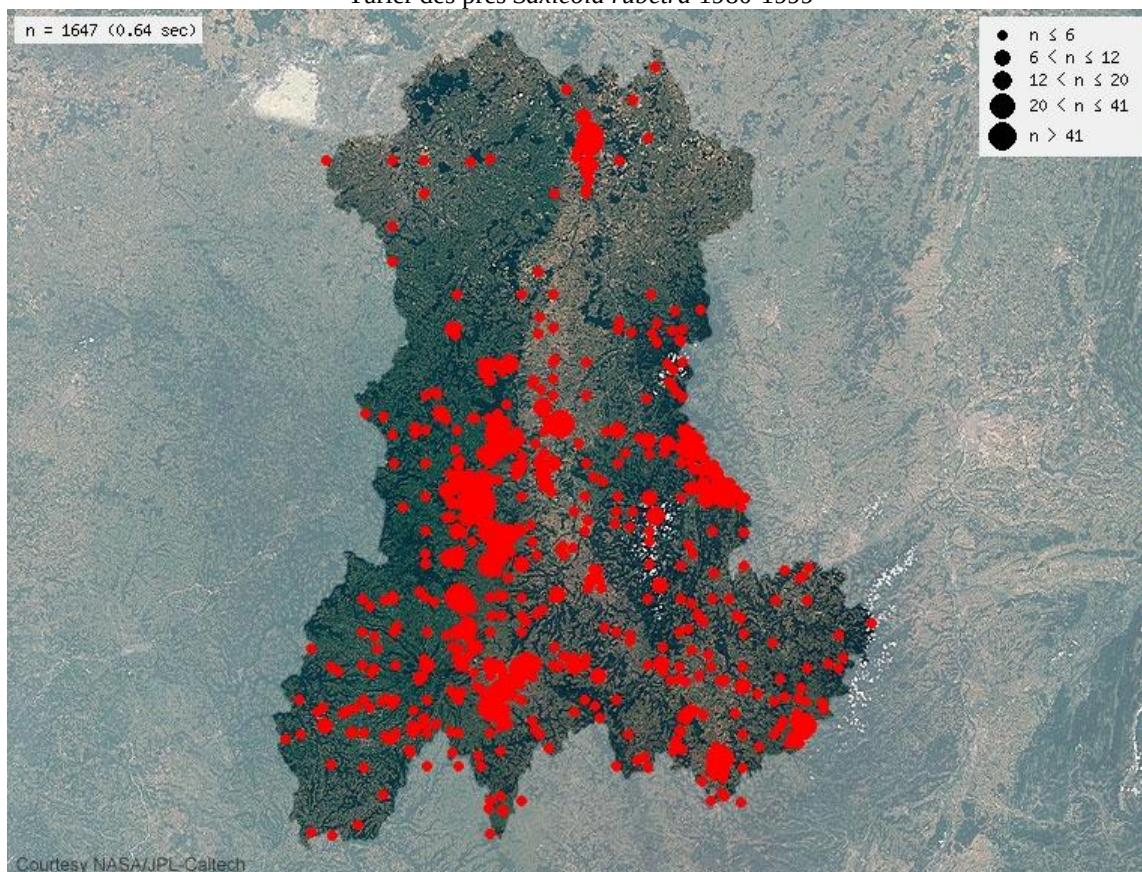
Pie-grièche grise *Lanius excubitor* 1980-1999



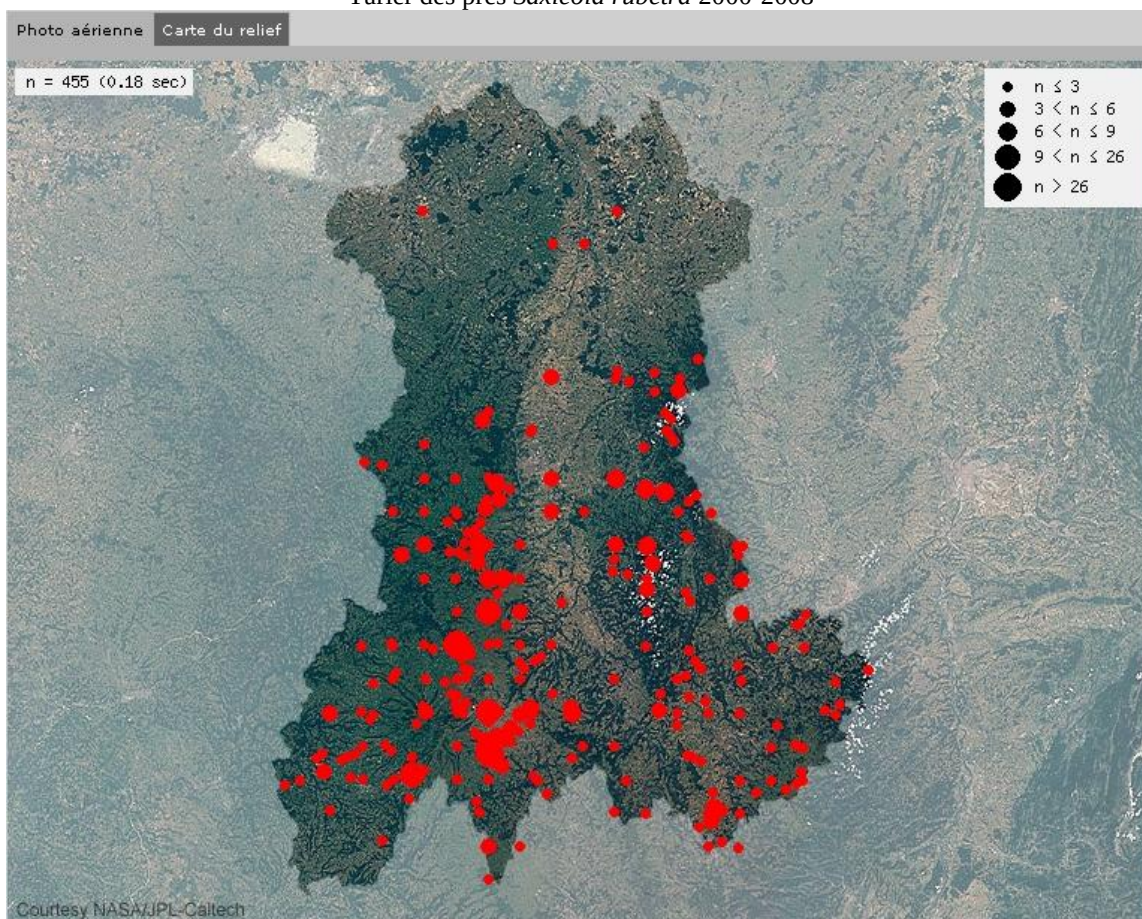
Pie-grièche grise *Lanius excubitor* 2000-2008



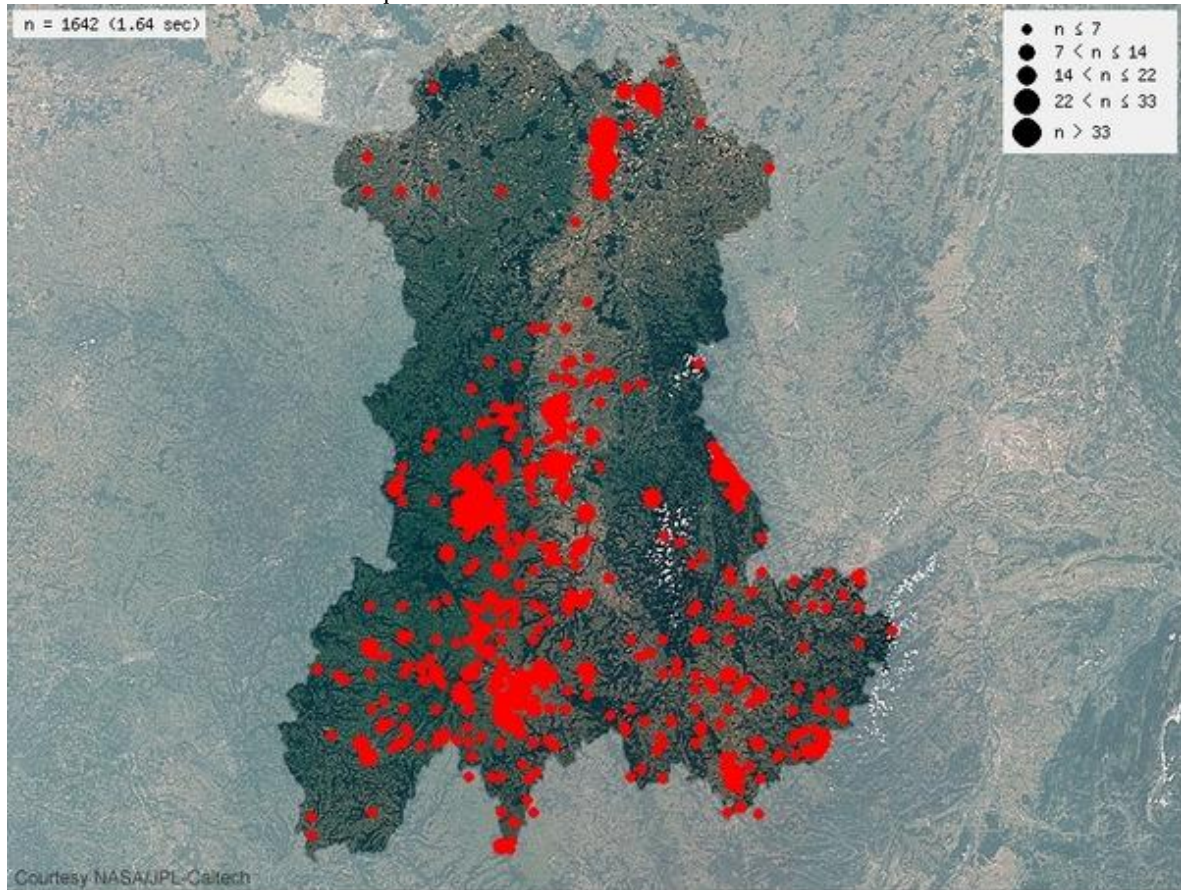
Tarier des prés *Saxicola rubetra* 1980-1999



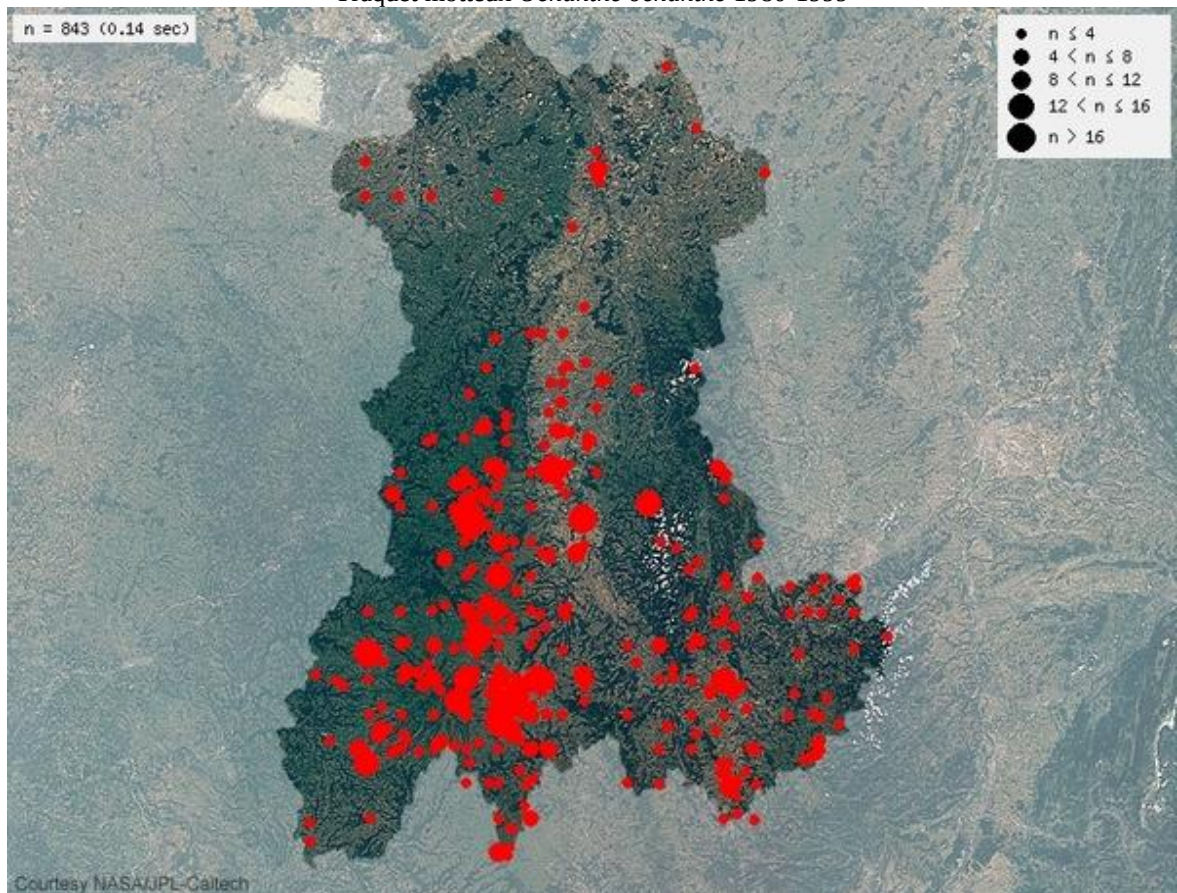
Tarier des prés *Saxicola rubetra* 2000-2008



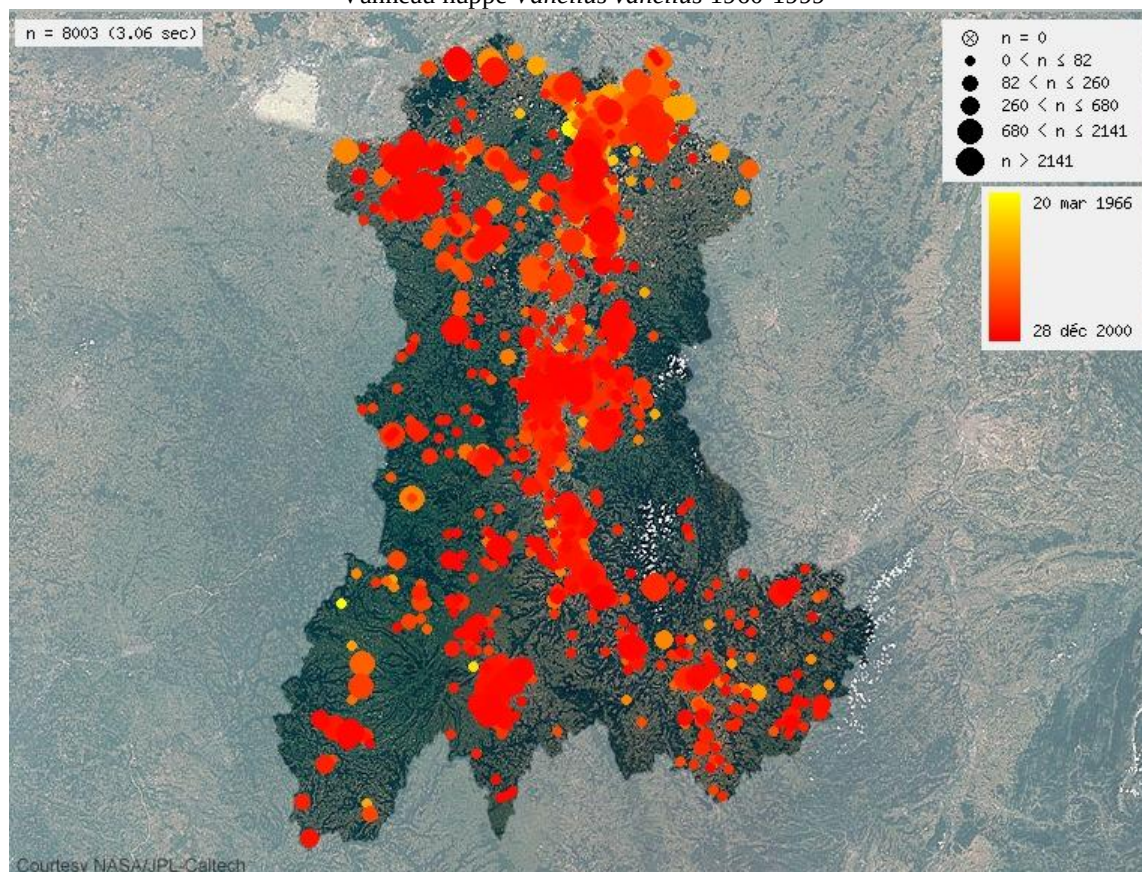
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe* 1980-1999



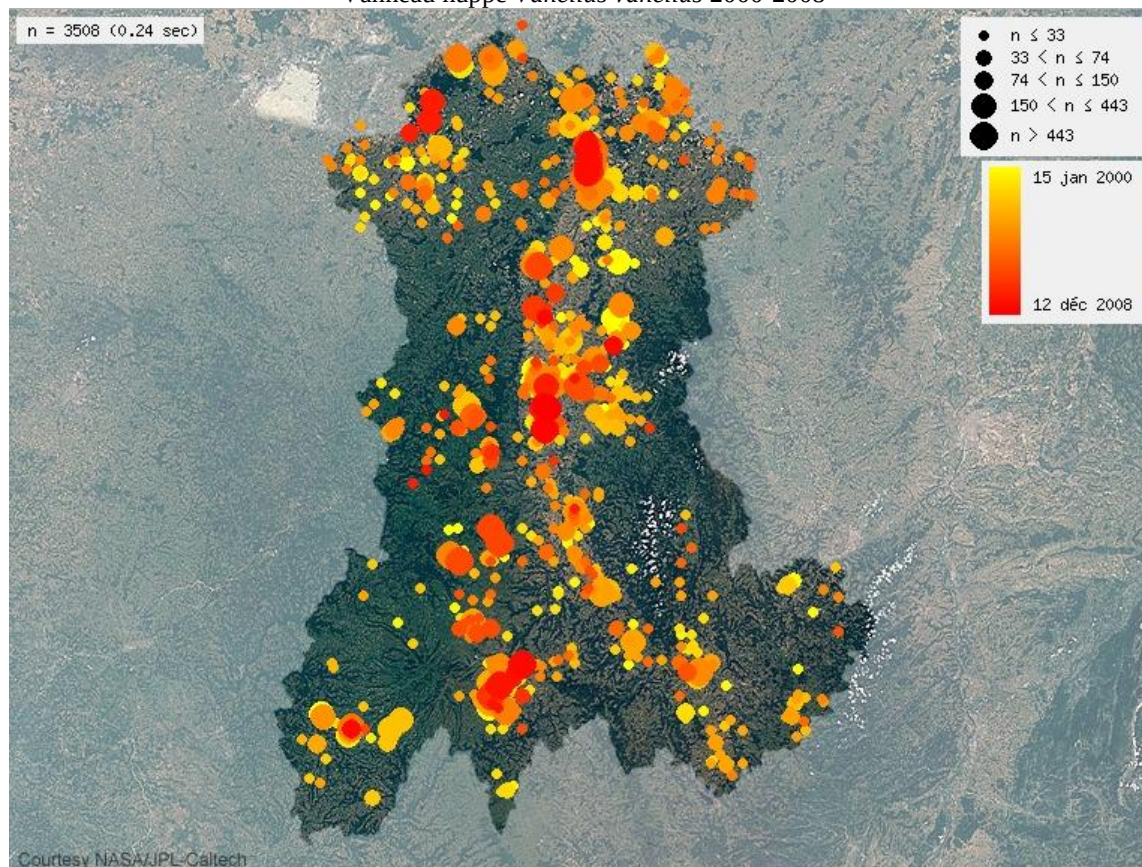
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe* 1980-1999



Vanneau huppé *Vanellus vanellus* 1960-1999

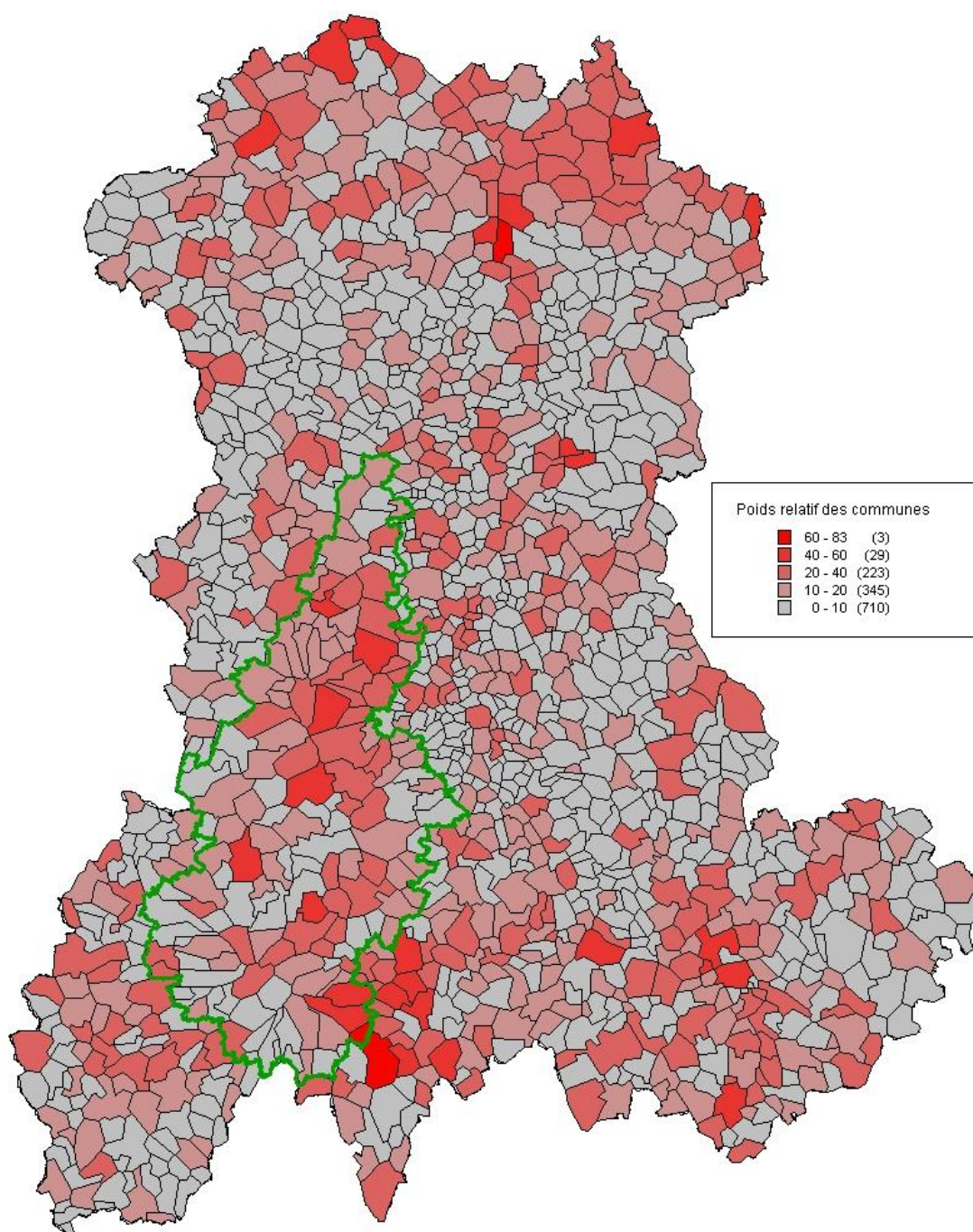


Vanneau huppé *Vanellus vanellus* 2000-2008

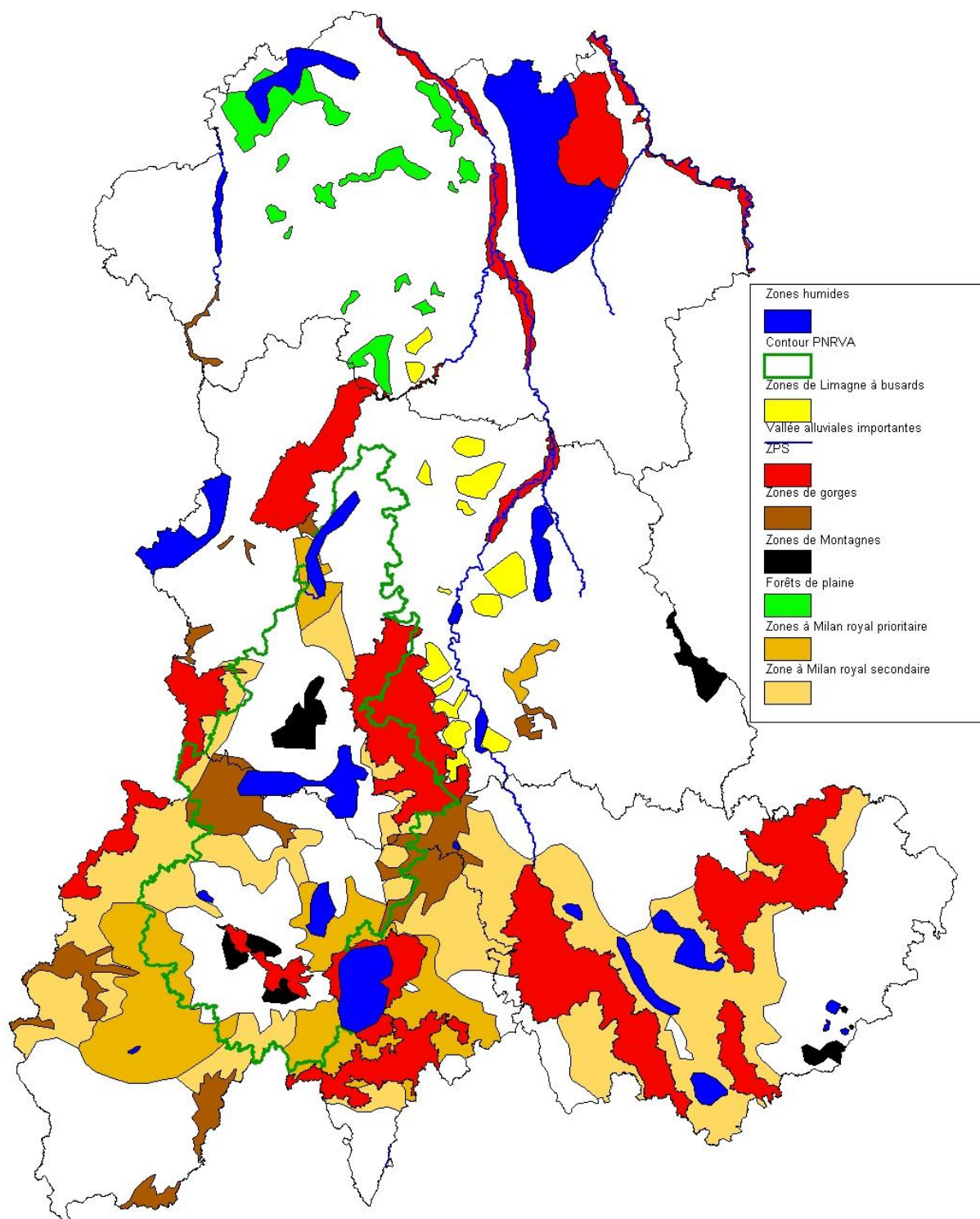


BILAN FINAL

Le parc naturel régional des volcans d'Auvergne conserve encore une belle biodiversité en ce qui concerne l'avifaune, nicheuse et de passage. L'état des lieux réalisé en cette année 2008 en témoigne largement. Afin d'illustrer cette importance du parc pour la région, un indice de biodiversité de l'avifaune, intégrant notamment le nombre d'espèces par commune et la présence d'espèces de la liste rouge régionale a été calculé. La cartographie ci-dessous illustre cet indice :



On peut également regarder la carte illustrant les enjeux pour la région de l'ensemble de l'avifaune auvergnate.



Les milieux et secteurs jugés prioritaires pour l'avifaune de l'Auvergne ont ainsi été pris en compte sur cette carte.

Cependant, des indices concordants tendent à montrer que comme dans des zones moins privilégiées, une certaine érosion de la biodiversité est en route. Les évolutions portent sur l'ensemble des milieux, mais certains facteurs semblent prioritaires :

- évolution de l'agriculture : retardée par rapport aux secteurs de plaine, la moyenne montagne connaît depuis plus de 10 ans maintenant une évolution rapide qui est néfaste à certaines espèces naguère largement distribuées et qui avaient trouvé comme zones refuges ces surfaces d'altitude moyenne. Citons la Pie-grièche grise, le Milan royal, le Tarier des prés. Mais d'autres espèces, plus spécialisées et souvent réparties à des altitudes plus élevées, comme le Traquet motteux, le Pipit farlouse, sont en train de suivre la même évolution à quelques années d'intervalle. Enfin, on constate une érosion globale des espèces liées aux milieux agricoles, impression largement renforcée par l'indice STOC du Muséum National d'Histoire Naturelle (JIGUET 2008). D'une façon générale, les milieux agricoles d'élevage, en raison en partie de la spécialisation accrue et des règles de la politique agricole qui obligent les exploitations à une intensification toujours accrue, ont adopté dans les dix dernières années des méthodes qui ont valu à certaines espèces une baisse catastrophique : enrubannage, et donc fertilisation et fauche précoce, intrants, remembrements, drainages,...
- zones humides : là aussi, on constate une diminution de la surface des zones humides, comme partout en région. Là aussi, l'agriculture, avec son cortège de remembrements et de drainages est en première ligne. Il faut noter également l'eutrophisation accélérée de certaines zones, toujours à mettre au compte de l'agriculture.
- disparition des « délaissés » : les terrains les plus intéressants pour l'avifaune (et la biodiversité) sont le plus souvent des secteurs délaissés par les activités humaines, notamment l'agriculture, pour des raisons variées : friches non mécanisables jusqu'ici, petites surfaces en mal de propriétaires, haies, murets et éléments fixes du paysage. Toutes ces surfaces sont petit à petit en train de disparaître des vastes secteurs, sous la pression des aménagements ou des remembrements. Il faut faire une place spéciale ici aux terrains appartenant aux nombreuses sections de communes, particularité très répandue en Auvergne. **Ces terrains de section** étaient encore il y a peu le refuge d'une biodiversité étonnante, étant maintenus « en l'état » par le manque d'intérêt qu'ils pouvaient représenter puisque propriété collective. Souvent parsemés de zones humides, mais maintenus en espaces ouverts par une utilisation, souvent amiable, par des éleveurs locaux, ils sont de plus en plus souvent allotés et partagés entre exploitants et rejoignent alors le lot commun des terrains alentours, c'est-à-dire que leur intérêt au regard de la biodiversité subit une chute vertigineuse.

En conclusion, il devient urgent d'agir sur de vastes surfaces pour que l'intérêt ornithologique du parc ne baisse pas dans les mêmes proportions que celui des zones hors parc.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BOITIER E. (coord.) 2000. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. *Le Grand-duc*, Hors Série n°1, 132 p.
- FRENOUX JM & EYMARD C 2003. Migration post-nuptiale à la Montagne de la Serre. *Le Grand-duc*, 62 : 20-38.
- FRENOUX JM 2004. Etat des populations d'Anatidés en Auvergne. *Le Grand-duc*, 65, 141 p.
- FRENOUX JM 2005. Etat des populations de Limicoles en Auvergne. *Le Grand-duc*, 67, 101 p.
- JIGUET F. 2008. Suivi temporel des oiseaux communs : 20 ans de programme STOC. Bilan pour 2008. <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/>
- LEROY T. & PHILIPPE P. 2001. La migration post-nuptiale des oiseaux au col de Prat-de-Bouc (Cantal) : synthèse des observations 1986-1996. *Le Grand-duc*, 59 : 2-96.

ANNEXES

1. Liste des oiseaux du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
2. Cartes d'espèces

ESPECES	Statut	Dir. CEE	Convention	Convention	Statut	Liste rouge	Liste rouge Europe		Liste rouge	Liste	Espèces	Espèces			
							nicheurs	nicheurs					rouge	déterminantes	déterminantes
79/409	de Bonn	de Berne	juridique	monde	BirdLife (2004)	France	Auvergne	Auvergne	Auvergne						
					en France	IUCN 2008	SPEC	Statut	(MNHN 2008)	LPO	2008	2008			
							catégorie	européen		2008					

GAVIIDAE												
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	MH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP			X
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	H	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)			
PODICIPEDIDAE												
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NMH			annexe 2	P	LC		S	DD	X	X
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	NMH				P	LC		S	VU		
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		S	NA		
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)			
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	N† M			annexe 2	P	LC		S	RE		
PHALACROCORACIDAE												
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	MH				p1	LC		S			
PELECANIDAE												
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	M		annexe 1	annexe 2		LC	3	R			
ARDEIDAE												
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP	VU	X	X
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)	NT	CR	X
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	M	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	DP		VU	
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	M	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(D)	NT	VU	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	M	annexe 1		annexe 2	P	LC		S		VU	X
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S	NT	X	X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	NMH				P	LC		S			

Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)		CR	X	
CICONIIDAE													
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	R	EN	VU	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	DP		VU	X	
THRESKIORNITHIDAE													
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	R	VU			
PHOENICOPTERIDAE													
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	L	EN			
ANATIDAE													
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N Dom Chalinargues		annexe 2		P	LC	4	S	NA	NE		
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		S	VU			
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus</i>	M									NE		
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		S			X	
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	M											
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	M											
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	MH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	S	NA		X	X
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	MH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(DP)		EN		X
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)	VU	EN		X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)				X
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	N† M	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	NA			X
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	NM	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	VU	EN	X	
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		CR		X
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		VU	X	X
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	(D)		EN		
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	M	annexe 1	annexe 1		P	NT	1	(VU)	NA			
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	MH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		RE		
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S	CR			
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)				

Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)					
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)	NA				
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)					
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	H		annexe 2		P	LC		(S)	NT				
ACCIPITRIDAE														
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		DD			
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NMH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(VU)		NT	X		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	NMH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	2	D	VU	VU		X	
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M	annexe 1	annexe 1	annexe 2	P	LC	1	R	RE			X	
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S					
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	NT	1	R	CR				
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(R)		VU			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N? M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S	VU	NA	X		
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	NMH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP		VU		X	
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	M		annexe 2	annexe 2		NT	1	(EN)					
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S	VU	VU			
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S					
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S					
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC		S					
Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>	M		annexe 2	annexe 2		LC	2	(D)	NA				
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(R)	VU	VU			
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	R	VU	RE			
Aigle de Bonelli	<i>Hieraetus fasciatus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	EN	EN				
PANDIONIDAE														
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	R	VU				
FALCONIDAE														
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	D		DD			
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	NT	3	(VU)	NA		X		

Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	MH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)				X
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		VU		
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	M?		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	V				
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	NMH	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S		VU		X
TETRAONIDAE													
Gelinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	M?	annexe 1+2			C	LC		S	VU	EN		
PHASIANIDAE													
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	NMH	annexe 2			C	LC	2	(D)		NE		
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	NMH	annexe 2			C	LC	3	VU		NE		
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NM	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(DP)		DD		
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	NMH	annexe 2			C	LC		(S)		NE		
RALLIDAE													
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	NMH	annexe 2			C	LC		(S)	DD	VU	X	X
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)	DD	EN	X	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	1	DP	EN	RE	X	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	NMH	annexe 2			C	LC		S				
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		NT		X
GRUIDAE													
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)	CR		X	X
OTIDIDAE													
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	M	annexe 1		annexe 2	P	NT	1	VU	VU	RE	X	
HAEMATOPODIDAE													
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	M	annexe 2			C	LC	4	(S)				
RECURVIROSTRIDAE													
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	NM	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S		NA	X	
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S			X	
BURHINIDAE													
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(VU)	NT	VU	X	

CHARADRIIDAE														
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		VU			
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)	VU				
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)	NT				
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)	NA		X		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	MH	annexe 1+2	annexe 2		C	LC	4	(S)			X		X
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)			X		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	VU		VU	X		X
SCOLOPACIDAE														
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC	3h	D			X		
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		NE					
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)	NA				
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	M	annexe 1+2	annexe 2		C	LC	2	(D)	NA				
Bécassine sourde	<i>Lymnocyrtus minimus</i>	MH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)			X		X
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	EN	EN	X		X
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	1	D					
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		NT			X
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	NT	2	VU	VU		X		
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M	annexe 1+2	annexe 2		C	LC		(S)			X		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	(S)			X		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NM	annexe 2	annexe 2		C	NT	2	D	VU	VU			X
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)			X		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	N† M	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	D		RE			
Chevalier stagnatille	<i>Tringa stagnatilis</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M	annexe 2	annexe 2		C	LC		S					

Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		S				
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP				
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)			VU	
Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)				
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)				
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		S				
STERCORARIDAE													
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	M				P	LC		(S)				
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	M				P	LC		(S)				
LARIDAE													
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S			RE	
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	M			annexe 2	P	LC	3	(DP)	NA			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	NMH				p1	LC	4	(S)			VU	
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	M				P	LC	2	(DP)	VU		RE	
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	M				P	LC	4	S				
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	M				p1	LC	4	S				
Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	NMH				p1	LC	4	S			VU	
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	M				P	LC	4	S				
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	M				P	LC		(S)	NT			
STERNIDAE													
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	DP	VU			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S			VU	
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	D			EN	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	M	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	DP	NT			X
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)	VU			
COLUMBIDAE													
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	NMH	annexe 2			C	LC	4	S			NT	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	NMH	annexe 2			C	LC	4	S				

Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	NS	annexe 2			C	LC		S					
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	NM	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	D			NT		
CUCULIDAE														
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NM				P	LC		S					
TYTONIDAE														
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NS			annexe 2	P	LC	3	(D)			NT		
STRIGIDAE														
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	NM			annexe 2	P	LC	2	(DP)			VU		
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	NS	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(DP)			VU		
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	NMH	annexe 1		annexe 2	P	LC		S		VU	VU		
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	NS			annexe 2	P	LC	3	(D)			VU		
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	NS			annexe 2	P	LC	4	S					
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	NS			annexe 2	P	LC		(S)					
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	NMH	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(DP)		VU	NA	X	X
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	NMH	annexe 1		annexe 2	P	LC		(S)			VU		
CAPRIMULGIDAE														
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	NM	annexe 1		annexe 2	P	LC	2	(DP)			NT		
APODIDAE														
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	M			annexe 2	P	LC		S			VU		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NM				P	LC		(S)					
ALCEDINIDAE														
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	NS	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	DP			NT		
MEROPIDAE														
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)			VU		
CORACIDAE														
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	2	VU		NT			
UPUPIDAE														
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	NM			annexe 2	P	LC	3	(D)			VU		

PICIDAE													
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	NM		annexe 2	P	LC	3	(D)	NT	VU			
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	NS	annexe 1	annexe 2	P	LC	3	(DP)	VU	VU			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	NS		annexe 2	P	LC	2	(DP)		DD			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	NS	annexe 1	annexe 2	P	LC		S		DD			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	NS		annexe 2	P	LC		S					
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	NS	annexe 1	annexe 2	P	LC	4	(S)		NT			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	NS		annexe 2	P	LC		(S)		DD			
ALAUDIDAE													
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	M			P	LC	3	(DP)		EN			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	NMH	annexe 1		P	LC	2	DP		DD			X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NMH	annexe 2		C	LC	3	(DP)		DD	X		X
HIRUNDINIDAE													
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	M		annexe 2	P	LC	3	(DP)		VU	X		
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	NM		annexe 2	P	LC		S		DD			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NM		annexe 2	P	LC	3	DP		NT			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	NM		annexe 2	P	LC	3	(D)		DD			
MOTACILLIDAE													
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M	annexe 1	annexe 2	P	LC	3	(D)		EN	X		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	NM		annexe 2	P	LC		S					
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	NMH		annexe 2	P	LC	4	(S)	VU				
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	M		annexe 2	P	LC		(S)					
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	NMH		annexe 2	P	LC		(S)		NT			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	NM		annexe 2	P	LC		(S)					
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	NMH		annexe 2	P	LC		S					
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	NMH		annexe 2	P	LC		S					
BOMBYCILLIDAE													
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	M		annexe 2	P	LC		(S)					

CINCLIDAE													
Cinle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	NS			annexe 2	P	LC		S				
TROGLODYTIDAE													
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	NS			annexe 2	P	LC		S				
PRUNELLIDAE													
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S				
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	NMH			annexe 2	P	LC		(S)		VU	X	X
TURDIDAE													
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P		4	S				
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)				
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)			X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC		S				
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)		DD		
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)	VU	VU		
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		DD		
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)	NT	NT		
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)	EN			
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)		VU		
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		VU	X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S				
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	(S)		VU	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S				
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	MH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	(S)				
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	NMH	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S				
SYLVIDAE													
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		NA		
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		NA		
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		DD		

Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	M	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	VU	1	(VU)					
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S			NA	X	
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)			RE		
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S					
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)	VU		CR	X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)					
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	N? M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)	EN		NA		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S	NT		DD		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)					
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S					
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>	M		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(D)			NT		
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(D)	VU				
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC		S					
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC		S	NT		NT		
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S					
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	NMH		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)					
MUSCICAPIDAE														
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NM		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP	VU		DD		
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	N? M		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S			VU		
AEGITHALIDAE														
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NMH			annexe 2	P	LC		S					
PARIDAE														
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	NMH			annexe 2	P	LC	3	D			DD		
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	NMH			annexe 2	P	LC		S			DD		
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	NMH			annexe 2	P	LC	2	(D)					
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	NMH			annexe 2	P	LC		(S)	NT				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S					

Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	NMH		annexe 2	P	LC		S				
SITTIDAE												
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	NS		annexe 2	P	LC		S				
TICHODROMATIDAE												
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	N† H		annexe 2	P	LC		(S)		NA		
CERTHIIDAE												
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	NMH		annexe 2	P	LC		S				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	NMH		annexe 2	P	LC	4	(S)				
ORIOLOIDAE												
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	NM		annexe 2	P	LC		S				
LANIIDAE												
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NM	annexe 1	annexe 2	P	LC	3	(DP)		DD		
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	M	annexe 1	annexe 2	P	LC	2	(D)	CR	RE		
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	NMH		annexe 2	P	LC	3	(DP)	EN	EN		
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	NM		annexe 2	P	LC	2	(D)	NT	EN		
CORVIDAE												
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	NS	annexe 2		C	LC		S				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	NS	annexe 2		C	LC		S				
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	M		annexe 2	P	LC		S		NT		
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhonorax graculus</i>	M		annexe 2	P	LC		(S)				
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i>	M	annexe 1	annexe 2	P	LC	3	D				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	NMH	annexe 2		p1	LC	4	(S)				
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	NMH	annexe 2		C	LC		(S)				
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	NS	annexe 2		C	LC		S				
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	NS			P	LC		S				
STURNIDAE												
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	NMH	annexe 2		C	LC	3	D				
PASSERIDAE												

Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	NMH				p1	LC	3	D		DD		
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	NMH				P	LC	3	(D)	NT	DD		
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	NMH			annexe 2	P	LC		(S)		VU		
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	MH			annexe 2	P	LC		(S)				X
FRINGILLIDAE													
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	NMH				P	LC	4	S				
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	MH				P	LC		S				X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S				
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	(S)		NT		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S				
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NMH			annexe 2	P	LC		S				
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S	NT	VU		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	NMH			annexe 2	P	LC	2	D	VU	DD		
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	M			annexe 2	P	LC		(S)	DD			
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	NMH			annexe 2	P	LC		(S)				
Bouvreuil pivotine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	NMH				P	LC		(S)	VU	DD		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	NMH			annexe 2	P	LC		S		DD		
EMBERIZIDAE													
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	M			annexe 2	P	LC		(S)				
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	M			annexe 2	P	LC		(S)				
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	(S)	NT	DD		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	NMH			annexe 2	P	LC	4	S				
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	NMH			annexe 2	P	LC	3	(DP)		DD		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	NM	annexe 1			P	LC	2	(DP)	VU	VU	X	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NM			annexe 2	P	LC		S		NT		X
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	NM				P	LC	2	(D)	NT	NT		

ESPECES	Abondance	Milieux
---------	-----------	---------

GAVIIDAE			
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
PODICIPEDIDAE			
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
PHALACROCORACIDAE			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
PELECANIDAE			
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
ARDEIDAE			
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
CICONIIDAE			
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
THRESKIORNITHIDAE			
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
PHOENICOPTERIDAE			
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
ANATIDAE			
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides

Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Fuligule milouin	<i>Aythia ferina</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Fuligule nyroca	<i>Aythia nyroca</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Fuligule morillon	<i>Aythia fuligula</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Harelda boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
ACCIPITRIDAE			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	C	Milieux forestiers
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	AC	Milieux forestiers
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	AC	Milieux agricoles et prairiaux
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	R	Milieux agricoles et prairiaux
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	TR	Milieux agricoles et prairiaux
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	AC	Milieux forestiers + landes
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	AC	Landes et zones humides
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	TR	Milieux agricoles et prairiaux
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	R	Cultures, marais
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	AC	Milieux forestiers
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	C	Milieux forestiers
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	C	Milieux forestiers
Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>	TR	Milieux forestiers
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	R	Milieux forestiers
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	TR	Milieux rupestres et forestiers
Aigle de Bonelli	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	TR	Milieux forestiers
PANDIONIDAE			
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
FALCONIDAE			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	TC	Milieux agricoles
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	R	Milieux ouverts
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	AC	Milieux ouverts
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	TR	Milieux ouverts

Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	R	Milieus rupestres
TETRAONIDAE			
Gelinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	TR	Milieus forestiers
PHASIANIDAE			
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	C	Milieus agricoles
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	AC	Milieus agricoles
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	C	Milieus agricoles prairiaux
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	TC	Milieus agricoles
RALLIDAE			
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	TR	Milieus agricoles et prairiaux
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides
GRUIDAE			
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
OTIDIDAE			
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	TR	Milieus agricoles et prairiaux
HAEMATOPODIDAE			
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides
RECURVIROSTRIDAE			
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
BURHINIDAE			
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	R	Milieus agricoles et prairiaux
CHARADRIIDAE			
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	R	Milieus agricoles et prairiaux
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	AC	Zones humides, milieux prairiaux
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	R	Zones humides, milieux prairiaux
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C	Zones humides, milieux prairiaux
SCOLOPACIDAE			
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Bécassine sourde	<i>Lymnocyrtus minimus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides

Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	AC	Milieux forestiers
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	TR	Milieux agricoles et prairiaux
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	AC	Milieux prairiaux et zones humides
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier stagnatille	<i>Tringa stagnatilis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
STERCORARIDAE			
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
LARIDAE			
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
STERNIDAE			
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
COLUMBIDAE			
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	Milieux forestiers
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	Milieux forestiers
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC	Milieu urbain, villages
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	AC	Bocage
CUCULIDAE			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	Milieux forestiers
TYTONIDAE			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	C	Milieu urbain, villages
STRIGIDAE			

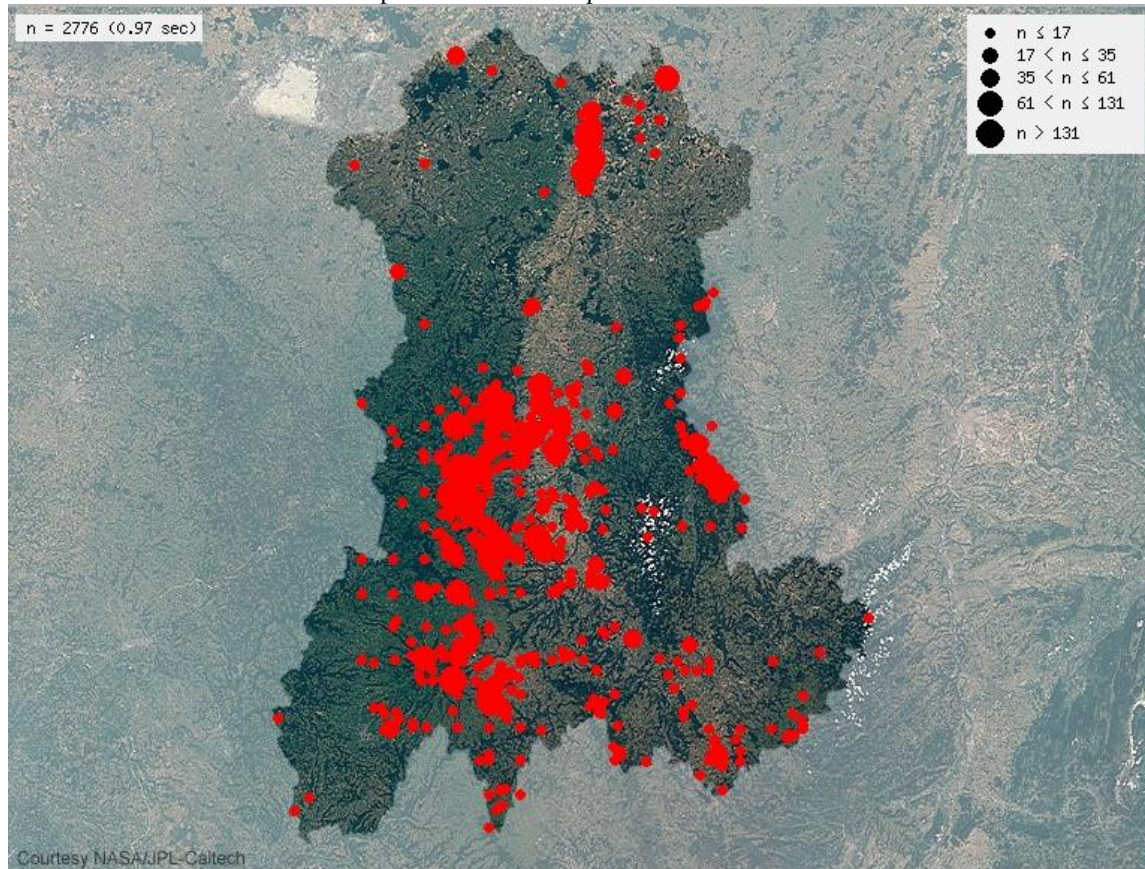
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	R	Coteaux secs
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	R	Milieux rupestres
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	TR	Milieux forestiers
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	C	Bocage
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	TC	Milieux forestiers
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	TC	Milieux forestiers
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	R	Marais
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	R	Milieux forestiers
CAPRIMULGIDAE			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	AC	Landes
APODIDAE			
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarpis melba</i>	R	Milieu urbain
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	C	Milieu urbain
ALCEDINIDAE			
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
MEROPIDAE			
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
CORACIDAE			
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	TR	Milieux ouverts
UPUPIDAE			
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	AC	Milieux agricoles
PICIDAE			
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	AC	Milieux agricoles
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	R	Milieux forestiers
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C	Milieux forestiers
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	C	Milieux forestiers
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	TC	Milieux forestiers
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	AC	Milieux forestiers
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	C	Milieux forestiers
ALAUDIDAE			
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	TR	Milieux ouverts
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	AC	Milieux agricoles
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C	Milieux agricoles
HIRUNDINIDAE			
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	AC	Milieux rupestres
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	TC	Milieu urbain
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	TC	Milieu urbain
MOTACILLIDAE			
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	TR	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	Milieux agricoles, landes et prairies
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	C	Landes et prairies montagne
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	AC	Landes et pelouses subalpines

Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	R	Cultures, marais
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides
BOMBYCILLIDAE			
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	TR	Bocage Milieux forestiers
CINCLIDAE			
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides
TROGLODYTIDAE			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	Milieux forestiers
PRUNELLIDAE			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	Milieux forestiers
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	R	Rochers subalpins
TURDIDAE			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	Milieux forestiers
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarynchos</i>	C	Milieux forestiers
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	Milieu urbain
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C	Milieux forestiers
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	AC	Milieux prairiaux et zones humides
Tarier pâle	<i>Saxicola torquata</i>	C	Milieux agricoles et landes
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	C	Milieux prairiaux d'altitude
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	TR	Milieux ouverts
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	R	Pelouses et éboulis d'altitude
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	R	Milieux forestiers
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	Milieux forestiers
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	R	Milieux prairiaux et bosquets
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	Milieux forestiers
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	C	Milieux forestiers
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	TC	Milieux forestiers
SYLVIDAE			
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	AC	Landes
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	Milieux forestiers
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	TR	Landes montagnardes
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	C	Milieux forestiers
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	Milieux forestiers
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	Milieux forestiers

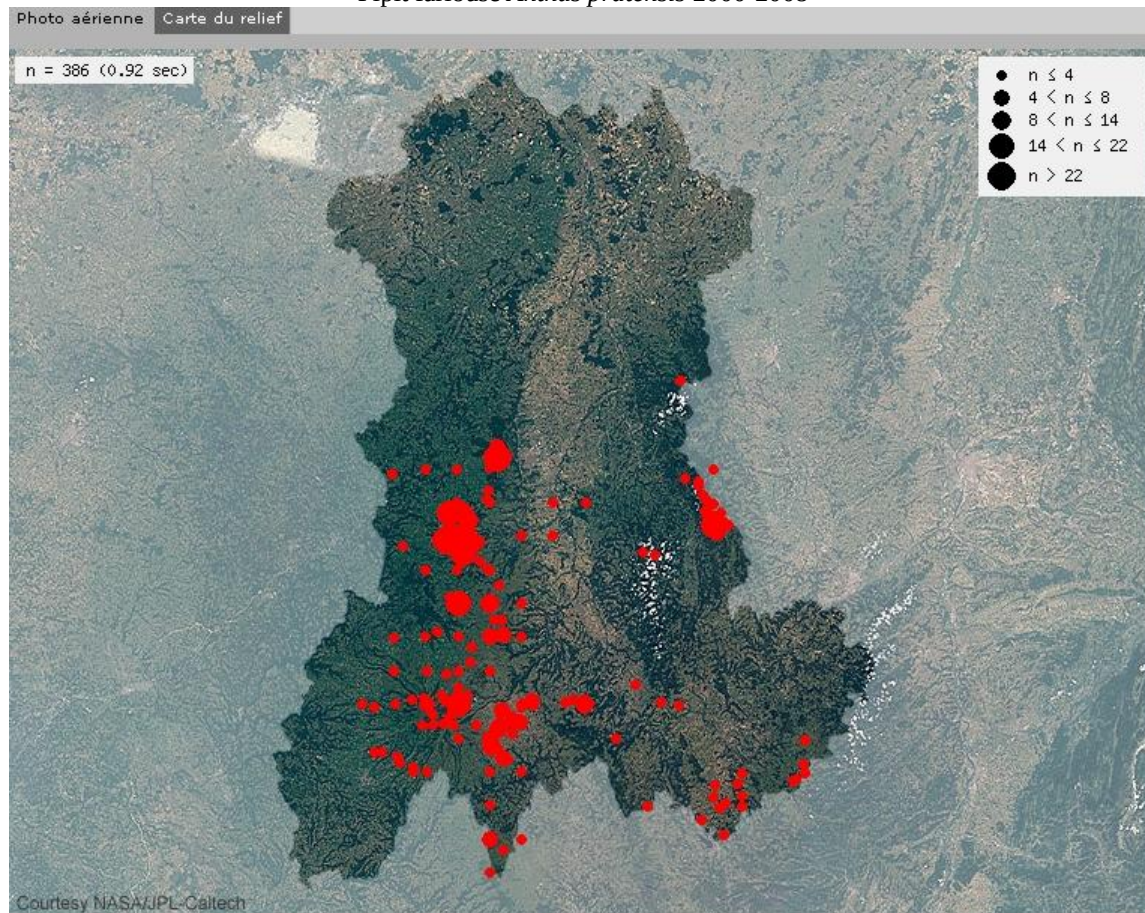
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>	TR	Milieux forestiers
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	AC	Milieux forestiers
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	AC	Milieux forestiers
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC	Milieux forestiers
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	AC	Milieux forestiers
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	TC	Milieux forestiers
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	TC	Milieux forestiers
MUSCICAPIDAE			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	Milieux forestiers
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	C	Milieux forestiers
AEGITHALIDAE			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	TC	Milieux forestiers
PARIDAE			
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	TC	Milieux forestiers
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	C	Milieux forestiers
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	TC	Milieux forestiers
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	TC	Milieux forestiers
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	TC	Milieux forestiers
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	Milieux forestiers
SITTIDAE			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC	Milieux forestiers
TICHODROMATIDAE			
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	R	Milieux rupestres
CERTHIIDAE			
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	AC	Milieux forestiers
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC	Milieux forestiers
ORIOLIDAE			
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	AC	Milieux forestiers
LANIIDAE			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	C	Landes et milieux agricoles
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	TR	Milieux ouverts
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	AC	Milieux prairiaux
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	R	Milieux ouverts
CORVIDAE			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	TC	Milieux forestiers
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC	Milieux forestiers
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	TR	Milieux forestiers
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	TR	Milieux ouverts
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	TR	Milieux ouverts
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	Milieux rupestres
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	R	Milieux agricoles
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	Milieux forestiers
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	R	Milieux rupestres
STURNIDAE			

Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	C	Milieux forestiers
PASSERIDAE			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC	Milieu urbain
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	AC	Milieux agricoles
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	R	Milieu urbain
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	R	Milieux ouverts
FRINGILLIDAE			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	Milieux forestiers
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	TC	Milieux forestiers
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	TC	Milieux forestiers
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	R	Milieux forestiers
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	TC	Milieux forestiers
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	TC	Milieux forestiers
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	C	Milieux forestiers
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	C	Milieux ouverts
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	R	Milieux forestiers
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	C	Milieux forestiers
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C	Milieux forestiers
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	C	Milieux forestiers
EMBERIZIDAE			
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	TR	Milieux ouverts
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	TR	Milieux ouverts
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	TC	Milieux agricoles
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	TC	Milieux agricoles
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	AC	Milieux forestiers
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	R	Coteaux secs
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	AC	Milieux agricoles et prairiaux

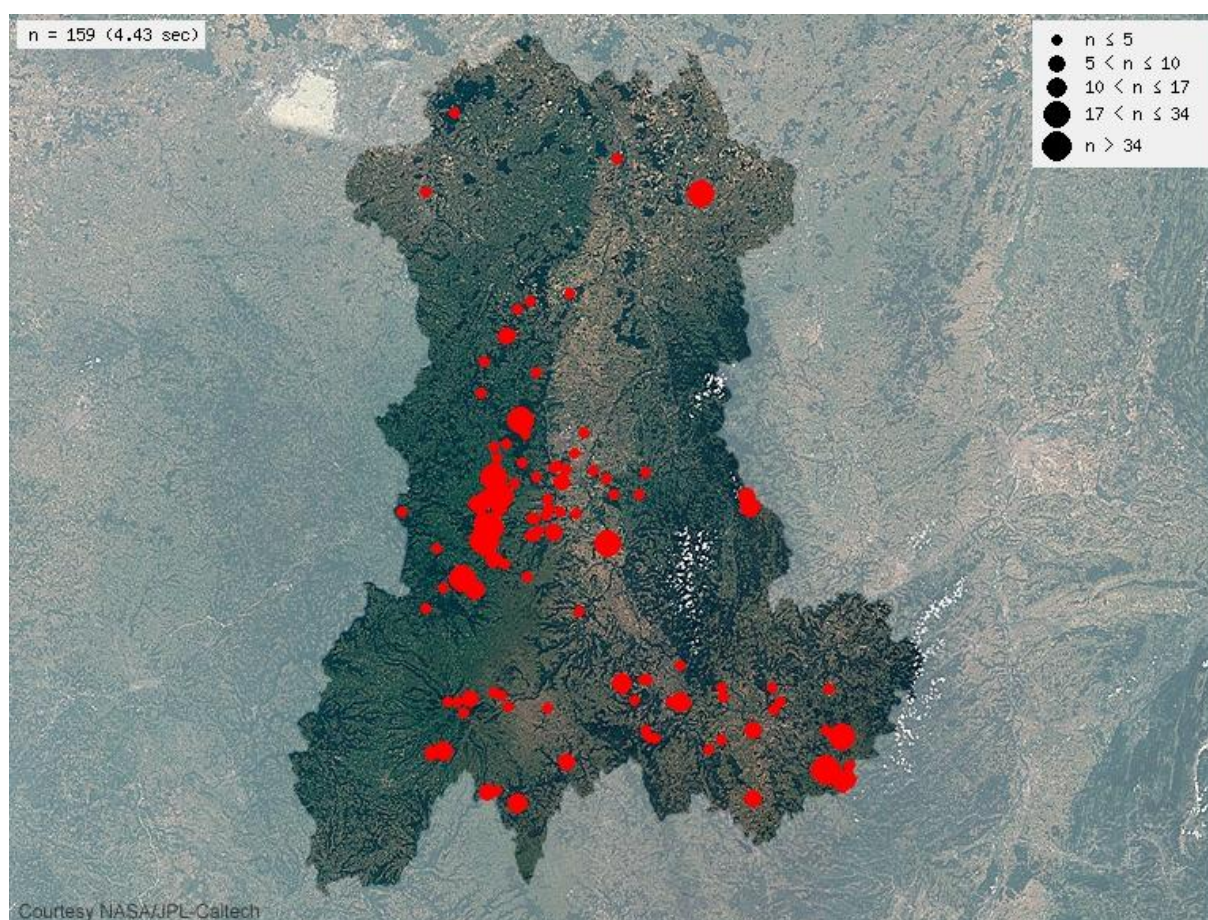
Pipit farlouse *Anthus pratensis* 1980-2008



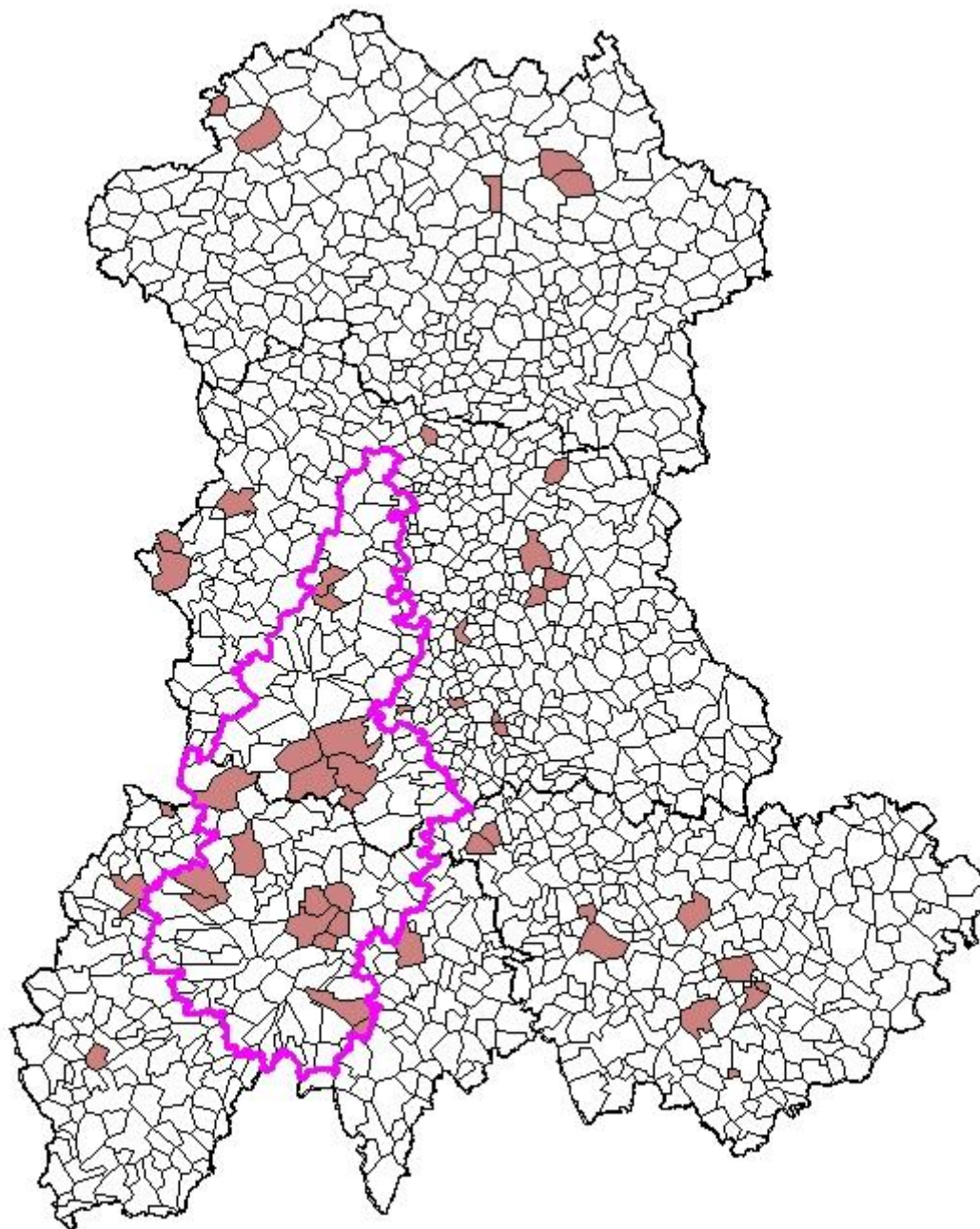
Pipit farlouse *Anthus pratensis* 2000-2008



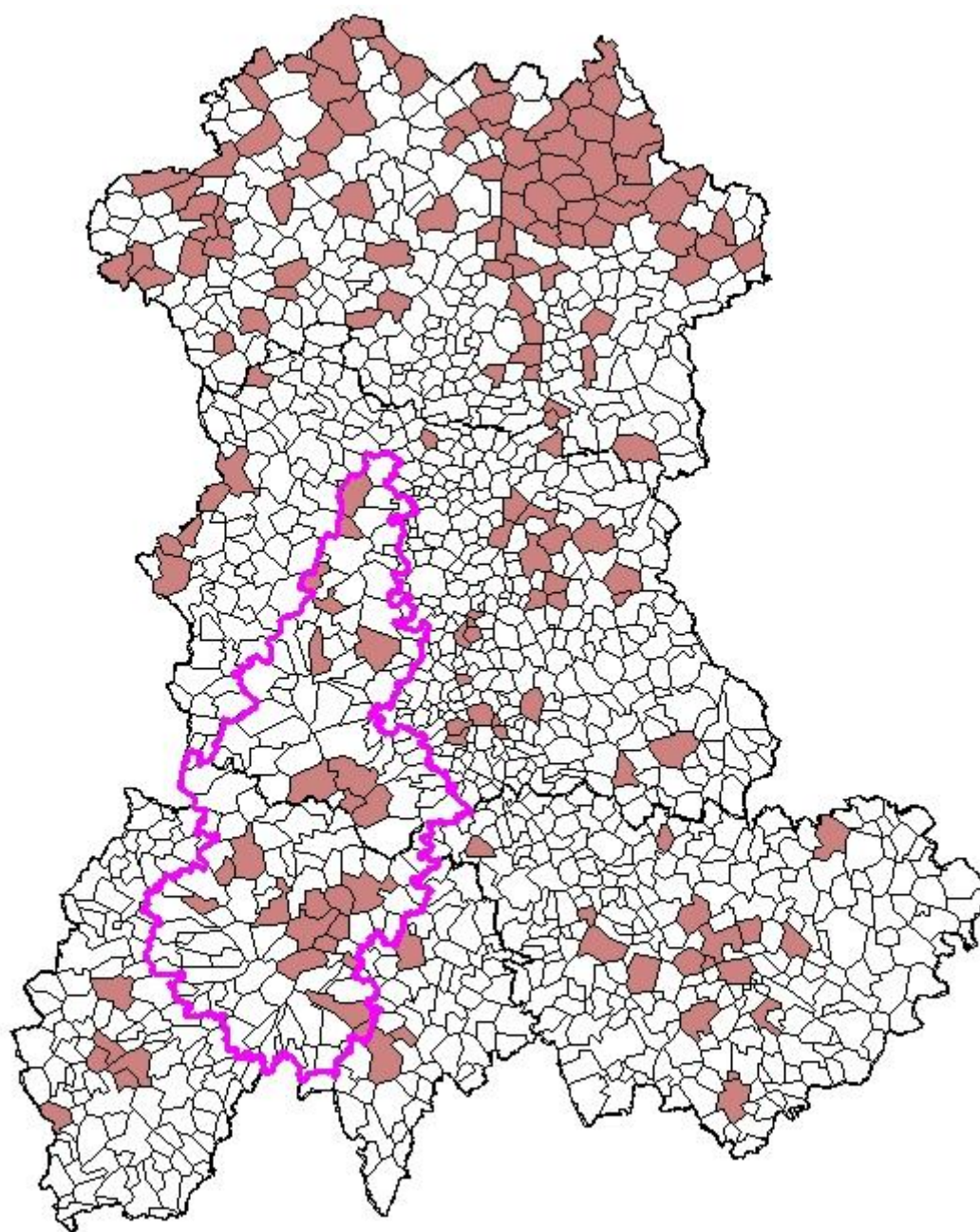
Vautour fauve *Gyps fulvus* 2000-2008



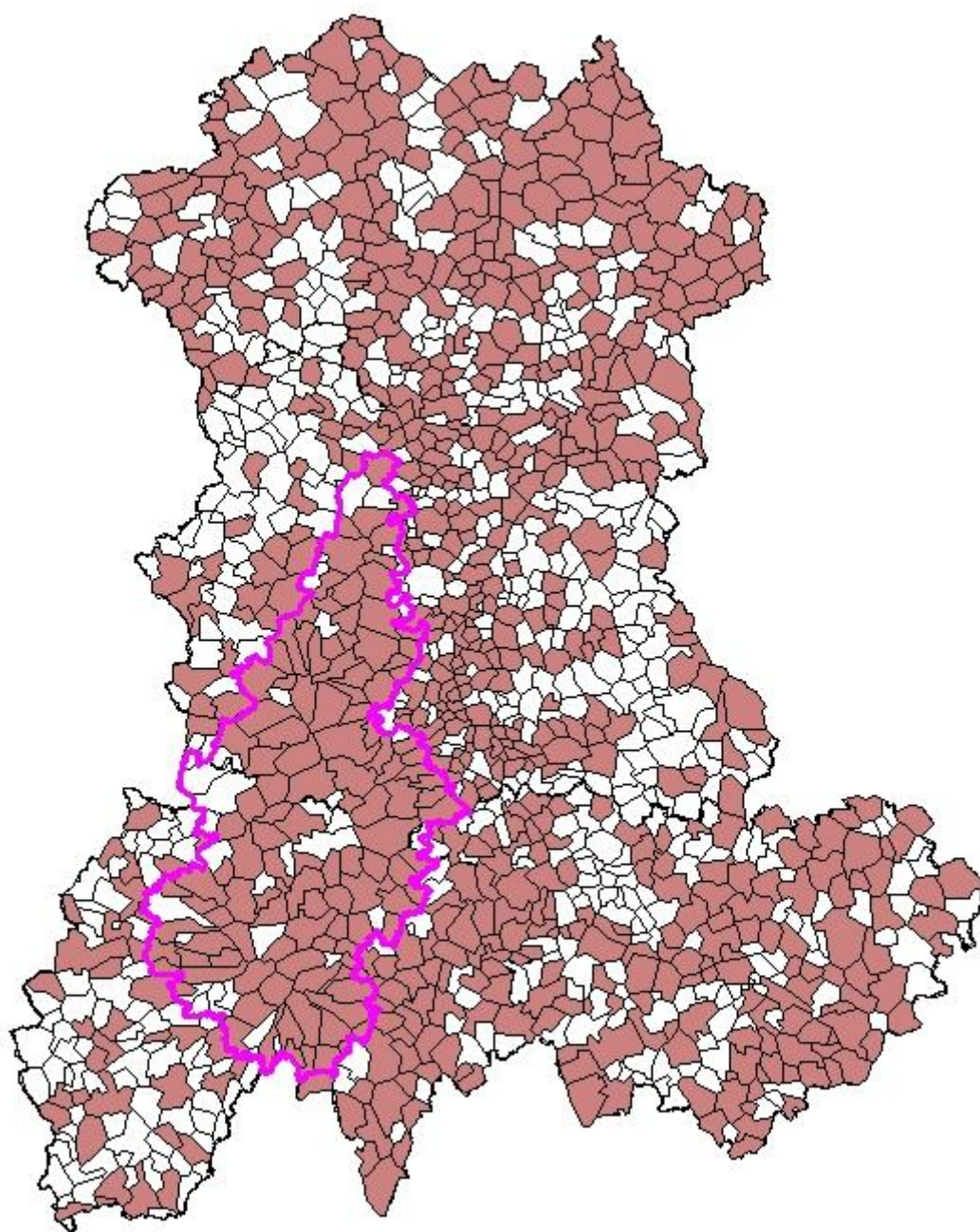
Râle d'eau *Rallus aquaticus*



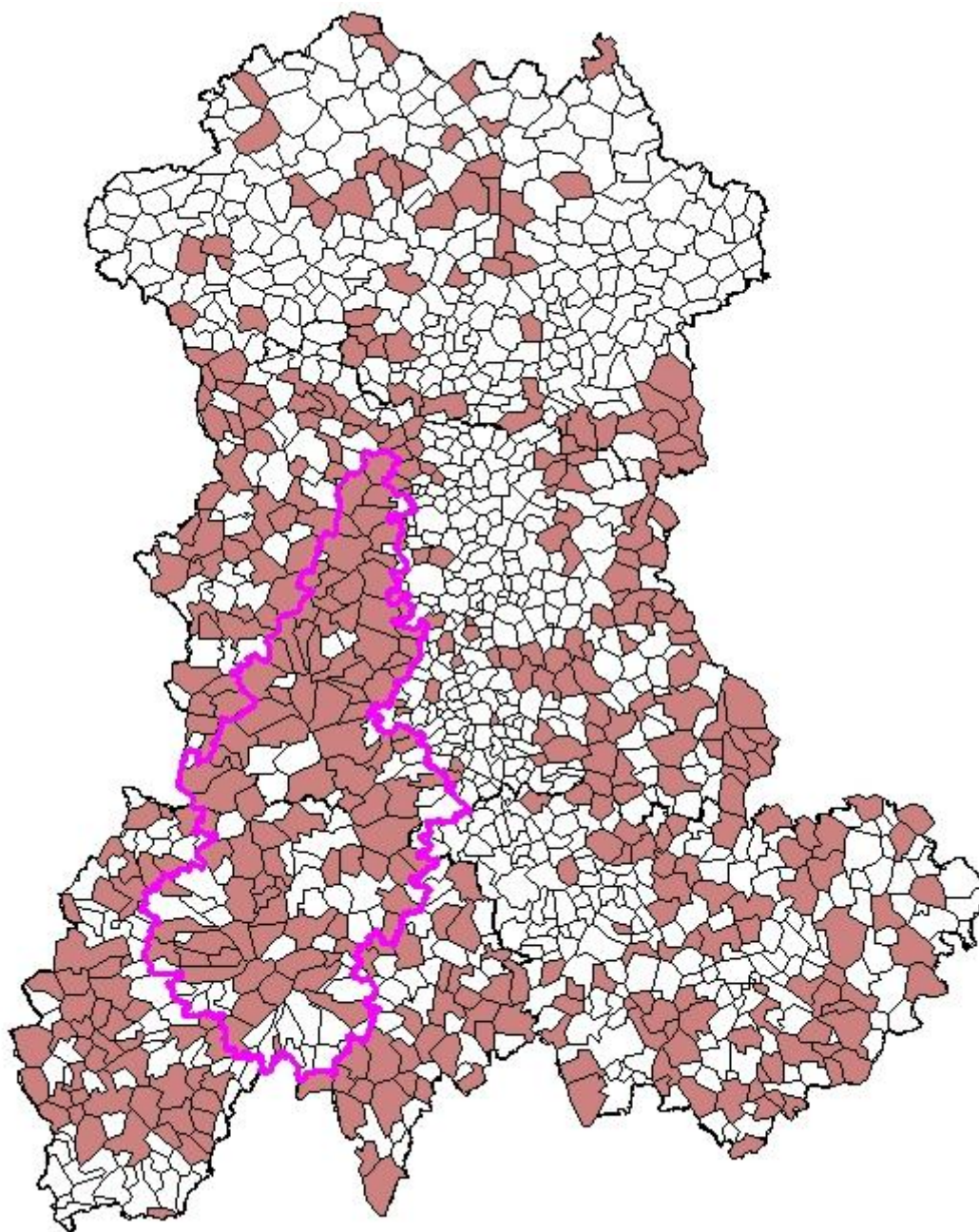
Foulque macroule *Fulica atra*



Alouette des champs *Alauda arvensis*



Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*



Grosbec cassenoyaux *Coccothraustes coccothraustes*

